

PRESSE DIVERSE

PROCES DE BELGIQUE

“LES QUATRE DE BUTARE”

AVRIL-JUIN 2001

LE MONDE

Procès de quatre Rwandais accusés de génocide

LEMONDE.FR | 17.04.01 | 18h03

Le procès de quatre Rwandais accusés d'avoir pris part au génocide de 1994 s'est ouvert mardi 17 avril devant la cour d'assises de Bruxelles. C'est la première fois qu'un jury populaire est amené à se prononcer sur des faits commis à l'occasion d'un génocide.

Le procès de quatre ressortissants rwandais accusés d'avoir participé au génocide anti-tutsi de 1994, qui s'est ouvert mardi 17 avril devant la cour d'assises de Bruxelles, est une première mondiale. Il est en effet inédit que des crimes commis à l'étranger par des ressortissants étrangers contre des étrangers soient jugés en Belgique, le seul pays de la planète à s'être doté en 1993 d'une loi accordant à ses cours une "compétence universelle" pour juger les crimes contre l'humanité.

Sur le banc des accusés : Vincent Ntezimana, qui enseignait à l'université de Butare, Alphonse Higaniro, ancien ministre responsable à l'époque de la Société rwandaise des allumettes, ainsi que deux bénédictines, Sœur Gertrude, supérieure du couvent de Sovu (Consolata Mukagango), et Sœur Maria Kisito (Julienne Mukabutera). Ces quatre Hutus, l'ethnie majoritaire au Rwanda, qui comparaissent libres devant la cour d'assises, sont accusés d'avoir joué un rôle dans les tueries qui ont fait entre 500 000 et 800 000 morts parmi la minorité tutsie il y sept ans. Placés derrière une vitre pare-balles, ils ont affiché un visage impassible à leur entrée dans la grande salle du palais de justice de Bruxelles, placé sous haute surveillance pour un procès qui devrait durer six semaines.

Des dizaines d'avocats et de journalistes, ainsi qu'un public très nombreux, ont dû montrer patte blanche avant de pouvoir s'asseoir sous les ors et les lambris de cette bâtisse, pour une première journée consacrée à la sélection des jurés et à la lecture de l'acte d'accusation de 41 pages. Douze jurés et leurs douze suppléants – compte tenu de la longueur du procès – ont été désignés par tirage au sort par le président de la cour, Alain Maes. C'est la première fois qu'un jury populaire est amené à se prononcer sur des faits commis à l'occasion d'un génocide. "Votre tâche sera d'autant moins facile que les faits se sont déroulés à des milliers de kilomètres d'ici", les a avertis le président de la cour. Il leur a conseillé de ne pas lire la presse pendant le procès, seules les audiences devant leur permettre de se forger une opinion.

UNE OCCASION POUR ÉVOQUER LA RESPONSABILITÉ DU CLERGÉ

Les deux religieuses, âgées respectivement de 42 ans et de 36 ans, auraient, selon l'acte d'accusation, livré aux miliciens hutus des milliers de Tutsis qui tentaient de fuir les tueries en se réfugiant dans leur couvent et auraient fourni des jerrycans d'essence pour brûler vifs 500 d'entre eux dans leur garage. Elles seraient directement ou indirectement responsables de la mort de quelque 5 000 personnes, notamment en encourageant les génocidaires à mener leur mission d'extermination à bien.

Les audiences seront aussi l'occasion de mettre en cause les autorités religieuses du Rwanda, qui sont soupçonnées d'avoir fait preuve au mieux de complaisance envers les génocidaires, et la hiérarchie catholique belge, qui a longtemps hébergé les deux sœurs dans le couvent de Maredret, dans le sud du pays.

Alphonse Higaniro, 51 ans aujourd'hui, est pour sa part accusé d'avoir organisé les tueries et incité ses employés de la Société rwandaise des allumettes à participer au génocide. Vincent Ntezimana, 39 ans, est un intellectuel qui se voit reprocher d'avoir établi des listes de Hutus à éliminer et d'avoir écrit des appels au meurtre, tout en ayant personnellement participé à l'assassinat de deux Tutsis.

Ces quatre personnes, qui vivent toutes actuellement en Belgique, plaident non coupable et comparaissent libres devant la cour d'assises de Bruxelles. Elles risquent une condamnation à la prison à vie mais quitteront les audiences libres.

LES TÉMOINS VENUS DU RWANDA

La Belgique a dépensé sans compter pour ce procès – quelque 90 millions de francs belges, soit plus de 2 millions d'euros – pour permettre aux témoins de comparaître. Environ 180 d'entre eux seront appelés à la barre, dont une cinquantaine amenés du Rwanda et hébergés par la Belgique. L'ancienne puissance coloniale du Rwanda entend continuer à jouer un rôle de pointe dans le domaine des droits de l'homme en organisant ce procès complétant le travail du tribunal d'Arusha (Tanzanie) sur les crimes contre l'humanité commis au Rwanda, qui se concentre sur les principaux responsables.

Des analystes insistent sur le fait que ce procès n'aurait pas été possible avant l'arrivée au pouvoir en 1999 de la nouvelle coalition "arc-en-ciel" entre écologistes, socialistes et libéraux, qui fait de ce dossier son cheval de bataille. Les sociaux-chrétiens, très liés aux Hutus rwandais, et le parquet se montraient réticents à l'idée d'organiser un procès qui risque de mettre en lumière les responsabilités belges.

Le juge d'instruction Damien Vandermeersch, qui a été chargé de l'affaire, s'était déjà illustré en engageant des poursuites judiciaires contre l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet et l'ex-président iranien Akbar Hashemi Rafsandjani. *"Les gens pourraient se dire : "mais qu'est-ce que ce juge fait?"", a-t-il déclaré dans une interview à Reuters. "Ce n'est pas son affaire, la Belgique est un petit pays et pas un tribunal international, ce qui est entièrement vrai. D'autres pays devraient également s'occuper des crimes contre l'humanité et prendre des responsabilités", a-t-il dit.*

Jean de Dieu Mucyo, le ministre de la justice du Rwanda, où 100 000 personnes attendent encore leur jugement, s'est félicité de la tenue d'un procès, même s'il entretient des réserves. Et de souligner : *"Le jury sera constitué de citoyens belges qui n'ont pas une connaissance suffisante des causes profondes du génocide, de sa planification et de son exécution..."*

Avec AFP et Reuters

[↑ Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © Le Monde 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en acceptant et en respectant les dispositions.

[Politique de confidentialité](#) du site.

En Belgique, un jury populaire est saisi du génocide rwandais

LE MONDE | 18.04.01 | 14h17

BRUXELLES *de notre bureau européen*

Vingt-quatre jurés, hommes et femmes, tous Blancs, originaires de Wallonie ou de Flandre, sont entrés, mardi 17 avril, dans un long processus judiciaire au bout duquel - dans environ six semaines - ils devront se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de deux hommes et de deux femmes de nationalité rwandaise, accusés d'avoir joué un rôle dans le génocide qui a endeuillé pour toujours leur pays en provoquant le massacre de 500 000 à 800 000 personnes. Les faits se sont produits au Rwanda, entre le 6 avril et le 4 juillet 1994, à plus de 6 000 kilomètres du Palais de justice de Bruxelles : autant dire dans un autre monde, du moins pour la majorité des citoyens de l'ancienne puissance coloniale belge.

Ce décalage, ou ce paradoxe, a été presque palpable tout au long de la première journée d'audience, consacrée au tirage au sort des jurés et à de premiers débats de procédure qui ont dévoilé la trame des plaidoiries que les avocats de la défense et des parties civiles devraient développer au cours des prochaines semaines. Pour un peu, la matinée se serait déroulée dans les demi-sourires provoqués parfois par la litanie des plaidoyers de quelque quarante jurés pressentis, qui se récusaient les uns après les autres, sous des prétextes parfois fallacieux. L'ironie courtoise de Luc Maes, président de la Cour d'assises, puis le couperet laconique de l'avocat général, Alain Winants, eurent vite fait de débusquer tous ceux qui n'entendaient pas remplir leur "*devoir citoyen*", peut-être parce qu'ils ne partagent pas le sentiment de culpabilité du gouvernement belge, vis-à-vis du drame rwandais, que le premier ministre Guy Verhofstadt a courageusement exprimé en demandant pardon, il y a un an, au peuple rwandais.

DISCOURS CIVIQUE

D'un seul coup, les candidats jurés retenus se sont retrouvés "embastillés" dans le Palais de justice démesuré et lugubre de Bruxelles, assignés à des places, bientôt noyés sous les paroles du discours civique et moralisateur du président de la Cour, pris en otages tout soudain dans des joutes procédurières d'avocats auxquelles ils ne pouvaient rien comprendre puisque l'objet même de ce procès ne leur a pas encore été expliqué.

Sur leur gauche, la Cour, sous quelques peintures bien pensantes de la Justice, et puis deux cartes, l'une du Rwanda, l'autre de la région des Grands lacs africains. En face d'eux, deux rangées d'avocats : les premières tables sont réservées aux défenseurs des parties civiles, les secondes à ceux de la défense.

Juste derrière, un grand box de verre, dont la paroi frontale a été retirée. Les accusés sont là, dans l'ombre, spectateurs silencieux des prémices de leur procès : Vincent Ntezimana et Alphonse Higaniro, costume-cravate et mine respectable. A quelques mètres, les deux femmes, Consolata Mukangango (sœur Gertrude), et Julienne Mukabutera (sœur Maria Kisito), les deux religieuses, voile marron clair, robe blanche, toutes deux portant lunettes, indéchiffrables. Quatre accusés hutus qu'il va falloir juger pour avoir peut-être participé, il y a sept ans, aux massacres de Tutsis et de Hutus jugés trop modérés ; quatre accusés que

l'acte d'accusation charge d'actes de barbarie.

A coup sûr, il s'agit bien de ces crimes contre l'humanité que la justice a identifiés au cours de l'Histoire, lors du procès de Nuremberg contre les criminels nazis, ou récemment, à l'occasion des poursuites engagées devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), et par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), créé par l'ONU fin 1994, et qui siège à Arusha, en Tanzanie. Mais il y a une nette différence entre les débats de Bruxelles et ceux d'Arusha, comme l'a souligné l'un des avocats des parties civiles, Me Michèle Hirsch : *"C'est la première fois, depuis sept ans, que les victimes vont pouvoir parler. A Arusha, elles n'ont pas de place"*.

FOSSÉ CULTUREL

Les jurés, mardi, étaient comme abasourdis de leur présence dans un film dont ils ne comprennent pas encore les dialogues, mais où ils mesurent déjà leur responsabilité : le procès des "Quatre du Rwanda" se bornera-t-il à juger quelques seconds rôles, ou se transformera-t-il en "procès du génocide" avec ce que cela peut entraîner de mises en cause politiques ? Pour combler ce fossé culturel entre les jurés et le Rwanda, quelque 170 témoins vont se succéder à la barre, (experts, policiers, journalistes, volontaires d'organisations de défense des droits de l'homme, etc..) Des films et des photos devraient aussi être présentés au jury au cours des prochaines semaines.

De ce point de vue, la journée de mardi n'aura pas été très pédagogique : la défense a tenté de se réfugier derrière la décision du TPIR de ne pas pousser plus avant son instruction à l'encontre de l'un des accusés, Alphonse Higaniro (*lire ci-dessous*). Il s'agirait, selon elle, d'une sorte de non-lieu et, dans ces conditions, la Cour d'assises de Bruxelles n'aurait plus qu'à prononcer l'irrecevabilité des poursuites. De même, certaines pièces du dossier devraient être purement et simplement écartées, vu que les conditions de leur obtention, au Rwanda, seraient contestables. De tout cela, l'avocat général s'est indigné : *"C'est la première fois que l'on me demande d'écartier mon propre acte d'accusation !"*.

Le tribunal d'Arusha ne s'est pas prononcé sur les mêmes faits, ni dans les mêmes conditions, a-t-il ajouté : il n'y a donc pas *"autorité de la chose jugée"*. Les avocats des parties civiles ont abondé dans ce sens, accusant la défense de vouloir *"cacher la vérité en écartant certaines pièces accablantes pour les accusés"*.

L'un d'eux, Georges-Henri Beauthier, s'est adressé aux jurés, en leur rappelant que les quelque 52 cartons contenant les pièces du dossier sont avant tout un descriptif de massacres : *"Lire ce que nous avons lu, entendre ce que vous allez entendre, ne peut pas s'accompagner de -manœuvres de- procédure"*, a-t-il insisté.

Laurent Zecchini

[Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Quatre accusés symboles d'un drame qui a fait plus de 500 000 victimes

LE MONDE | 18.04.01 | 14h17

Vincent Ntezimana. A cet homme de quarante ans, qui a suivi une formation universitaire poussée, il est reproché d'avoir participé à l'assassinat d'au moins sept personnes, d'être responsable de la mort de plusieurs autres et, d'autre part, d'être l'auteur du document dit "*Appel à la conscience des Bahutus*" qui, sous forme de "*10 commandements*", est un appel à l'exclusion, voire à l'élimination totale des Tutsis au Rwanda.

Licencié en physique de l'université libre de Bruxelles, il obtient son doctorat en 1993, date à laquelle il retourne enseigner au Rwanda. Marié à une licenciée en sociologie, père de trois enfants, il est notamment accusé d'avoir établi des listes, parmi ses collègues tutsis ou hutus modérés de l'université de Butare, qui servirent ensuite au massacre de plusieurs familles.

Parmi les autres faits qui lui sont reprochés, figure sa participation (passive dans un cas, active dans l'autre), aux meurtres d'une jeune fille et d'un jeune homme. Les psychiatres estiment que Vincent Ntezimana est responsable de ses actes mais que sa personnalité relève d'une structure obsessionnelle.

Alphonse Higaniro. Homme politique, industriel et citoyen privé : c'est à ces trois titres qu'Alphonse Higaniro est accusé d'avoir été l'inspirateur et le complice de massacres. Arrêté à son domicile bruxellois en avril 1995, il a été remis en liberté en septembre 1996. Entre-temps, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) avait demandé aux autorités belges de lui transférer les poursuites pénales engagées contre l'accusé mais, le 8 août 1996, le TPIR n'a pas confirmé l'acte d'accusation, sans pour autant se prononcer sur le fond.

"Proposition, provocation et ordre de commettre des crimes de droit international par des écrits" : ce premier chef d'accusation vise plusieurs documents que l'accusé a notamment adressés au président rwandais Juvénal Habyarimana (décédé lors de la destruction en vol de son avion, le 6 avril 1994), dont il était l'un des proches, et dans lesquels il exhorte à la "*défense collective*" des Hutus et au "*nettoyage*".

Licencié de mathématiques de l'université catholique de Louvain (UCL, Bruxelles), Alphonse Higaniro, âgé de cinquante-deux ans, a été ministre des transports et des communications pendant dix mois avant d'être nommé directeur général de la Sorwal (Société rwandaise des allumettes) à Butare. Il lui est reproché d'avoir engagé des Interahamwes (miliciens extrémistes hutus du Mouvement révolutionnaire national pour le développement - MNRD, parti unique du président Habyarimana), au sein de son entreprise, et d'avoir assuré leur entraînement.

Consolata Mukangango (Sœur Gertrude) et Julienne Mukabutera (Sœur Maria Kisito). Le sort de ces deux sœurs bénédictines est lié, puisque les faits qui leur sont reprochés se situent au cours de la même période, même si la responsabilité de Sœur Gertrude, qui était la supérieure du couvent de Sovu, dans la préfecture de Butare, semble plus lourde.

La première est âgée de quarante-trois ans, la seconde de trente-sept ans, et elles n'auraient peut-être jamais été inquiétées par la justice si, en juillet 1995,

Sœur Gertrude ne s'était pas constituée partie civile contre un journaliste, auteur d'un article, en mai 1995, dans lequel il accusait la mère supérieure d'avoir livré aux Interahamwes des centaines de personnes. En avril 1994, de très nombreux réfugiés tutsis qui avaient tenté de trouver refuge au couvent se sont heurtés, selon l'accusation, au refus de Sœur Gertrude. Avec Sœur Kisito, elle se serait rendu à Butare, et les deux religieuses seraient revenues avec des militaires. Les massacres auraient commencé dans les jours suivants, en trois vagues, au centre de santé, puis au monastère. En tout, quelque 6 000 personnes auraient été tuées. Il est notamment question de la mort de 500 à 700 personnes brûlées vives dans un garage, grâce à des jerrycans d'essence que les Sœurs Gertrude et Kisito auraient elles-mêmes apporté aux miliciens. Leur chef, Emmanuel Rekeraho, aurait fraternisé ouvertement avec les deux religieuses, dont l'une, Sœur Kisito, avait deux frères parmi les miliciens interahamwes. Les expertises psychiatriques des accusées, rappelées dans l'acte d'accusation, soulignent que Sœur Gertrude a *"une personnalité de base pathologique et fragile"*, alors que Sœur Kisito serait *"une personnalité névrotique et fragile, ayant besoin d'un milieu structuré"*.

L. Z.

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Ouverture INT

LE MONDE | 18.04.01 | 14h17

JUSTICE La cour d'assises de Bruxelles a ouvert , mardi 17 avril, le procès de quatre Rwandais accusés d'avoir pris part au génocide de 1994 dans leur pays. Ils sont jugés pour crimes de guerre et "violations graves du droit humanitaire international". Ils risquent la prison à vie. **C'EST LA PREMIÈRE FOIS** qu'un jury populaire est amené à se prononcer sur des faits commis à l'occasion d'un génocide : ce sont des militaires qui avaient jugé les principaux responsables nazis devant le Tribunal de Nuremberg ; ce sont des magistrats professionnels qui officient au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) d'Arusha (Tanzanie). **LES QUATRE ACCUSÉS** comparaissent libres. Parmi eux, figurent deux religieuses, accusées d'avoir livré aux miliciens hutus plusieurs milliers de personnes qui s'étaient réfugiées au couvent de Sovu, près de Butare (sud du Rwanda).

[Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Rwanda : l'exemple belge

• LE MONDE | 19.04.01 | 13h16 | editorial

DEPUIS quarante-huit heures, la Belgique accueille un procès hors du commun. Au Palais de justice de Bruxelles, devant la cour d'assises, douze jurés belges jugent quatre ressortissants rwandais pour des crimes commis au Rwanda contre d'autres Rwandais. Les faits remontent à 1994. Ils s'inscrivent dans les tueries perpétrées par un régime majoritairement hutu lors du génocide de quelque 500 000 à 800 000 Tutsis - au cours duquel furent aussi massacrés nombre de Hutus partisans de la coexistence pacifique avec l'ethnie minoritaire.

Ce n'est pas l'Etat belge qui poursuit. Ce sont des survivants et parents de victimes installés en Belgique qui agissent contre quatre autres de leurs compatriotes également réfugiés dans ce pays. Mais l'Etat belge, fidèle en cela à ses engagements internationaux, considère sa justice comme compétente pour la raison suivante : les accusés sont suspectés de ce que le droit international appelle des **"crimes internationaux"**. En l'espèce, les quatre accusés rwandais comparaissent non pour faits de génocide mais pour violation des conventions de Genève (crimes de guerre).

On dira que la Belgique a bien du courage à laisser ainsi se dérouler un procès où, ancienne puissance coloniale au Rwanda, elle peut apparaître sous un jour défavorable. Mais elle a déjà prouvé qu'elle n'avait pas peur de remuer le passé sur un des plus grands drames qu'ait connus le siècle précédent. C'est l'actuel premier ministre, Guy Verhofstadt, qui fut le rapporteur, en 1997, de l'admirable rapport du Sénat belge sur les responsabilités du pays face au génocide au Rwanda. Le gouvernement belge a, cette fois, laissé carte blanche à un juge d'instruction. Il a dû repousser l'intervention de nombre de groupes de pression nationaux - à commencer par une partie de la hiérarchie catholique belge - qui ne voulaient pas que ce procès ait lieu en Belgique.

Mais il y a plus. L'Etat belge donne le bon exemple en matière de compétence universelle d'une justice nationale face aux crimes contre l'humanité. Le procès de Bruxelles s'inscrit dans la lignée des procédures engagées ici et là en Europe contre des Serbes de Bosnie, de celle qui menaça Pinochet à Londres ou, aujourd'hui, l'ancien président tchadien Hissène Habré au Sénégal. La Belgique affirme une évolution encore hésitante sur la scène internationale, combattue ici et là au nom de la défense du principe de souveraineté nationale, notamment, mais que nous n'avons cessé de défendre ici comme allant dans le bon sens : la fin de l'immunité "baladeuse" pour ceux qui ont participé à des crimes d'Etat et ont, par le passé, trop souvent trouvé refuge hors de leurs frontières.

En ces temps de mondialisation, il serait curieux d'admettre la compétence universelle des justices nationales contre la délinquance internationale - financière, par exemple - et de continuer à protéger les instigateurs et les acteurs de la violence d'Etat. En ce sens, le procès de Bruxelles est exemplaire.

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en acceptant et en respectant les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Les jurés de Bruxelles face aux horreurs du génocide de 1994 au Rwanda

• LE MONDE | 19.04.01 | 13h14

Le deuxième jour du procès, devant la cour d'assises de Bruxelles, de quatre Hutus jugés pour des faits commis pendant le génocide de 1994 au Rwanda a permis de faire la connaissance des accusés, qui se sont présentés comme de "braves gens". Cette journée d'audience a été marquée par l'avertissement lancé aux jurés par les avocats des parties civiles : "Vous allez être confrontés à l'indicible."

BRUXELLES de notre bureau européen

Mercredi 18 avril, au deuxième jour d'audience, le procès des quatre accusés poursuivis dans le cadre du génocide perpétré au Rwanda en 1994 (*Le Monde* du 19 avril) est déjà entré dans l'intensité. Il aura suffi de la plaidoirie pleine d'émotion d'une avocate des parties civiles, M^e Michèle Hirsch, puis d'un premier interrogatoire, encore très convivial, des accusés, pour que chacun comprenne, et d'abord les jurés, que les préliminaires viennent de s'achever. Ils l'ont été formellement, dans la matinée, avec le rejet de toutes les demandes des avocats de la défense, qui avaient tenté de faire reconnaître que le procès n'avait pas d'objet et que certaines pièces accablantes devaient être retirées du dossier. Désormais, foin d'arguties, l'examen des faits et des massacres commence.

Au début, les jurés sont toujours des "otages". Otages de la force de persuasion de l'avocat général, de l'autorité du président de la cour, des arguments des avocats de la défense, des sentiments et de l'émotion des parties civiles, de leur propre méconnaissance de ce monde judiciaire. Dans ce procès pour crimes contre l'humanité, ils vont être otages de l'horreur, celle qui va s'étaler sous leurs yeux, des semaines durant, à travers les témoignages des victimes, dans les images projetées, les photos étalées sur écran géant, crues, insoutenables, de corps martyrisés. Mais les jurés vont apprendre vite. Bientôt, ils seront capables de mieux comprendre le contexte politique qui a nourri la folie meurtrière des Hutus contre les Tutsis, et aussi contre les Hutus modérés qui n'acceptaient pas la logique d'élimination ethnique des extrémistes de Kigali.

"UN TERRIBLE DANGER"

Déjà, au deuxième jour d'audience, ils en savent plus sur les protagonistes du drame qui va se rejouer sous leurs yeux, sur les accusés, qui se sont présentés comme des "braves gens", mais qui, au fil des questions simples du président Luc Maes, ont levé un premier coin du voile de leurs personnalités trop lisses. Ils commencent aussi à prendre conscience des tactiques respectives des parties civiles et de la défense, puisqu'il semble avéré que les premières veulent faire de ce procès de deux hommes et de deux femmes celui du génocide, alors que les défenseurs entendent circonscrire celui-ci aux faits reprochés à leurs clients.

Faire le procès du génocide, c'est admettre la monstruosité, la tentative d'éradication d'un peuple, d'une ethnie : c'est donc chercher, consciemment ou non, des boucs émissaires. Là est le danger pour les avocats de la défense. C'est donc une sorte d'avertissement que M^e Serge Wahis a tenu à adresser aux jurés : "Il vous arrivera d'être submergés de compassion pour les victimes, prévient-il : vous n'aurez qu'une envie, celle de leur tenir la main et de pleurer avec eux. Ce

sentiment est juste, mais il peut être source d'un terrible danger : celui de vouloir faire dans cette enceinte le procès d'un génocide." Il ne peut en être question, a insisté M^e Wahis. Le rôle des jurés est de dire si, dans trois affaires précises, les accusés sont ou non coupables des faits qui leur sont reprochés : "Il vous faudra, pour cela, faire abstraction de toute la culpabilité ou la compassion qui peuvent découler des horreurs du génocide rwandais. Autant cet effort est terrible, autant il constitue le prix d'une justice sereine."

Les vingt-quatre jurés (dont douze suppléants : sept hommes et cinq femmes dans chaque collège) savent maintenant que cette horreur va les hanter, dans leurs préoccupations quotidiennes et leurs rêves.. S'ils avaient le moindre espoir d'échapper à cette morbide attraction, M^e Hirsch s'est chargée de le leur ôter : *"Comme nous, vous allez être confrontés à l'indicible ; vous allez voir des images insoutenables : des enfants mutilés, les coups de machettes inscrits dans les corps, des charniers où s'entremêlent les corps de femmes, d'hommes, de bébés tués dans les bras de leurs mères. Comme nous, vous allez entendre des récits abominables. Vous allez les écouter. (...) Vous allez perdre vos repères. Vous allez avoir envie de fermer les yeux pour ne pas voir, de vous boucher les oreilles pour ne pas entendre, pour ne pas ressentir. "*

"Le génocide va entrer dans notre présent ; l'innommable va entrer dans cette salle. Vous allez avoir besoin de courage. Vous allez porter ce poids pendant longtemps. Ce sera long et douloureux. Vous allez devoir pénétrer l'horreur pour juger. Et vous allez trouver le courage de rendre la justice". Ce courage, les jurés ne l'ont pas encore. Quant à l'émotion, elle ne faisait guère de doute après cette apostrophe rédigée au nom de sept avocats des parties civiles. Certains survivants de la région de Butare (où il y aurait eu entre 100 000 et 300 000 morts), ainsi que leurs parents établis en Belgique, ont porté plainte dès le mois de juillet 1994, et se sont constitués parties civiles. D'autres l'ont fait lundi, d'autres le feront au cours des prochaines semaines. Le poids de la responsabilité qui repose désormais sur les épaules de vingt-quatre citoyens belges "ordinaires" est lourd. *"Vous êtes saisis en vertu du principe de compétence universelle, leur a rappelé M^e Eric Gillet ; vous n'êtes pas seulement un tribunal belge : vous êtes un tribunal représentant la communauté humaine."*

Laurent Zecchini

[Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © Le Monde 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

[Politique](#) de confidentialité du site.

Le juge Vandermeersch, pédagogue du génocide rwandais à l'intention des jurés

LE MONDE | 20.04.01 | 14h47

BRUXELLES de notre bureau européen

Un mélange de Lucky Luke et de "prof"soixante-huitard. Dégingandé, cheveux frisés et barbe poivre et sel, avec un jean qui tire-bouchonne un peu, une veste un tantinet fatiguée, un "look" paisible. Qui pourrait voir dans ce cycliste qui parcourt matin et soir le pavé de la capitale belge un juge d'instruction-vedette du barreau de Bruxelles ? Damien Vandermeersch doit mettre en confiance plus d'un témoin. Mais son obstination dans l'accomplissement d'une enquête est, dit-on, d'acier. Grand travailleur, c'est un juge à qui l'on a confié de grandes affaires et la traque de plusieurs personnalités : l'ex-dictateur Pinochet, le président rwandais Paul Kagamé, le ministre congolais des affaires étrangères Abdoulaye Yerodia, l'ex-président iranien Rafsandjani. Mais, justement, il est aussi un "prof" : maître de conférences à l'université de Louvain et, pour l'heure, pédagogue du génocide rwandais à l'intention des vingt-quatre jurés.

Cette formation accélérée a commencé jeudi 19 avril, au troisième jour d'audience de la cour d'assises de Bruxelles, saisie du procès de quatre Rwandais accusés d'avoir participé au génocide de 1994. Le juge s'est plié au jeu, là, debout devant la cour, les jurés et les avocats, micro en main, faisant quelques pas, la main droite scandant le propos. *"J'étais comme vous, je ne connaissais pas le Rwanda."* C'était en février 1995. Très vite, le juge Vandermeersch s'est retrouvé avec dix dossiers, dont trois seulement sont examinés par la cour d'assises. Un avocat des parties civiles, Georges-Henri Beauthier, demandera pourquoi les sept autres ont été écartés. Et s'attirera une réponse extrêmement sèche du président de la cour, Luc Maes : *"La question n'est pas posée !"* Renseignements pris, il semble bien que le parquet et le ministère de l'intérieur ne tiennent pas à ce que deux dossiers délicats - celui de trois coopérants belges assassinés ; celui des dix parachutistes belges massacrés le 7 avril, ce qui allait entraîner le retrait des troupes belges de la Minuar (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda) - soient évoqués. C'est une sorte de *"marchandage"*, estime un bon connaisseur du dossier : *"La cour d'assises ouvre le procès sur trois dossiers, mais rien de plus."*

De mai 1995 à mars 2000, le juge Vandermeersch a effectué quatre séjours au Rwanda. A-t-il subi des pressions ? *"C'est un genre de dossier où vous vous sentez sous pression"*, corrige-t-il finement. Des *"conseils"*, des *"mises en garde"* à cause des *"risques"*, certainement. Pour le reste, il *"n'a pas obéi"*, voilà tout. Quant aux quelque *"trois cents à quatre cents"* témoins entendus, furent-ils *"manipulés"* ? *"J'ai l'impression que le climat pour les témoins en Belgique est sûrement plus difficile qu'au Rwanda."* Le juge a donc fait son boulot, *"le mieux possible"*, avec les moyens dont il disposait, qui étaient chiches. Des lacunes, des approximations ? Forcément, reconnaît-il. Le juge s'est-il ainsi efforcé de désamorcer les critiques que ne vont pas manquer de multiplier les avocats de la défense ? Probablement.

Voilà pour les conditions de travail. Quant au travail... La voix de Damien Vandermeersch s'étrangle : pédagogie de l'émotion. *"Je ne peux m'empêcher, chaque fois, d'être ému. Il ne s'agit pas d'un mort, cela j'ai l'habitude. Pas de cent, pas de mille : à Muganza, j'ai vu vingt mille morts. Je n'ai pas vu le corps d'un enfant, mais les corps de cent enfants. Vous vous dites "ce n'est pas vrai,*

pourvu que ce soit un cauchemar ! ". Le juge se reprend : *"Voilà la première chose qu'il faut comprendre : il y a eu des morts. Et ce n'est pas un tremblement de terre."* La " classe " des jurés écoute religieusement Damien Vandermeersch, qui en vient au contexte politique. Il insiste sur les ravages provoqués par l'évolution du discours officiel pour qualifier l'"ennemi", ce conditionnement délibéré pour faire basculer toute une partie de la population dans une hystérie de violence.

L'"ennemi", il faudra le débusquer *"dans la colline, la cellule et le quartier"*, il faudra dénoncer les *"acolytes et les partisans de l'ennemi"*, puis *"désorganiser l'action ennemie avant l'arrivée des forces armées"*. Insensiblement, poursuit le juge, la *"notion d'ennemi"* s'est élargie : elle vise désormais *"les Tutsis de l'intérieur et de l'extérieur"*, et *"ceux qui se cachent"*, qui sont *"mécontents du gouvernement"*. Le glissement sémantique vers l'horreur s'achève : les enfants Tutsis sont *"de futurs combattants"*, les femmes vont *"donner naissance à de futurs combattants"*. Les jurés ont compris. Il ne leur manque qu'un aperçu des massacres. Des cassettes vidéo, un écran géant, les lumières du prétoire qui s'éteignent : place aux corps mutilés...

Laurent Zecchini

[Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Quatre accusés symboles d'un génocide

LE MONDE | 25.04.01 | 18h18

Vincent Ntezimana. A cet homme de quarante ans, qui a suivi une formation universitaire poussée, il est reproché d'avoir participé à l'assassinat d'au moins sept personnes, d'être responsable de la mort de plusieurs autres et, d'autre part, d'être l'auteur du document dit "*Appel à la conscience des Bahutus*" qui, sous forme de "*10 commandements*", est un appel à l'exclusion, voire à l'élimination totale des Tutsis au Rwanda.

Licencié en physique de l'université libre de Bruxelles, il obtient son doctorat en 1993, date à laquelle il retourne enseigner au Rwanda. Marié à une licenciée en sociologie, père de trois enfants, il est notamment accusé d'avoir établi des listes, parmi ses collègues tutsis ou hutus modérés de l'université de Butare, qui servirent ensuite au massacre de plusieurs familles.

Parmi les autres faits qui lui sont reprochés, figure sa participation (passive dans un cas, active dans l'autre), aux meurtres d'une jeune fille et d'un jeune homme. Les psychiatres estiment que Vincent Ntezimana est responsable de ses actes mais que sa personnalité relève d'une structure obsessionnelle.

Alphonse Higaniro. Homme politique, industriel et citoyen privé : c'est à ces trois titres qu'Alphonse Higaniro est accusé d'avoir été l'inspirateur et le complice de massacres. Arrêté à son domicile bruxellois en avril 1995, il a été remis en liberté en septembre 1996. Entre-temps, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) avait demandé aux autorités belges de lui transférer les poursuites pénales engagées contre l'accusé mais, le 8 août 1996, le TPIR n'a pas confirmé l'acte d'accusation, sans pour autant se prononcer sur le fond.

"Proposition, provocation et ordre de commettre des crimes de droit international par des écrits" : ce premier chef d'accusation vise plusieurs documents que l'accusé a notamment adressés au président rwandais Juvénal Habyarimana (décédé lors de la destruction en vol de son avion, le 6 avril 1994), dont il était l'un des proches, et dans lesquels il exhorte à la "*défense collective*" des Hutus et au "*nettoyage*".

Licencié de mathématiques de l'université catholique de Louvain (UCL, Bruxelles), Alphonse Higaniro, âgé de cinquante-deux ans, a été ministre des transports et des communications pendant dix mois avant d'être nommé directeur général de la Sorwal (Société rwandaise des allumettes) à Butare. Il lui est reproché d'avoir engagé des Interahamwes (miliciens extrémistes hutus du Mouvement révolutionnaire national pour le développement- MNRD, parti unique du président Habyarimana-), au sein de son entreprise, et d'avoir assuré leur entraînement.

Consolata Mukangango (Sœur Gertrude) et Julienne Mukabutera (Sœur Maria Kisito). Le sort de ces deux sœurs bénédictines est lié, puisque les faits qui leur sont reprochés se situent au cours de la même période, même si la responsabilité de Sœur Gertrude, qui était la supérieure du couvent de Sovu, dans la préfecture de Butare, semble plus lourde.

La première est âgée de quarante-trois ans, la seconde de trente-sept ans, et elles n'auraient peut-être jamais été inquiétées par la justice si, en juillet 1995, Sœur Gertrude ne s'était pas constituée partie civile contre un journaliste, auteur d'un article, en mai 1995, dans lequel il accusait la mère supérieure d'avoir livré aux Interahamwes des centaines de personnes.

En avril 1994, de très nombreux réfugiés tutsis qui avaient tenté de trouver refuge au couvent se sont heurtés, selon l'accusation, au refus de Sœur Gertrude. Avec Sœur Kisito, elle se serait rendu à Butare, et les deux religieuses seraient revenues avec des militaires. Les massacres auraient commencé dans les jours

suivants, en trois vagues, au centre de santé, puis au monastère. En tout, quelque 6000 personnes auraient été tuées. Il est notamment question de la mort de 500 à 700 personnes brûlées vives dans un garage, grâce à des jerrycans d'essence que les Sœurs Gertrude et Kisito auraient elles-mêmes apporté aux miliciens. Leur chef, Emmanuel Rekeraho, aurait fraternisé ouvertement avec les deux religieuses, dont l'une, Sœur Kisito, avait deux frères parmi les miliciens interahamwes. Les expertises psychiatriques des accusées, rappelées dans l'acte d'accusation, soulignent que Sœur Gertrude a *"une personnalité de base pathologique et fragile"*, alors que Sœur Kisito serait *"une personnalité névrotique et fragile, ayant besoin d'un milieu structuré"*.

L. Z.

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

La Belgique se veut à l'avant-garde de la lutte internationale contre l'impunité

LE MONDE | 25.04.01 | 18h18

Le juge Vandermeersch fait appel au devoir – souvent ignoré – des Etats de juger les criminels de guerre, quelle que soit leur nationalité.

LE PROCÈS qui s'est ouvert mardi à Bruxelles n'est pas le fruit d'une initiative de l'Etat belge. Il n'en reflète pas moins, de sa part, une claire volonté politique de mettre en application certaines dispositions du droit international devant lesquelles les gouvernements, généralement, rechignent : ce sont celles qui permettent – et dans certains cas font obligation – aux Etats de poursuivre les auteurs présumés d'actes considérés comme des "crimes internationaux", même si ces auteurs et leurs victimes sont des étrangers et que les crimes ont été commis dans un pays étranger.

La Belgique a pris ces dernières années des positions en pointe sur toutes les questions de justice internationale. Elle a d'autre part entrepris un examen de conscience sur ses responsabilités face au génocide de 1994 au Rwanda, lors de l'enquête menée en 1997 par le Sénat belge et dont l'actuel premier ministre, Guy Verhofstadt, était le rapporteur. Le procès de Bruxelles s'inscrit dans ce contexte. Le juge d'instruction Damien Vandermeersch, qui depuis des années mène le combat transfrontières contre l'impunité, a été déchargé de ses autres dossiers. Et il a bénéficié, pour mener son enquête, de moyens que pourraient lui envier nombre de ses collègues, français notamment. Les réactions des jurés populaires pressentis à Bruxelles pour juger d'actes commis à des milliers de kilomètres de chez eux montrent néanmoins que cette démarche n'est pas encore familière. Il s'agit pourtant d'appliquer des textes conçus dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, afin d'empêcher que des personnes soupçonnées d'avoir prêté la main à des crimes massifs échappent à toute sanction par l'exil et puissent couler des jours tranquilles hors de leur pays, comme cela aurait pu être le cas des quatre Rwandais réfugiés en Belgique.

"COMPÉTENCE UNIVERSELLE"

Le procès de Bruxelles est une première parce qu'il se déroule devant une cour d'assises. La justice suisse a déjà condamné, le 30 avril 1999, le Rwandais Fulgence Niyon Teze à la prison à vie, mais c'était devant un tribunal militaire. La mise en œuvre des mécanismes dits de "compétence universelle" est d'autre part réclamée depuis quelques années dans de nombreuses autres affaires. C'est en vertu d'une telle démarche que des poursuites sont tentées depuis 1995 en France contre un autre Rwandais, l'abbé Wenceslas Munyeshyaka. C'est la même démarche, aussi, qui est à l'origine des procédures engagées ces dernières années contre des Serbes de Bosnie dans plusieurs pays européens, en Espagne pour réclamer à Londres l'extradition du général Pinochet, en France contre des officiers mauritaniens responsables présumés d'actes de torture dans leur pays, ou encore au Sénégal contre l'ancien chef de l'Etat tchadien Hissène Habré, qui croyait avoir trouvé un refuge paisible à Dakar.

Les difficultés rencontrées par les plaignants dans ces affaires (dont plusieurs ont tourné court avant d'arriver au stade du procès) témoignent des résistances des Etats à appliquer le droit qu'ils ont pourtant approuvé. Dans la plupart des cas, comme aujourd'hui en Belgique, les poursuites sont déclenchées par des victimes, des familles de victimes et des ONG qui leur prêtent assistance, pas par les Etats.

Ces derniers ratifient des conventions internationales qui énoncent le principe de compétence universelle, mais tardent ensuite à les intégrer dans leur loi interne. Les Conventions de Genève de 1949, qui prescrivent aux Etats de poursuivre tout étranger présumé responsable de crimes de guerre, sont ainsi considérées comme particulièrement "dangereuses" pour les relations diplomatiques ; la France, par exemple, ne les a toujours pas incorporées dans sa législation.

SUR PLUSIEURS FRONTS

La Belgique l'a fait en 1993. Elle s'est d'autre part dotée, en février 1999, d'une loi qui établit la compétence de ses tribunaux pour poursuivre les auteurs de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité, loi qui ne peut toutefois pas être invoquée dans l'affaire présente en raison de l'antériorité des faits. Les quatre inculpés rwandais ne comparaissent à Bruxelles "que" pour violation des conventions de Genève (crimes de guerre).

Le juge Vandermeersch a mené sur plusieurs fronts, ces dernières années, son combat contre l'impunité. Il a été à l'origine du recours déposé par la Belgique contre la décision de Londres de laisser rentrer Augusto Pinochet au Chili, ou encore du mandat d'arrêt international lancé en 2000 contre le ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Abdoulaye Yerodia. Il avait inculpé aussi d'autres responsables présumés du génocide rwandais, que lui a toutefois réclamés le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qui siège à Arusha (Tanzanie): ainsi le Belge George Ruggiu, ancien animateur de Radio-Mille collines, et Théoneste Bagosora, considéré comme l'un des principaux instigateurs du génocide.

Certains se demanderont si la compétence d'un tribunal belge est fondée, dès lors que l'ONU a créé spécialement, en novembre 1994, un tribunal international pour juger les crimes commis au cours des mois précédents au Rwanda (sans même parler de la justice rwandaise, mal armée pour faire face, dans les règles occidentales de respect des droits de la défense, à des milliers d'affaires). Le TPIR, qui fonctionne très lentement, n'a mené à leur terme que huit procès en six ans et demi; il a pris le parti de poursuivre seulement les principaux responsables du génocide, en laissant à d'autres le soin de juger les exécutants des basses œuvres de moindre envergure.

L'un des enjeux du procès de Bruxelles sera de voir si cette complémentarité avec les instances internationales est comprise par l'opinion publique et dans quelle mesure la légitimité du tribunal belge est admise sur le fond.

Claire Tréan

En France, l'affaire de l'abbé Munyeshyaka

Le 25 juillet 1995, l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, un prêtre rwandais réfugié en France, était arrêté et mis en examen par un juge d'instruction de Privas (Ardèche), pour génocide, crimes contre l'humanité et torture, suite à une plainte d'autres réfugiés. Après que le juge se fut déclaré compétent seulement sur le fondement de la convention de 1984 sur la torture, la cour d'appel de Nîmes décidait, en mars 1996, l'abandon des poursuites, décision cassée en janvier 1998 par la Cour de cassation, qui confiait le dossier à la chambre d'accusation de Paris. *"Le dossier roupille, en dépit de mes protestations"*, dit l'avocat des plaignants, William Bourdon. Le juge Leloire, chargé de l'instruction, a lancé une commission rogatoire pour interroger des témoins au Rwanda. *"Il a besoin, pour cela, du feu vert de Kigali et de Paris, et il n'a ni l'un ni l'autre"*, dit l'avocat, qui estime néanmoins, malgré le peu d'empressement des autorités françaises, qu'un

procès finira par avoir lieu.

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

A Bruxelles, au procès du génocide de 1994 au Rwanda, une culpabilité envahissante ébranle les accusés

• LE MONDE | 28.04.01 | 14h39

BRUXELLES *de notre bureau européen*

Chacun devrait garder la tête froide en dépit d'une émotion qui, parfois, submerge. Il conviendrait que les jurés, les avocats, la Cour, le public et les journalistes accueillent avec distance l'horreur qui s'invite tous les jours au procès des quatre accusés de participation au génocide de 1994 au Rwanda. Il faudrait qu'ils analysent des faits qui se sont déroulés à 6 000 kilomètres de là, en 1994, comme au travers d'un microscope, comme des médecins légistes. Mais ce n'est pas possible. Chacun devrait avoir conscience que, à ce stade, les accusés sont présumés innocents, qu'ils ne devraient donc pas être jugés dans le climat de culpabilité qui, peu à peu, enveloppe le procès, et qu'ils ne méritent ni l'ironie mordante d'un magistrat ni même les rires et l'émotion qui fusent parfois d'un public à majorité africaine.

Mais voilà, ce n'est pas possible : les massacres sont omniprésents. Ils planent sur la cour d'assises, envahissent l'acte d'accusation qui est la première source d'information des vingt-quatre jurés titulaires et suppléants, se bousculent parfois en sanglots dans les récits de témoins aux familles martyrisées. Les morts donnent au procès son rythme, sa vérité. Le génocide n'est pas un lointain "événement international": c'est une tragédie humaine et universelle qui interpelle chacun et ne laisse personne indemne. Voilà pourquoi, vendredi 27 avril, au neuvième jour d'audience, alors que la première partie du procès s'achève - provisoirement - avec l'audition des témoins du premier des accusés, Vincent Ntezimana, l'intellectuel sûr de sa froide intelligence, la cour d'assises de Bruxelles a mué.

DOSSIERS GIGOGNES

Si le décor est toujours solennel, les acteurs ont fait connaissance, et cela change tout. Grâce aux témoins dits "*de contexte*", la ville de Butare, dans le sud du Rwanda, n'est plus une succession de diapositives sans relief : sur les chemins de poussière, derrière les murs des maisons basses, se profile l'ombre des hommes et des femmes qui y ont vécu, y ont été dénoncés et y sont morts, massacrés par des soldats et des miliciens aux "*barrières*". Chacun "voit" désormais où se situait la maison de Vincent Ntezimana ; celle de son collègue, le professeur Pierre-Klaver Karenzi, tué, ainsi que sa femme et ses trois enfants, sur dénonciation (à en croire l'accusation) de "*Vincent*" ; celles de voisins, comme son ami le capitaine Nizeyimana, sinistre proconsul de Butare qui exerça un droit de vie et de mort sur les habitants.

Etrange procès, avec trois dossiers gigognes (outre celui de Vincent Ntezimana, ceux de Alphonse Higaniro et celui des deux religieuses, les sœurs Gertrude et Maria Kisito), que le président de la Cour, Luc Maes, s'efforce de traiter séparément, mais qui se chevauchent sans cesse. Certains avocats, qui "découvrent" l'Afrique, ont du mal à comprendre qu'à Butare, dans un contexte de génocide, les gens ne réagissent pas comme à Liège, et que la "vérité", en Afrique, est comme la parole : elle se module de façon pragmatique, en fonction de l'effet recherché. Le président, qui a bonne réputation au barreau de Bruxelles,

mène les auditions à la baguette, avec une approche parfois élastique de la neutralité, mais il paraît que c'est l'usage, en Belgique.

Il prend soin de couper court aux digressions, ce qui fait que les débats ne font qu'effleurer de plus hautes responsabilités, celle de l'ancienne puissance coloniale belge, celle de la bonne conscience de la France depuis l'opération "Turquoise",³ celle de la responsabilité de l'Eglise catholique. Les jurés, quant à eux, ont pris de l'assurance, leurs questions sont plus précises et plus dangereuses pour l'accusé et les témoins.

TÉMOIGNAGE DÉVASTATEUR

"Vincent" est soutenu par des anciens collègues de l'université de Bruxelles et de Butare, des défenseurs de la thèse du "double génocide" (contre les Tutsis mais aussi contre les Hutus), des témoins "révisionnistes" donc, et aussi ces "petits Blancs" que l'Afrique a toujours enfantés et qui, par nature, soutiennent le pouvoir en place.

Vincent Ntezimana joue encore de son éloquence, du menton, pose toujours sur l'assistance son regard hautain, mais on sent qu'il est désormais ébranlé, que les prémices de sanglots qu'il a laissé échapper, l'autre jour, au récit de cette jeune fille égorgée sous ses yeux, n'étaient peut-être pas feintes, parce qu'il serait désormais, lui aussi, étreint par le sentiment de sa propre précarité. Tout retournement est possible, bien sûr, mais "Vincent" commence à perdre pied, ou du moins il semble. L'intelligence et la ruse ne sont pas plus fortes que l'émotion, la douleur. En racontant le martyre de ses enfants torturés "sur le cadavre" de son mari, Yolande Mukagasana a provoqué les larmes de jurés et aussi d'avocats.

Nul ne sait qui est Vincent Ntezimana, mais une chose est sûre, le portrait psychologique dressé par un ancien collègue sonne juste : *"Il a une arrogance et une suffisance naturelles. Il est doté de l'intelligence brillante de quelqu'un qui calcule avec beaucoup de cynisme. C'est un manipulateur qui a une double personnalité."* Car ce "Janus" africain apparaît comme dépourvu d'humanité : il enjambe le cadavre de la femme de son ami et s'en va jouer aux cartes chez le capitaine Nizeyimana ; il se moque comme d'une guigne du sort de ses étudiants, qui seront massacrés par centaines ; il assiste sans ciller à des meurtres, alors même que ses relations avec les militaires lui donnent un pouvoir sans égal.

La Cour entend le témoignage dévastateur de Marie-Hélène Lecerf, une employée du bureau de dactylographie Copy-Fac, de Louvain-la-Neuve (Belgique). Elle affirme que c'est bien Vincent Ntezimana qui, entre autres travaux, lui a demandé de retaper l'"Appel à la conscience des Bahutus", ce pamphlet qui constitue un véritable appel à la haine ethnique et qui, publié au Rwanda, a attisé la violence. Contre toute évidence, mal conseillé sans doute, l'accusé nie en bloc. Froid, insensible, Vincent Ntezimana, après tout, est peut-être moins intelligent qu'il en a l'air...

Laurent Zecchini

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © Le Monde 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en acceptant et en respectant les dispositions.

[Politique](#) de confidentialité du site.

Accusée Sœur Gertrude, prieure du "monastère aux 7000 morts"

LE MONDE | 05.05.01 | 19h42

BRUXELLES de notre bureau européen

La baraka ou la main de Dieu, c'est selon. A moins que cela soit tout bonnement une protection du chef de la milice, au nom d'on ne sait quel accord de solidarité ethnique. Mais alors ce fut un accord avec le diable. Il a bien fallu en tout cas une "intervention" pour que Sœur Gertrude, prieure du monastère de Sovu, à Butare, dans le sud du Rwanda, ne succombe pas sous les coups de la folie meurtrière qui s'est déversée, comme la lave d'un volcan, du 19 avril au 6 mai 1994.

Sœur Gertrude, petite silhouette sous voile qui se tient debout dans le box des accusés, vendredi 4 mai, ne s'explique pas pareille chance. Dieu sait pourtant combien elle s'est dépensée pour éviter le pire, pour raisonner les miliciens hutus Interahamwe qui abattaient à la machette par centaines, par milliers, les hommes, les femmes, les enfants, les vieillards qui fuyaient le carnage perpétré dans le centre de santé placé sous l'autorité du monastère.

LE RÔLE DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

"J'ai voulu les sauver, mais je n'ai pu les sauver tous, et c'est cela mon problème. Je peux affirmer dans mon cœur que je n'ai jamais voulu que quiconque meure. J'ai souffert avec ces personnes, je les aimais". Le "problème" de Sœur Gertrude, c'est cet acte d'accusation terrible qui la fait apparaître, elle, la supérieure du couvent des bénédictines de Sovu en principe vouée à Dieu et à ses œuvres, comme un monstre. Sœur Gertrude et son ombre Sœur Maria Kisito sont accusées d'avoir livré aux Interahamwe hutus les milliers de réfugiés tutsis qui s'étaient placés sous la protection du monastère de Sovu et d'avoir favorisé ce "travail" de "nettoyage", selon les termes que l'on utilisait alors pour qualifier cette gigantesque entreprise d'épuration ethnique que fut le génocide du Rwanda.

Avec elles, le procès qui se poursuit à Bruxelles esquisse un autre acte d'accusation, celui-là non écrit mais qui s'instruit de multiples indices : la responsabilité de la hiérarchie catholique. Les Sœurs, hébergées au couvent de Maredret (Belgique) depuis août 1994, ont bénéficié de protections, du silence de l'Eglise, pour le bien de la "communauté" bien sûr, et certaines religieuses de Sovu qui entendent témoigner à charge ont subi ou subissent encore des pressions. Il leur faut bien du courage, quand on sait que sur place, à Butare, leurs familles sont souvent parmi celles des victimes, lesquelles ont repris un voisinage inhumain avec leurs bourreaux.

Le "problème" de Sœur Gertrude fut résumé au bout de deux heures d'interrogatoire par l'avocat général, Alain Winants : *"Je suis stupéfait de la fantastique résurrection de la mémoire de Sœur Gertrude, résurrection miraculeuse, puisque, après avoir été entendue à neuf reprises, elle nous propose aujourd'hui une nouvelle version."*

Dix fois, elle redira sa peur, son "épuisement psychique". Pas une fois Sœur Gertrude ne parlera de la terreur des réfugiés. Dix fois, elle croit sa dernière heure arrivée, tombe en prières, et le couperet de la machette s'écarte, comme si "le nommé Rekeraho Emmanuel", comme dit l'acte d'accusation, le responsable

des massacres de Sovu - environ 7 000 morts -, avait été touché par la grâce divine. Les deux femmes tiennent, comme des siamoises, le même discours : une note discordante, et elles seront obligées de se charger mutuellement. Lors des suspensions d'audience, elles prient. Elles vont en avoir besoin...

Laurent Zecchini

[Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Rwanda : l'injustice internationale

- LE MONDE | 18.05.01 | 16h27 | analyse

Depuis le 17 avril, la "compétence universelle" d'une cour d'assises belge rend justice au génocide qui a été commis, d'avril à juillet 1994, au Rwanda. Elle juge, pour leur participation présumée aux massacres ayant fait, en cent jours, plus d'un demi-million de victimes au sein de la minorité tutsie, un ancien ministre reconverti en homme d'affaires, un professeur d'université et deux sœurs bénédictines.

DEPUIS le 17 avril, la "*compétence universelle*" d'une cour d'assises belge rend justice au génocide qui a été commis, d'avril à juillet 1994, au Rwanda. Elle juge, pour leur participation présumée aux massacres ayant fait, en cent jours, plus d'un demi-million de victimes au sein de la minorité tutsie, un ancien ministre reconverti en homme d'affaires, un professeur d'université et deux sœurs bénédictines.

Plus d'une centaine de journalistes suivent le procès de Bruxelles, dont la couverture médiatique dépasse, d'ores et déjà, tout ce qui a pu être écrit, depuis sa création en novembre 1994, sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), qui siège à Arusha, en Tanzanie. Pourquoi le prétoire dans l'ex-métropole coloniale du Rwanda est-il devenu une telle chambre d'écho ? Et comment s'expliquer, par contraste, le silence, sinon l'indifférence, qui recouvre l'action du TPIR ?

Il entre dans l'explication une part de racisme ordinaire, de ce double standard moral qui, au nom de la "proximité", permet d'assigner systématiquement à "l'étranger lointain" le second rang. La panique dans un stade au Ghana, malgré ses 126 morts, n'est qu'un tragique fait divers, tandis que "l'enfer" du Heysel, où périrent 35 personnes en 1985, avait eu droit aux gros titres, à des reportages sur le hooliganisme, des analyses sociologiques sur l'origine de la violence dans les stades. Depuis deux ans et demi, la guerre criminelle au Congo-Kinshasa, malgré plus de deux millions de victimes civiles, a soulevé moins d'indignation dans le monde que le bombardement du marché de Sarajevo par les Serbes.

Enfin, la première commémoration du début de la solution finale au Rwanda - le troisième génocide du siècle passé, après la Shoah et celui des Arméniens - a eu lieu en l'absence d'une communauté internationale qui, après avoir failli à tenir son serment du "plus jamais ça", n'en pratique pas moins son "devoir de mémoire" de manière fort sélective : à Kigali, le 7 avril 1995, le seul ministre étranger au bord des fosses communes était ougandais. A cette date, l'ambassadeur de France avait été rappelé à Paris "pour consultation"...

Il est vrai que, par la suite, seuls les inconditionnels du nouveau régime à Kigali - dominé par le Front patriotique rwandais (FPR), le mouvement armé de la diaspora tutsie - ne se sont pas aperçus que les cérémonies du souvenir étaient dévoyées en rites pénitentiels pour couvrir d'opprobre collectif "les" Hutus et pour culpabiliser la communauté internationale qui avait "*laissé faire*".

Un pouvoir tout aussi brutal et "ethniste" que le précédent s'est employé à transformer le génocide en rente de situation morale pour, impunément, réduire les Hutus majoritaires en ilotes, citoyens de seconde zone au fond des collines, et pour persécuter à travers l'ex-Zaïre, d'octobre 1996 à mai 1997, des réfugiés hutus, dont près de 200 000 y trouvèrent la mort. Le rapport intérimaire d'une

enquête des Nations unies - jamais menée à terme - a qualifié ces événements de "crime contre l'humanité". Pendant le génocide des Tutsis en 1994, des massacres de civils hutus perpétrés par le FPR avaient déjà fait, au moins, 100 000 morts et, avant même le génocide, l'élimination systématique des intellectuels hutus avait été organisée dans le nord du Rwanda conquis par le FPR.

Dans ce contexte, la justice internationale s'est fait piéger. Le tribunal international d'Arusha, pour rédimier la communauté internationale coupable de non-assistance aux Tutsis en danger, considère le nouveau régime à Kigali, "issu des fosses communes", comme le représentant des victimes du génocide contre lequel le monde n'a rien entrepris. Malgré ses propres crimes contre l'humanité, l'actuel pouvoir coadministre de fait une justice censée juger le génocide de façon à préparer, en rupture avec l'atavique culture du talion et de l'impunité au Rwanda, une future réconciliation entre Hutus et Tutsis.

Or on ne trace pas une ligne droite dans un espace courbe : lorsque, en 1998, l'ancien ministre de l'intérieur du FPR entré en dissidence, Seth Sendashonga, a voulu dénoncer devant le TPIR les "syndicats de délation" mis en place pour livrer à la vindicte internationale les adversaires du nouveau pouvoir à Kigali, celui-ci l'a fait assassiner ; et c'est seulement contraint et forcé, notamment par le juge Bruguière, qui mène l'enquête en France, que le TPIR va décider, ces jours-ci, s'il ouvre une instruction sur l'attentat contre l'avion de l'ex-président Juvénal Habyarimana, l'événement déclencheur du génocide. A bord de cet appareil, outre l'équipage français, périrent des hommes-clés du "hutu power".

IMPARTIALITÉ CONTESTABLE

Dans les chancelleries, nul n'ignore que le TPIR est enfermé dans une impasse. Favorables à la mise en place d'une justice internationale, les médias - à l'exception notable de l'agence de presse Hironnelle, qui tient la chronique judiciaire du TPIR - couvrent paradoxalement de silence un tribunal à l'impartialité contestable. Dans le bureau de Louise Arbour, l'ancienne procureur général du TPIR et du TPIY (l'équivalent pour l'ex- Yougoslavie), une carte d'état-major des Balkans occupait une grande partie d'un mur, tandis qu'une petite carte du Rwanda situait tout juste le pays des Mille-Collines.

Depuis que Carla Del Ponte a pris la succession, en septembre 1999, un effort de redressement a, certes, été entrepris. Mais il suffit de lire ses entretiens accordés à la presse pour constater la persistance d'un déséquilibre flagrant : si le monde entier connaît les grands criminels de guerre présumés dans l'ex-Yougoslavie, à commencer par Slobodan Milosevic, Ratko Mladic et Radovan Karadzic, qui saurait citer le nom de l'un des planificateurs ou chefs d'orchestre du génocide au Rwanda ? C'est normal. Personne n'en parle.

"INCOMPÉTENCE" ET "INCURIE"

A Arusha se déroule, depuis l'automne dernier, le procès dit des "médias de la haine". Trois hommes y sont accusés d'avoir été les bergers du génocide : Ferdinand Nahimana, historien et cofondateur de la Radio-télévision libre des Mille-Collines (RTLM), Jean Barayagwiza, autre responsable de la RTLM et ancien directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, Hassan Ngeze, ancien rédacteur en chef du journal *Kangura*. Pour la compréhension de l'holocauste africain, ce procès est d'une importance capitale. Or, tel qu'il est conduit devant le TPIR, c'est un scandale : les cinquante-neuf numéros de *Kangura* ne sont pas encore traduits et les enregistrements de la RTLM n'ont toujours pas été transcrits, quand ils n'ont pas été "égarés".

La liste des témoins à charge devant être cités, quatre-vingt-seize au début du procès, ne compte plus qu'une quarantaine de noms, sans que le greffe soit

capable d'être plus précis. Les charges réunies contre Jean Barayagwiza justifieraient son acquittement, reconnaît un témoin expert du tribunal, choqué par *"autant d'incompétence et d'incurie"*. Ferdinand Nahimana, souvent taxé de *"Goebbels du génocide rwandais"*, peut-il être jugé dans ces conditions ?

A Bruxelles, loin d'une Afrique chaotique et compliquée, dans le décor familier d'une justice ayant fait ses preuves, quatre acteurs secondaires du crime des crimes contre l'humanité sont jugés *"de façon exemplaire"*. A ce titre, ils méritent l'attention que retient leur procès. Mais la justice belge est-elle à l'abri de la dialectique du mal qui tourmente l'Afrique des Grands Lacs, du seul fait de siéger à 6 000 km de distance ? L'exemplarité porte-t-elle sur la qualité de la justice rendue, ou sur le fait qu'une ancienne métropole juge le drame de son ex-colonie et, à travers ce drame, se juge elle-même ? Enfin, le plus important, à quel titre la justice belge incarnerait-elle davantage l'humanité que le tribunal international spécialement mis en place pour juger le génocide au Rwanda ? Il faut espérer que la réponse n'est pas : en raison de sa *"compétence universelle"*.

Stephen Smith

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

La justice belge se prononce sur la culpabilité des "quatre du Rwanda"

► LE MONDE | 07.06.01 | 10h42

Après deux mois d'audience, le jury d'une cour d'assises belge devait décider, jeudi 7 juin, de la culpabilité ou de l'innocence de quatre prévenus rwandais, accusés de participation au génocide de 1994. Leur procès, une première judiciaire, a été instruit en vertu de la "compétence universelle" que se reconnaît la justice belge.

BRUXELLES, de notre bureau européen

L'audience du théâtre d'ombres, où se mêlent témoins émouvants et fuyants, faits et rumeurs, touche à sa fin : jeudi 7 juin, les vingt-quatre jurés de la cour d'assises de Bruxelles étaient seuls pour tirer les conclusions des huit semaines d'auditions et d'émotions parfois intenses qui ont marqué le procès des quatre accusés de participation au génocide du Rwanda. Les réponses qu'ils devaient apporter aux trente-neuf questions qui leur sont soumises décideront de la culpabilité ou de l'innocence de Vincent Ntezimana, Alphonse Higaniro, sœur Gertrude et sœur Maria Kisito. Si ces derniers sont reconnus coupables, les jurés se retrouveront vendredi pour décider de l'ampleur de la peine qui sera infligée aux accusés.

Seuls donc, submergés d'images de corps martyrisés, de témoignages souvent déchirants, d'ombres envahissantes : celles des plus de 500 000 victimes de ce conflit qui, en avril 1994, se transforma en tentative d'élimination totale d'un peuple, l'ethnie tutsie, par ses rivaux hutus. Vingt-quatre hommes et femmes ordinaires, tous Blancs, la plupart issus de milieux modestes, ont été brusquement enlevés à leurs soucis quotidiens pour être plongés dans l'inhumanité d'un drame qui, par son ampleur, fut une "*solution finale*" en terre africaine. L'horreur, comme le leur avait dit M^e Michèle Hirsch, est entrée dans leur vie et dans leurs rêves.

Des semaines durant, ils ont écouté les récits bouleversants des proches des victimes, constaté que les haines ne sont pas éteintes, qu'elles perdurent dans le fond de la salle d'audience, sur les marches du palais de justice, où les rescapés, comme à Butare, dans le sud du Rwanda, côtoient leurs bourreaux. Spectateurs abasourdis, ils auront tenté de distinguer chez les témoins la malveillance, le mensonge, la sincérité et la rouerie, et constaté que c'était impossible. Ce fut un procès avec une vérité sinueuse, contradictoire, approximative et aléatoire. Chaque témoin avait une part de vérité, aucun n'en avait le monopole.

De toute façon, sept ans plus tard et à 6 000 kilomètres de distance, après que les accusés et les principaux témoins ont été interrogés de multiples fois par de multiples enquêteurs, les faits eux-mêmes perdent de leur acuité, la vérité ressemble à un faisceau de présomptions. Le procès des "quatre du Rwanda" n'aurait jamais dû se dérouler dans de telles conditions, mais il reste exemplaire, à l'image d'une justice belge qui se veut sans frontières. Une justice exemplaire et peut-être aussi frauduleuse : car c'est un procès fourre-tout qui s'achève.

PROCÈS GIGOGNE

Celui d'une ancienne puissance coloniale qui règle ses comptes avec elle-même, c'est-à-dire avec la culpabilité des Belges à l'égard de l'Afrique, et du Rwanda en

particulier, puisque l'armée belge – mais elle ne fut pas la seule – a bel et bien fui ses responsabilités en 1994, laissant la bride sur le cou aux fauteurs de génocide. Les vingt-quatre jurés ne sont pas indemnes de ce stigmat collectif, qui va teinter leur décision : la Belgique peut-elle, une nouvelle fois, faillir à sa tâche, éviter de punir des responsables du génocide ? Voilà bien le piège, cet amalgame qui aura accompagné tous les débats : procès de deux hommes et de deux femmes ou procès du génocide ? C'est l'impossibilité de répondre à cette question qui rend le devoir des jurés si incertain.

Ce n'est pas la seule difficulté, car ce procès gigogne ne pouvait qu'embrouiller la recherche de la vérité. Puisque le sort des deux religieuses était indissociable, ce sont trois cas, trois procès qui furent menés en parallèle, chacun d'entre eux étant contaminé par les deux autres. Les débats furent conduits à un rythme soutenu, mettant à rude épreuve la capacité de concentration des jurés, d'autant plus qu'il leur fut demandé de passer d'un accusé à l'autre, au rythme des témoins qui arrivaient du Rwanda, et parce que, au-delà du box des accusés, se profilait l'ombre d'autres coupables : procès esquissé à la va-vite de la hiérarchie catholique, qui a "couvert" deux religieuses dont l'attitude ne peut qu'entacher la réputation de l'Eglise.

Procès de l'Etat belge ensuite, lui aussi effleuré, pour avoir si longtemps empêché que les accusés passent en jugement et multiplié les pressions sur le juge d'instruction. Peut-on, dans de telles conditions, parler d'une justice sereine ? Sans doute pas. Peut-on à la fois être bouc émissaire et coupable ? Assurément. Veille du verdict, la journée de mercredi aura permis à chacun de tenter de rassembler les pièces du puzzle, tous, avocats et accusés, prenant la parole. Il n'est pas sûr pour autant que ce procès en accéléré ait permis de clarifier les choses, au contraire. Les avocats de la défense se sont montrés plus soucieux de laver leur réputation du soupçon de "révisionnisme", par rapport à la réalité du génocide, que d'exploiter la seule ligne de défense qui vaille pour leurs clients, celle du doute.

Les avocats des parties civiles, comme M^e Hirsch, M^e Bauthier, M^e Gillet, furent brillants, mais ce fut au prix d'un savant amalgame entre les accusés et le génocide. Les accusés, comme au début du procès, restèrent de marbre, sans l'once d'un remords ou d'une compassion, les deux religieuses notamment, femmes moins fragiles qu'on ne le dit, comme figées dans une certaine médiocrité humaine.

Laurent Zecchini

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Rwanda : un génocide devant la justice

• LE MONDE | 07.06.01 | 13h04

Pour la première fois depuis le génocide au Rwanda, en 1994, quatre présumés coupables des massacres ayant fait plus d'un demi-million de victimes devaient être jugés, jeudi 7 juin, en Europe au nom de la "compétence universelle". En vertu de ce principe de droit que la justice belge se reconnaît pour les crimes contre l'humanité, le jury d'une cour d'assises à Bruxelles devait rendre son verdict de culpabilité, ou d'innocence, concernant quatre Rwandais : un homme d'affaires, un professeur d'université et deux sœurs bénédictines. Les jurés belges auront ainsi rendu un verdict historique sur l'un des plus grands crimes du XXe siècle en se prononçant sur le sort de quatre exécutants.

Hantées par le souvenir de l'holocauste africain, les audiences, qui ont duré près de deux mois, n'ont pas seulement fait apparaître les responsabilités individuelles âprement disputées entre le parquet et la défense. Elles ont aussi mis en évidence celles de l'Etat belge, l'ex-puissance coloniale au Rwanda, et de l'Eglise catholique. Ayant fait venir une cinquantaine de témoins du "pays des mille collines", la justice belge a fait revivre un crime contre l'humanité qui a pu s'accomplir en raison de l'inaction de la communauté internationale. Une inaction qui s'est prolongée dans le traitement judiciaire des coupables, comme l'établit l'enquête du *Monde*.

Selon nos investigations, justice n'a toujours pas été rendue aux victimes de la "shoah africaine". Les présumés "cerveaux" du génocide rwandais n'ont toujours pas été arrêtés. A ces impunis s'ajoutent les "mal jugés" du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Cette juridiction *ad hoc*, mise en place à Arusha (Tanzanie) dès septembre 1994, a failli à sa mission d'expier le crime des crimes par la vérité et le droit. Quant à la justice rwandaise, elle est politiquement exploitée par le pouvoir de Kigali au nom d'une mémoire instrumentalisée des victimes du génocide.

[↑ Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Rwanda : un génocide sans coupables

LE MONDE | 07.06.01 | 13h39

Un demi-million de victimes. Peut-être autant de bourreaux. Et, sept ans après, combien de coupables jugés ? Malgré le procès de quatre Hutus à Bruxelles dont le verdict est attendu le 7 juin, le génocide de la minorité tutsie au Rwanda reste aujourd'hui largement impuni. En dépit de la multiplicité des procédures, la pyramide des responsabilités n'est toujours pas clairement établie. Résultat : les planificateurs de l'holocauste courent encore, seuls les exécutants sont – mal – jugés, tandis que, à Kigali, le nouveau pouvoir joue avec les listes de présumés "génocidaires" pour diffamer ses dissidents.

Qui a planifié le génocide au Rwanda ? Sept ans après l'holocauste africain qui a fait, d'avril à juillet 1994, au moins cinq cent mille victimes parmi les Tutsis, au "pays des mille collines", on devrait avoir honte de poser la question. La planification, preuve tangible de la préméditation, n'est-elle pas l'un des éléments constitutifs du "crime des crimes" ? Au sortir de la seconde guerre mondiale, on a vite appris qui avait participé à la conférence de Wannsee, là où fut décidée la mise en œuvre de la "solution finale". Et le tribunal de Nuremberg n'a pas tardé à juger les survivants parmi les stratèges de la Shoah. En un an, du 20 novembre 1945 au 16 novembre 1946, vingt-quatre dirigeants nazis – dont Hermann Göring, Rudolf Hess, Alfred Rosenberg, Julius Streicher et, par contumace, Martin Bormann – furent jugés, et dix d'entre eux pendus, Göring s'étant suicidé la veille de l'exécution.

Sept ans après le génocide du Rwanda, il n'en va pas de même pour l'expiation, par la vérité et le droit, du plus grand massacre organisé sur le sol africain. Certes, les historiens de la tuerie de masse dans l'ancienne colonie belge ont désigné les planificateurs au plus haut niveau de la pyramide exterminatrice : les membres de l'*akazu* (littéralement : "la petite maison"), c'est-à-dire le clan d'Agathe Habyarimana, épouse du président rwandais dont la mort, à bord du Falcone-50 abattu le 6 avril 1994 dans le ciel de Kigali, fut l'"événement déclencheur" du génocide. Mais la planification et l'organisation des massacres par la belle-famille de Juvénal Habyarimana n'ont pas été démontrées, étayées par des faits précis. Ce qui n'est pas étranger au fait qu'à ce jour seulement un membre présumé de l'*akazu* a été arrêté et déféré devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), la juridiction ad hoc créée par les Nations unies pour juger les "cerveaux" du génocide. Il s'agit de Théoneste Bagosora, l'ancien directeur de cabinet au ministère de la défense à Kigali.

Le TPIR a été créé dès septembre 1994. Mais ce n'est que depuis quatre ans, au terme d'une difficile mise en place, qu'il juge des planificateurs et exécutants du génocide. Actuellement, quarante-six prévenus sont détenus au siège du TPIR, qui se trouve à Arusha, en Tanzanie. Neuf procès sont en cours. Huit sentences ont été prononcées, mais six des condamnés en première instance ont fait appel.

Parallèlement, des présumés "génocidaires" sont jugés au Rwanda même, sous l'autorité du nouveau régime issu de la victoire militaire du Front patriotique rwandais (FPR), le mouvement armé de la diaspora tutsie qui a pris le pouvoir – et, de ce fait, mis fin au génocide – en juillet 1994. Au "pays des mille collines", quelque cent vingt mille prévenus attendent en prison leur jugement pour génocide. En sept années, environ 2 500 procès ont été menés à terme. Près de sept cents des accusés ont été acquittés. Un peu plus de quatre cents ont été

condamnés à mort, dont vingt-deux ont été exécutés en public, en 1997. Environ mille trois cents ont été condamnés à des peines de prison.

La "compétence universelle" ajoute un troisième niveau de jugement au Tribunal international d'Arusha et à la justice rwandaise. Au nom de ce principe de droit, que la Belgique a intégré dans sa législation, une cour d'assises, à Bruxelles, juge, depuis le 17 avril, quatre Rwandais impliqués dans le génocide : deux sœurs bénédictines, un professeur d'université et un ancien ministre, devenu directeur d'usine. Crime extrême, la persécution d'une population pour ce qu'elle est – d'un point de vue ethnique ou religieux – relève de la responsabilité de l'humanité contre laquelle ce crime a été commis. En ce sens, le procès de Bruxelles marque une avancée du droit qui devient international en réconciliant le cas particulier avec la loi universelle. Cependant, même si le jury belge aboutissait ces jours-ci à un verdict de culpabilité, le malaise au sujet du génocide rwandais persisterait.

Jusqu'à présent, moins de mille huit cents personnes ont été reconnues coupables de l'extermination d'un demi-million de Tutsis. Tant de victimes et si peu de bourreaux ? Ce n'est pas le fond du problème, dans la mesure où aucun registre de condamnés, aussi long soit-il, n'aurait de commune mesure avec le martyrologe de 1994. Tant de bras armés, et pas de "cerveaux" qui les eussent guidés ? A ce jour, en effet, ceux qui ont été définitivement condamnés n'étaient pas les planificateurs de l'œuvre exterminatrice. Il s'agit d'exécutants, parfois à un niveau important, mais qui n'étaient pas à l'origine de l'holocauste africain. A l'exception de trois d'entre eux – deux jugés par le TPIR et l'un par un tribunal suisse –, ils ont tous été condamnés au Rwanda par une justice sujette à caution, aux ordres du nouveau régime. Aussi, sept ans après le massacre organisé de la minorité tutsie, le bilan de la justice rendue est, pour le moins, mitigé : il y a les "impunis", qui manquent à l'appel ; il y a les "mal jugés", non seulement par la justice rwandaise mais, aussi, par le TPIR ; et, enfin, il y a les "diffamés", ceux qui n'ont été ni bien ni mal jugés, mais figurent quand même sur des listes de "génocidaires".

LES "IMPUNIS"

Sans préjuger de leur culpabilité ou de leur innocence, on peut les appeler les "impunis" : tous ceux qui, en raison de leur fonction officielle ou de leur position influente dans l'ombre, auraient dû s'expliquer de leurs actes, ou de leur refus d'agir, pendant le génocide – et qui ne l'ont jamais fait. Ils sont nombreux. Mais si le but de la justice internationale était de "frapper à la tête", les membres de l'*akazu* – Agathe Habyarimana et son clan – auraient dû être cités les premiers à comparaître. *"L'akazu formait le noyau dur des réseaux concentriques de la puissance et du patronage politiques, économiques et militaires qu'incarnait le pouvoir hutu"*, écrit Philip Gourevitch dans son livre *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles*, ses chroniques rwandaises dont la traduction française a paru en 1999. Il résume ainsi une position commune à la plupart des historiens du génocide rwandais, qui mettent gravement en cause l'épouse de l'ancien président. Dans son ouvrage *Rwanda 1959-1996. L'Histoire d'un génocide*, publié en 1997, Gérard Prunier, chercheur au CNRS, affirme ainsi qu'elle était *"la vraie maîtresse du pays"* et que son *"clan"* avait pour projet d'abattre la dernière carte du régime : *"Tout faire sauter"*.

SI cela est vrai, pourquoi Agathe Habyarimana n'est-elle pas recherchée ? *"Qui vous dit qu'elle ne l'est pas ?"*, a répliqué, dans un entretien, Carla Del Ponte, la procureure générale du TPIR (*Le Monde* du 2 mai). La "liste Gamma" – celle des personnes recherchées par le Tribunal international – étant confidentielle, on pourra difficilement la contredire. Mais la présumée "Lady Macbeth" du Rwanda a résidé pendant des années au Gabon, au vu et au su de tout le monde, sans que personne du TPIR ne soit venu l'y interroger. Puis, dans le cadre d'un procès qui se déroule depuis 1998 à Arusha, Agathe Habyarimana a été contactée par un

avocat de la défense qui voulait la faire citer comme témoin. Elle avait donné son accord de principe. Mais, finalement, l'avocat lui a fait savoir que *"la cour n'y tenait pas"*. Enfin, s'il est exact que le frère d'Agathe Habyarimana, l'ancien préfet de la province de Ruhengeri, Protais Zigiranyirazo, surnommé "Z", se cache parce qu'il n'a *"aucune confiance en la justice rendue à Arusha"*, tout comme l'ancien responsable du "fichier" à la présidence rwandaise, le capitaine Pascal Simbikangwa, cloué à une chaise roulante, un autre des piliers de l'*akazu*, Séraphin Rwabukumba, habite, lui, à Bruxelles. Il est même récemment intervenu à la télévision belge !

Au début de l'année, le nouveau pouvoir au Rwanda a établi un avis de recherche des plus importants planificateurs et organisateurs du génocide. Y figurent vingt-trois noms. Huit de ces présumés "génocidaires" vivaient à Bruxelles, capitale de l'Europe et siège de l'OTAN. L'ennemi n° 1 sur cette liste – qui n'est pas Agathe Habyarimana, sans que les autorités rwandaises expliquent pourquoi la tête de l'*akazu* perd ce rang – a longtemps résidé à Nairobi, au Kenya, après avoir été expulsé, en août 1994, de son premier refuge, la Suisse. Il s'agit d'un homme d'affaires aujourd'hui âgé de soixante-cinq ans qui, naguère, était réputé être *"la plus grosse fortune du Rwanda"*, Félicien Kabuga. *"Il est le cerveau. C'est lui qui a orchestré le génocide"*, a déclaré à la mi-avril, au quotidien espagnol *El País*, le général Paul Kagamé, président du Rwanda et chef du Front patriotique rwandais (FPR). Il accuse Félicien Kabuga d'avoir été non seulement l'actionnaire principal de la Radiotélévision libre des Milles Collines (RTL), le média de la haine par excellence, mais aussi le financier occulte des Interahamwe, la milice du génocide.

Félicien Kabuga est considéré comme un parent par alliance de l'*akazu*. Deux de ses filles ont épousé des fils du président Habyarimana. Le premier mariage, avec Jean-Pierre Habyarimana, décédé depuis, a été contracté en 1993. Le second, avec Léon Habyarimana, a été conclu dans l'exil kenyan, en 1995, un an après le génocide. Mais, quand bien même Félicien Kabuga serait le bailleur de fonds du génocide, en est-il de ce fait l'inspirateur, le principal responsable ?

Le seul membre présumé de l'*akazu* à attendre, depuis son arrestation en 1996, son procès à Arusha, est Théoneste Bagosora. L'ancien directeur de cabinet au ministère de la défense à Kigali et homme fort du pouvoir mis en place après l'attentat contre le président Habyarimana, n'a pas de lien de famille avec la veuve du défunt chef de l'Etat. Originnaire, comme elle, du nord-est du Rwanda, il ferait néanmoins partie de son "clan" et aurait été, selon Gérard Prunier, *"proche des trois frères de M^{me} Habyarimana"*. L'imprécision de la mise en cause des membres de l'*akazu* – pour commencer, Agathe Habyarimana n'avait que deux frères dont l'un est mort bien avant le génocide, au début des années 1980 – explique, en partie, l'incapacité du TPIR à engager des poursuites.

"C'est scandaleux, estime Robert Ménard, secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF). Au fil des ans, nous avons donné trois ou quatre fois les mêmes documents aux enquêteurs successifs du TPIR, qui n'ont que des contrats de courte durée. Ils viennent, chacun, en ignorant le travail du prédécesseur." Un autre expert relate comment les cassettes vidéo d'entretiens avec des responsables de la RTL qu'il avait par trois fois – en 1996, 1997 et 1999 – remises aux enquêteurs du TPIR ont été *"égarées"*. Elles n'ont pas été retrouvées.

LES "MAL JUGÉS"

Sans porter atteinte à la justice internationale naissante, on peut appeler les "mal jugés" du génocide ceux qui, coupables ou innocents, ont essuyé les plâtres du TPIR. Depuis que celui-ci existe, les défauts qu'il partage avec d'autres organes des Nations unies – ses dérives dispendieuses et la priorité donnée à la cooptation au détriment de la compétence – ont été souvent relevés. Mais c'est l'administration de la justice elle-même qui est en cause, qu'il s'agisse de

l'insuffisante protection des témoins, du rôle instructeur mal assumé du parquet ou de la connivence de certains avocats de la défense, qui reversent une partie de leurs honoraires aux parents de leurs clients. Plus fondamentalement, le tribunal d'Arusha ne s'est pas affranchi de sa culpabilité vis-à-vis du nouveau régime rwandais, comme s'il devait racheter l'inaction, pendant le génocide, de la communauté internationale dont il est l'émanation. Or plus le tribunal d'Arusha se conçoit comme un lieu de rédemption, plus il manquera à sa mission de dire la vérité, au nom de la justice universelle, seul fondement possible d'une réconciliation nationale au Rwanda.

Aucun cas ne l'illustre mieux que celui de Jean Kambanda, l'ancien premier ministre du gouvernement formé trois jours après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Au moment où Jean Kambanda est arrêté, en juillet 1997, le TPIR se trouve soumis à une forte pression pour prouver, enfin, son utilité. A l'époque, trois ans après la fin du génocide, aucun procès n'a encore abouti. Quatre procédures viennent seulement de s'ouvrir : contre le maire d'une petite commune, Taba, le préfet de Kibuye et deux hommes d'affaires, dont l'un fut le second vice-président des Interahamwe. Or Jean Kambanda se déclare prêt à assumer la "responsabilité politique" du génocide. Déjà en août 1994, réfugié dans l'ex-Zaïre, il avait réclamé la création d'un tribunal international pour juger *L'Apocalypse* – titre du livre –, témoignage qu'il avait entrepris d'écrire. Entraînée par son adjoint camerounais, M^e Bernard Muna, la procureur générale d'alors, la Canadienne Louise Arbour, s'enferme dans une démarche qui discrédite le TPIR : au mépris des faits, elle érige Jean Kambanda en repentanti-clé du système génocidaire qu'il aurait connu de l'intérieur.

Qui est Jean Kambanda ? Economiste de formation, ce Hutu originaire du Sud est, au départ, un opposant. Le 1^{er} septembre 1990, il défie le président Habyarimana et son parti unique en cosignant l'appel des intellectuels réclamant l'instauration du pluralisme politique. Celui-ci obtenu à l'arraché, il devient l'un des membres fondateurs du Mouvement démocratique républicain (MDR), un parti d'opposition. Ensuite, quand sa famille politique se déchire entre, d'une part, les partisans d'une alliance avec le FPR et, d'autre part, les tenants du "hutu power" – lesquels préfèrent rallier Habyarimana plutôt que de pactiser avec le mouvement rebelle tutsi –, il choisit le camp de la "majorité naturelle" hutue. Le 7 avril 1994, lendemain de l'attentat contre l'avion présidentiel, il cherche refuge dans une enceinte militaire à Kigali. C'est là que Théoneste Bagosora vient le chercher pour lui offrir le poste à la tête du nouveau gouvernement. Pourquoi à Jean Kambanda ? Parce qu'il a été le candidat malheureux à l'investiture du MDR, en juin 1993, face à Agathe Uwilingiyimana, devenue à sa place premier ministre. Agathe Uwilingiyimana ayant été assassinée dans les premières heures du génocide, il s'agit de sauver l'apparence, dans la lutte finale qui s'engage avec le FPR, d'un gouvernement d'union nationale conduit par un opposant.

Kambanda est *"une personnalité relativement mineure et peu expérimentée au niveau national"*, relève Alison Des Forges dans son ouvrage de référence : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, publié en 1999. Parlant de lui et du président "par intérim", Théodore Sindikubwabo, elle ajoute : *"Ils manquèrent probablement de l'autorité nécessaire pour influencer les décisions de grande importance. Néanmoins, ils partageaient la responsabilité de les avoir appliquées."* A ce titre, la réclusion perpétuelle à laquelle Jean Kambanda a été condamné ne pose pas problème. En revanche, le procédé employé pour arriver à cette condamnation n'honore pas le TPIR. Suite à son arrestation, Jean Kambanda a été maintenu pendant neuf mois dans un lieu de détention isolé, à l'intérieur de la Tanzanie. Acceptant de plaider coupable, en contrepartie de la mise en sécurité aux Etats-Unis de sa femme et de ses deux enfants, il change d'avocat à la veille de son procès, qui s'ouvre le 1^{er} mai 1998. Son nouveau conseil – un ami de la famille du procureur général adjoint du TPIR (qui vient d'être limogé par Carla Del

Ponte) – ne maîtrise pas le français. Cependant, il ne demande pas un report du procès pour prendre connaissance de cinquante heures d'interrogatoires enregistrés et de 200 kilos de documents saisis lors de l'arrestation de son client, qu'il présente, à l'audience, comme une "marionnette" entre les mains des "durs" du " *hutu power*", quelqu'un qui n'aurait eu "aucune part dans la planification du génocide", tout ayant été "préparé et emballé pour lui". Mais au lieu des deux ans envisagés par son avocat, Jean Kambanda est sanctionné de la prison à vie par le tribunal. Transféré au centre de détention de l'ONU à La Haye, où siège la chambre d'appel du TPIR, il refuse toute collaboration avec le Tribunal international. Or, comme il n'est pas revenu sur son plaidoyer de culpabilité dans les délais prévus par la loi, sa peine sera confirmée en appel, toujours sans débat sur le fond. Est-ce vraiment, comme l'a soutenu Carla Del Ponte le 14 avril 2000, "un événement historique, un jalon important dans la contribution du droit international à la réconciliation et à la paix par la justice" ?

LES "DIFFAMÉS"

Sans préjuger, là encore, de leur responsabilité, on peut les appeler les "diffamés" du génocide : tous ceux qui, sans preuve ni possibilité de se défendre, sont accusés sur la place publique du plus ignoble des crimes contre l'humanité. Recherchés comme les "impunis", leur peur de finir parmi les "mal jugés" les réduit au silence, au Rwanda, et à la clandestinité, quand ils se trouvent à l'étranger. Où qu'ils soient, ils partagent une évidence avec le monde entier : dans un pays où un demi-million d'habitants ont été tués à la machette par leurs voisins, les "génocidaires" sont légion. Mais ils savent aussi, eux, que le soupçon légitime est transformé en une arme fatale par le nouveau pouvoir à Kigali, lequel se sert du génocide comme d'une rente de situation pour se maintenir en place, impunément, avec les mêmes méthodes que l'ancien régime Habyarimana. Au Rwanda, l'arbitraire est sans bornes. Toute personne peut y être emprisonnée sur simple dénonciation, puis attendre son procès – sans garantie d'équité – pendant des années. Pour ne citer qu'un seul exemple : bien qu'il fût absent du Rwanda pendant le génocide, Baragwiriza Runyinya est maintenu, sans acte d'accusation, depuis octobre 1994 en détention à Butare, la principale ville du Sud. Son épouse, enfermée comme du bétail dans un container de l'armée rwandaise, est morte d'étouffement.

DEPUIS sept ans, les nouvelles autorités de Kigali dressent une liste des "génocidaires" dits "de la première catégorie", qui recense les planificateurs et les principaux organisateurs des massacres de 1994. Cette liste sert de moyen de pression auprès d'une communauté internationale qui, par incapacité ou par manque de volonté, n'a toujours pas arrêté les "cerveaux" en fuite. Mais elle sert, aussi, à discréditer des adversaires du régime et, plus particulièrement, toute personnalité influente au sein de la diaspora rwandaise qui, en exprimant un point de vue indépendant, pourrait rallier du soutien autour d'elle. Autant dire que le registre des "bergers" du génocide est bien tenu. Aucun nom n'y figure par hasard, même si – ou, précisément, parce que – le vrai et le faux s'y neutralisent dans un jeu à somme nulle. Cette équation est négationniste : en banalisant le "génocidaire", qui n'est peut-être qu'un dissident, on banalise le génocide. Or ce ne sont pas les auxiliaires de justice qui manquent : combattants de la 25^e heure, ils s'acharnent d'autant plus qu'ils agissent avec bonne conscience.

La première liste des planificateurs et organisateurs a été dressée par un homme juste : Alphonse-Marie Nkubito, défenseur des droits de l'homme sous l'ancien, puis sous le nouveau régime. Ce dernier fit de lui un ministre de la justice sans pouvoir réel. Cependant, avant sa mort en 1996, Alphonse-Marie Nkubito avait rassemblé les noms d'environ deux cents "bergers" du génocide. Le FPR y avait ajouté autant de suspects sortis de ses registres, et cette première liste était mise en circulation, notamment au sein du système des Nations unies. Lorsque, en 1996, une loi organique adoptée par le Parlement rwandais a formalisé le recensement des "génocidaires de premier ordre", en prévoyant sa remise à jour

régulière et sa publication dans le *Journal officiel*, 1 946 noms figuraient sur cette liste. Pour sa seconde édition, en juillet 1999, environ 800 noms ont été supprimés, et quelque 900 autres y ont été ajoutés. Enfin, 36 noms ont disparu et 801 nouveaux sont apparus sur la dernière mouture, datant du 11 avril dernier, qui recense 2 898 "génocidaires".

A quoi sert la liste du gouvernement rwandais ? Elle est surtout destinée à l'usage externe. Elle permet aux consulats délivrant des visas, aux firmes et instances internationales qui embauchent, ou aux organismes chargés de statuer sur des demandes d'asile, de nourrir ou d'écarter un soupçon. C'est un pis-aller, hors normes judiciaires, qui ouvre la voie à l'arbitraire. Par exemple, quand un Etat refuse le statut de réfugié à un requérant, parce que son ambassade à Kigali l'informe que, certes, l'intéressé ne figure pas sur le registre de l'ignominie mais que les autorités rwandaises font officiellement savoir qu'il "*sera inclus sur la nouvelle liste en cours d'élaboration*".

L'AFFICHAGE est à éclipses : on peut être rattrapé, ou épargné, par son passé. Ainsi, Agathe Habyarimana ne figure-t-elle pas sur toutes les listes. En revanche, d'autres y restent inscrits, bien qu'ils bénéficient – en Belgique ou au Canada – du droit d'asile qui leur a été reconnu après un examen minutieux de leur dossier. Enfin, certains des "génocidaires" dûment répertoriés exercent des fonctions officielles – préfet, sous-préfet, haut fonctionnaire... – au Rwanda, où, d'ailleurs, le nombre des anciens membres du gouvernement, démasqués comme "génocidaires" après leur éviction ou leur fuite, ne cesse de croître. Font-ils défection parce qu'ils sont coupables, ou sont-ils coupables parce qu'ils ont fait défection ? La question se pose, pour ne citer que l'un des derniers exemples en date, au sujet de l'ex-premier ministre Pierre-Célestin Rwigema, dont Kigali a demandé aux Etats-Unis, le 11 avril, l'extradition. Numéro 2279 sur la plus récente liste des "génocidaires", l'ancien chef du gouvernement – pendant cinq ans, jusqu'en janvier 2000 – aurait "*distribué des armes aux miliciens de son quartier*" pendant les massacres.

Le 18 mars 1998, Jean Ziegler et vingt-six autres députés suisses ont interpellé le gouvernement helvétique au sujet de James Gasana, ministre rwandais de la défense jusqu'à sa fuite, en juillet 1993. Réfugié, James Gasana était employé par la Coopération suisse comme consultant. L'indignation était d'autant plus vive qu'une commission d'enquête parlementaire en Belgique avait, selon Jean Ziegler et ses cosignataires, "*mis au jour le rôle de Gasana*" dans la préparation du génocide. "*Imaginez que la Suisse ait engagé l'ex-ministre de la défense de Hitler juste avant la solution finale*", s'insurgeait le libéral Jean-Michel Gros. L'argument avait été développé dans une lettre envoyée aux députés, le 16 mars, par cinq associations rwandaises, dont l'une avait été créée pour la circonstance. Quant à la commission d'enquête belge, Jean Ziegler avait confondu le prénom : en fait, elle avait mis en cause, comme fondateur de l'une des premières milices, Anastase Gasana, qui était, en mars 1998, ministre des affaires étrangères du nouveau pouvoir à Kigali...

C'est une histoire sans morale. Car il est évidemment légitime de s'interroger sur le ministre de la défense d'un régime "génocidaire", surtout quand on sait que son directeur de cabinet, à l'époque, était Théoneste Bagosora, le prévenu le plus lourdement chargé parmi les prisonniers du TPIR. L'été 1993, le titulaire de la défense pouvait-il être tenu à l'écart de la planification du projet d'extermination ? Le fait est qu'en juillet 1994, quand le FPR a pris le pouvoir, la mère de James Gasana a été exécutée à l'entrée des troupes dans sa commune. Son assassin, le chef du commando, est devenu le nouveau maire. Un mois plus tard, une sœur de James Gasana a été tuée. Enfin, en 1997, rentrant du Congo-Kinshasa où il s'était réfugié, l'un de ses frères a été abattu. "*Chaque fois que je m'exprime, un membre de ma famille est soit emprisonné, soit tué*, expliquait James Gasana, quand il était mis en cause en 1998. *Les gens qui veulent la paix et le respect des droits de l'homme existent. Mais ils sont systématiquement*

calomniés, ou alors ils se taisent par crainte qu'on ne les taxe de génocide. Mon cas n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres."

Les mauvais exemples abondent : au Rwanda et dans le reste du monde, de tous les côtés, parmi les vivants comme parmi les morts. Ces derniers, en effet, n'ont-ils pas été tués deux fois, victimes d'un génocide resté sans conséquence ? Ceux qui ont planifié leur mort n'ont pas été jugés. Le bain de sang n'a pas été expié par le droit. N'est-ce pas, aussi, le martyre des vivants ? Leur conscience du mal extrême, qui s'est accompli en 1994, reste une plaie ouverte, sans vérité pour l'aider à se renfermer. Au Rwanda, c'est la vengeance. Ailleurs, en dépit des discours de repentance, l'indifférence plane sur les fosses communes. Les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie hantent infiniment plus la communauté internationale que le crime contre l'humanité au Rwanda. Si le massacre organisé d'un demi-million de civils avait eu lieu ailleurs qu'en Afrique, les "impunis" courraient-ils toujours ? Les prévenus du crime absolu seraient-ils aussi mal jugés ? Pour se racheter d'un génocide qu'il n'a pas eu la volonté d'empêcher, le monde permettrait-il au régime successeur de diffamer ses dissidents comme "génocidaires" ? Les réponses ne sont que trop évidentes. Il y a deux poids et deux mesures pour l'universel. Pourtant, s'il y avait une leçon à tirer du passé au Rwanda, ce serait celle-ci, pour tout le monde : le verbe tue avant l'acte, et la lâcheté d'aujourd'hui creuse les tombes de demain. Les morts et les vivants sont-ils morts et vivants pour rien ?

Stephen Smith

[Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

A Bruxelles, les "quatre du Rwanda" sont tous déclarés coupables

LE MONDE | 08.06.01 | 12h07

Après huit semaines de délibéré, les jurés de la cour d'assises de Bruxelles ont rendu, vendredi 8 juin, un verdict quasi unanime à l'encontre des quatre accusés rwandais répondant de génocide : "Tous coupables." L'exemplarité de ce procès se veut un message de la Belgique à la communauté internationale, l'exhortant à faire en sorte que, pour les criminels de la guerre, "le monde se rétrécisse".

BRUXELLES, de notre bureau européen

Tous coupables. Coupables de l'accusation de fond, homicides, incitation aux meurtres, complicité de meurtre, volonté de meurtre, par action ou par omission, mais de la toile de fond aussi que l'on sait être le génocide du Rwanda de 1994.

Coupables globalement, individuellement et dans tous les détails, au cas par cas, tous doutes balayés ou presque. Coupables, tous les quatre: Vincent Ntezimana et Alphonse Higaniro, Consolata Mukangango et Julienne Mukabutera, sœurs Gertrude et Maria Kisito en religion. Vendredi 8 juin, à 2 h 15 du matin, après onze heures quinze de délibéré, les douze jurés titulaires du procès commencé il y a huit semaines devant la cour d'assises de Bruxelles ont rendu leur verdict écrasant, presque unanime, presque dérangeant, comme peut l'être une victoire totale.

Une belle page de justice, puisque populaire et donc légitime, incontestable. Elle devait être tournée à partir de 13 heures, vendredi 8 juin, avec le prononcé des sentences, même si un probable pourvoi en cassation retarde l'inévitable. Le verdict de Bruxelles, comme le souhaitent les avocats des parties civiles, ouvre peut-être la voie à une justice internationale et à compétence universelle, au nom de laquelle chaque Etat serait fondé à traduire en justice les auteurs de crimes spécifiques d'intérêt international, quel que soit le lieu où le crime a été commis, et sans égard pour la nationalité des auteurs et des victimes. On le sait, eu égard au poids de la raison d'Etat dans bien des pays, en France par exemple, il s'agit encore d'un rêve, mais le procès de Bruxelles, retardé des années par les plus hautes autorités de Belgique, a finalement pu se tenir.

JALON EXPIATOIRE

L'instruction s'est poursuivie grâce à l'obstination d'un "petit juge" belge, Damien Vandermeersch, pourtant soumis à de rudes pressions. Et les débats ont été dirigés avec autorité et décence par le président Luc Maes. Peut-être, en effet, ce verdict sans ambiguïté va-t-il dégager les obstacles qui obstruent encore le chemin d'autres instructions en panne liées au génocide du Rwanda, l'assassinat des "trois coopérants", celui des "dix parachutistes". On verra. Pour la Belgique, il est déjà un jalon expiatoire sur une histoire coloniale qui ternit son blason.

Une chose est sûre: un verdict d'innocence aurait fait de la Belgique la terre d'accueil, le "sanctuaire" des "génocideurs" du Rwanda et autres contrées de la planète. Au lieu de cela : l'exemplarité, les projecteurs du monde entier braqués sur la petite Belgique qui prend ses responsabilités, qui adresse à la communauté internationale une leçon, presque un pied de nez : "Faites de même, jugez les

criminels de la guerre contre un peuple, une ethnie, l'humanité. Faites que le monde, pour eux, se rétrécisse."

Tous coupables ? Vincent Ntezimana, ce Janus africain, charmeur avec ses pairs, pétri de duplicité, qui pleure sur lui-même des larmes sèches mais désigne au glaive ses amis... Alphonse Higaniro, grand ordonnateur et planificateur des massacres, incitateur à la haine raciale par des écrits dont on sait, dira MeKubali, qu'ils *"peuvent faire vibrer des milliers de machettes"*. Sœur Gertrude et Sœur Maria Kisito, religieuses égarées en religion, qui, peut-être parce qu'elles ont *"macéré dans un climat de haine raciale depuis leur enfance"*, comme l'a souligné MeClément de Cléty, ont tenu leur chapelet entre parenthèses pour prêter main forte aux bourreaux. Tous coupables: sur cinquante-cinq questions, les jurés n'ont répondu par la négative qu'à cinq d'entre elles. Coupables d'homicides identifiés et sur la base de faits précis, et d'*"homicides intentionnels sur un nombre indéterminé de personnes non identifiées"*. Coupables de crimes, d'avoir voulu tuer, en coopérant directement à l'exécution de ce crime, *"soit, par un fait quelconque, d'avoir prêté pour l'exécution de ce crime une aide telle que, sans son assistance, ce crime n'eût pu être commis; soit, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, directement provoqué ce crime ; soit par des discours tenus dans des réunions ou dans des lieux publics, par des écrits (...); soit d'avoir procuré des armes (...); soit, avec connaissance, d'avoir aidé ou assisté l'auteur de ce crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé"*.

Coupables... Mais coupables aussi d'avoir été les premiers accusés dans une nouvelle forme de justice internationale dont la cour d'assises de Bruxelles, parce qu'elle n'avait pas les épaules assez larges pour un tel rôle, a essuyé les plâtres, subi les dysfonctionnements, les errements, les amalgames, parce que jamais elle n'a pu se décider à choisir entre le procès de quatre individus et celui des responsables de plus de 500 000 morts du génocide du Rwanda. Parce que ces deux procès, logiquement, humainement, se sont entremêlés dans l'esprit des jurés, ils ont abouti à un verdict sans clémence, renvoyant dos à dos hommes et femmes, sans pitié notamment pour les femmes, sans doute parce que leur voile religieux les rend plus coupables encore de crimes et de lâcheté.

"Face à l'horreur, nous avons besoin de coupables, assurera MeJean-Yves Carlier, avocat de la défense. Face à l'horreur absolue, nous avons besoin de coupables absolus." Il n'empêche : la justice belge est passée, et c'est tout à son honneur. Peut-être contribuera-t-elle à favoriser l'indispensable travail de deuil dont les familles des victimes du Rwanda ont besoin.

Laurent Zecchini

Premier acquittement d'un accusé de génocide par le TPIR

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a relaxé, jeudi 7 juin, Ignace Bagilishema, l'ancien maire d'une commune dans la province de Kibuye (ouest du Rwanda). *"Tout tend à prouver qu'il a fait de son mieux pour empêcher le génocide"*, ont estimé les juges, en prononçant le premier acquittement du TPIR depuis sa création en 1994. Le jugement souligne *"l'incohérence des témoignages"* contre le prévenu. Le parquet, qui avait requis l'emprisonnement à vie, a fait appel et demandé le maintien en détention. La procureure générale du TPIR, Carla del Ponte, a estimé que les *"preuves"* contre l'ancien maire avaient été *"mal présentées"*. De son côté, le gouvernement rwandais s'est déclaré *"choqué"* par le verdict du Tribunal qui, en sept ans, a prononcé huit sentences, dont cinq peines de réclusion perpétuelle. *"Bagilishema est un génocidaire notoire"*, a déclaré le ministre rwandais de la Justice, Jean de Dieu Mucyo.

12 à 20 ans de prison pour les "génocideurs" du Rwanda

▶ LEMONDE.FR | 08.06.01 | 20h17

La cour d'assises de Bruxelles a condamné, vendredi 8 juin, les quatre Rwandais coupables de participation au génocide de 1994, à des peines allant de 12 à 20 ans de prison.

La Cour d'assises de Bruxelles a infligé, vendredi 8 juin, de lourdes peines aux quatre Rwandais reconnus coupables de participation au génocide de 1994. Vincent Ntezimana, professeur d'université de 39 ans, a été condamné à 12 ans de prison. Alphonse Higaniro, ex-ministre et industriel de 51 ans, a pour sa part écopé de 20 ans, tandis que les deux religieuses bénédictines, soeur Gertrude, supérieure du couvent de Sovu, et soeur Maria Kisito, son bras droit, ont été condamnées respectivement à 15 et 12 ans.

Les quatre condamnés, qui ont comparu libres pendant les huit semaines qu'a duré ce procès historique, ont été arrêtés à l'audience pour éviter qu'ils ne quittent la Belgique. A l'énoncé de la sentence, Vincent Ntezimana a fondu en larmes, tandis que les trois autres accusés sont restés figés.

"*Que ce temps de peine (...) vous amène à la réflexion*", a déclaré le président de la Cour, Luc Maes, en estimant que les victimes du génocide anti-Tutsi qui fit entre 500 000 et un million de morts en 1994 étaient entrées dans la salle. Un calme étrange régnait dans la salle de la Cour d'assises du palais de justice de Bruxelles, où partisans hutus et adversaires des condamnés étaient séparés par un couloir.

"LA BELGIQUE N'EST PAS UNE TERRE D'ACCUEIL POUR LES GENOCIDAIRES"

L'avocat général de la Cour, Alain Winants, avait demandé aux 12 jurés et aux magistrats de condamner les quatre accusés à perpétuité pour leurs crimes, une peine qui, en Belgique, correspond à 30 années de prison au maximum. "*Votre sanction démontrera que la Belgique ne deviendra pas une terre d'accueil pour les génocidaires*", a-t-il déclaré. Si les jurés n'ont pas entièrement suivi cette demande, ils ont néanmoins eu la main très lourde et sont restés sourds aux appels à la clémence des avocats de la défense. Son collègue Gilles Vanderbeck, qui avait plaidé l'acquittement, a fait contre mauvaise fortune, bon cœur. "*Si l'on considère les accusations qui pesaient contre eux, la peine peut-être considérée comme étant modérée*", a-t-il dit.

Le verdict de culpabilité prononcé dans la nuit de vendredi par la présidente du jury populaire a surpris par sa sévérité jusqu'aux parties civiles, qui ne s'attendaient pas à voir leurs arguments pris en compte de manière aussi complète.

Les quatre Rwandais sont jugés en Belgique aux termes d'une loi de 1993 qui accorde aux tribunaux belges une "*compétence universelle*" pour juger des crimes contre l'humanité. Ils ont été jugés coupables d'avoir, "*par action ou par omission (...) commis un homicide intentionnel*" sur des personnes soit citées nommément, soit non indentifiées. Les questions posées par le président de la Cour, Luc Maes, couvraient un large spectre, puisque les accusés devaient être déclarés coupables

si les jurés estimaient qu'ils avaient soit participé directement aux crimes, soit coopéré à leur exécution, soit donné des ordres pour les commettre ou procurer une aide.

UNE PREMIERE MONDIALE

Soeur Gertrude et soeur Kisito ont été reconnues coupables de tous les chefs d'accusation, les jurés estimant qu'elles ont facilité l'élimination de plus de 5 000 Tutsis qui avaient trouvé refuge dans leur couvent en coopérant avec les milices. Les jurés ont estimé qu'Alphonse Higaniro est directement ou indirectement responsable de la mort de nombreuses personnes, notamment en ayant ordonné aux salariés de son usine de "*nettoyer*" la région et de "*travailler*" - des termes qui étaient utilisés à l'époque au Rwanda pour "*tuer*" et "*exterminer*". Brillant universitaire, Vincent Ntezimana a bénéficié d'un verdict relativement clément en comparaison. Il a pour l'essentiel été déclaré coupable d'avoir dressé des listes de Tutsis dans son université de Butare.

Ce procès constituait une première mondiale, même si le gouvernement belge envisage pour le moment de modifier quelque peu la loi de 1993 pour éviter d'avoir à arrêter systématiquement des dirigeants qui viendraient sur son sol.

Le juge pourrait mener son instruction, mais le Parlement belge se prononcerait sur l'arrestation de la personnalité. Le gouvernement rwandais a félicité la Belgique. "*Nous sommes très contents que des citoyens ordinaires d'un pays étranger aient compris l'extrême gravité du génocide perpétré au Rwanda et réclamé que les responsables soient punis*", a dit le ministre de la justice Jean de Dieu Mucyo.

Avec AFP et Reuters

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

Les Belges soutiennent l'engagement pour les droits de l'homme

LE MONDE | 09.06.01 | 14h27

BRUXELLES de notre bureau européen

Plus d'un Belge sur deux approuve l'initiative prise par son pays d'organiser le procès des "quatre du Rwanda", annonçait *Le Soir*, le week-end dernier, à partir d'un sondage effectué entre le 7 et le 25 mai. Cette enquête, expliquait le quotidien bruxellois, "*révèle une évolution significative des mentalités*" : en avril 1994, l'annonce du massacre de dix casques bleus belges par des militaires hutus au Rwanda avait suscité un véritable choc dans le pays. Près de la moitié de la population (49 %) jugeait alors qu'il ne fallait plus risquer la vie des soldats belges dans l'ancienne colonie.

Sept ans plus tard, 52 % des personnes interrogées déplorent que le gouvernement ait à l'époque retiré son contingent, et 42 % considèrent que cette décision relevait de la "*non-assistance à personne en danger*". *Le Soir* explique que "*la culpabilité hante désormais la mémoire collective des Belges*". Il est vrai que la lumière a été faite, depuis, sur les responsabilités du pays dans le génocide, grâce à une commission d'enquête, constituée en 1997 malgré l'opposition des sociaux-chrétiens, au pouvoir jusqu'en 1999.

Cette commission, dont le rapporteur n'était autre que Guy Verhofstadt, libéral flamand alors dans l'opposition et aujourd'hui premier ministre, a conclu que le gouvernement belge, informé de la préparation d'un génocide, n'avait rien fait pour l'empêcher. Non seulement il a retiré ses soldats, qui constituaient la seule force occidentale de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), mais, en plus, pour masquer ce retrait, il a fait pression sur la Minuar afin que l'ensemble des casques bleus partent, ce qui a permis aux génocidaires de tuer sans témoins. Devenu chef du gouvernement, M. Verhofstadt est allé au Rwanda en avril 2000 demander pardon, "*au nom de -son- pays*".

Le passé colonial de la Belgique est également examiné à la Chambre, par une commission d'enquête sur l'assassinat de Patrice Lumumba, premier ministre du Congo indépendant, tué en 1961 au Katanga. Cette commission, dont le rapporteur est un libéral francophone, Daniel Bacquelaine, a été créée en mai 2000, après qu'un chercheur flamand, Ludo De Witte, eut publié un ouvrage - *L'Assassinat de Lumumba* - défendant la thèse selon laquelle le meurtre a été organisé par les autorités belges.

VISITES À KINSHASA

Grâce aux documents saisis lors de perquisitions ordonnées, en avril, auprès, notamment, d'un colonel belge ayant fait office de conseiller militaire du leader katangais sécessionniste Moïse Tschombé, les experts de la commission parlementaire ont rendu leurs premières conclusions, mercredi 6 juin. Ils ont l'assurance que le gouvernement belge a eu connaissance de trois tentatives d'assassinat du héros de l'indépendance, mais ils ne sont pas en mesure de dire s'il les a mandatées. Ils ont découvert l'existence d'un réseau d'information parallèle entre le palais royal et le Katanga.

Guy Verhofstadt et son ministre des affaires étrangères, Louis Michel, iront à

Kinshasa le 30 juin, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance du Congo, présenter un plan de redressement pour l'ex-colonie. Ce voyage devrait donner aux Belges une nouvelle occasion d'applaudir la diplomatie de Louis Michel, qu'ils approuvent pleinement, qu'il s'agisse de sa demande d'extradition du général Pinochet, ou de ses propos sur l'extrême droite en Autriche et en Italie : 68 % pensent, en effet, qu'"*un petit pays comme la Belgique peut avoir une influence internationale*" dans le domaine du respect des droits de l'homme.

Rafaële Rivais

[↑ Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

A Bruxelles, les "quatre du Rwanda" sont condamnés à des peines allant de douze à vingt ans de réclusion

LE MONDE | 09.06.01 | 14h27

La cour d'assises belge, qui juge depuis deux mois quatre Rwandais pour leur participation au génocide de 1994, leur a infligé, vendredi 8 juin, des peines relativement légères : de douze à vingt ans de prison.

BRUXELLES de notre bureau européen

Pourquoi un tel décalage, une telle disproportion entre les faits dont ils ont été reconnus coupables, jeudi 7 juin, et les peines prononcées vendredi, censées être le juste châtiment proportionnel à la gravité des crimes ? Lorsque le président Luc Maes est arrivé à l'épilogue de l'interminable arrêt de la cour d'assises, lorsque, une à une, les sentences retenues par les douze jurés sont tombées dans un silence total, une onde d'étonnement est passée sur l'assistance. Dans leur box, flanqués de gendarmes, les accusés n'ont pas cillé : quatre visages de marbre, comme statufiés, "déshumanisés", dira un avocat.

L'avocat général, Alain Wynants, avait demandé la réclusion criminelle à perpétuité pour les quatre accusés. Il avait souligné que les jurés les avaient déclarés coupables de la quasi-totalité des faits, et qu'il était cohérent d'infliger un châtiment à la hauteur des souffrances endurées, de "*l'atrocité organisée*". Sans pitié dans son réquisitoire, il avait demandé aux jurés d'agir de même : "*Les victimes ont-elles eu droit, de la part des accusés, à un seul geste de clémence, de pitié ? Non. Les deux religieuses ont-elles eu un seul geste humain ? Aucun. Or elles ont fait vœu de charité et de fraternité, de commisération et de miséricorde*"...

Jeudi soir, les supputations de la salle d'audience allaient toutes dans le même sens : Vincent Ntezimana, Alphonse Higaniro et Sœur Gertrude auraient bien de la chance s'ils échappaient à la détention à perpétuité. Les avocats croyaient si bien à un tel scénario qu'ils avaient adapté leurs plaidoiries en conséquence, reconnaissant l'horreur des crimes, mais plaidant les circonstances atténuantes, l'urgence à ne pas privilégier la vengeance. D'où la surprise des avocats de la défense eux-mêmes à l'énoncé des sentences.

La différence de peine entre les deux hommes et entre les deux femmes se comprend : Vincent Ntezimana (douze ans de réclusion) est un "intellectuel" qui profite et accompagne le génocide pour se livrer à ses propres vengeances, à la fois personnelles et ethniques. Il a appelé à la haine contre les Tutsis, mais ce n'est pas un organisateur, un planificateur des massacres, un financier du génocide, comme Alphonse Higaniro (vingt ans de réclusion).

Une différenciation semblable peut être retenue pour les deux religieuses. Comme supérieure du couvent de Sovu, Sœur Gertrude (quinze ans de prison) porte la responsabilité en quelque sorte "politique" des massacres qui s'y sont déroulés, dont Sœur Maria Kisito (douze ans de prison) ne fut que l'exécutante zélée. Ces éléments, la volonté de "corriger" la sévérité du verdict, celle d'établir enfin un distinguo entre les faits effectivement commis et le phénomène du génocide, ont joué. Condamnés, combien de temps les "quatre du Rwanda" vont-ils passer en prison ? La libération conditionnelle n'est pas un droit et elle est soumise au vote d'une commission de magistrats.

Si les condamnés sont libérables au tiers de leur peine, dans un procès d'assises, c'est à la moitié de celle-ci qu'ils peuvent espérer recouvrer la liberté, ce qui, théoriquement, pourrait signifier six ans pour Vincent Ntezimana et Sœur Kisito, un peu plus pour Sœur Gertrude, et dix ans pour Alphonse Higaniro.

Malgré ses faiblesses et ses contradictions, ce verdict va se répandre comme une traînée de poudre au Rwanda. Au-delà du sort personnel des accusés, il aura peut-être valeur d'exemple, de symbole : plus rapide que celle du Tribunal pénal international (TPIR) d'Arusha, plus fiable et plus respectueuse des droits des accusés et des témoins que celle de Kigali, la "justice de Bruxelles" vient d'adresser un double message important aux responsables du génocide : l'impunité n'existe pas, la Belgique ne peut plus être considérée comme un pays-refuge.

Laurent Zecchini

[← Retour](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés; © **Le Monde** 2001

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site.

LE FIGARO

ACCUEIL

EDITION IMPRIMEE : A LA UNE S'ABONNER

LEFIGARO



Euronext entre en bourse

vendredi 29 juin

AUJOURD'HUI

ECONOMIE

ART DE VIVRE

RECHERCHE

OK

L'Essentiel
 Monde
 France
 Politique
 Sports
 Sciences et Santé
 Multimédia
 Culture

LES DOSSIERS

LES FORUMS

S'abonner à la
 LETTRE D'INFO
 lefigaro.fr

LES ANNONCES

Emploi
 Immobilier
 Passer une
 annonce

LE TRAVAIL
étudiant
 www.lefigaro.fr/etudiant

Emplois/Stages
 Soirées/Associations

JEUX LE FIGARO

Spectacles,
 expos, avant-
 premières ...
 ► Pour jouer,
 cliquez

A VOTRE SERVICE

► A la une du Figaro
 ► Le Figaro vous
 offre
 ► S'abonner
 ► Club Figaro Loisirs
 ► Chercher un article
 ► Contacter le Figaro

LE GROUPE FIGARO

► Le Groupe
 ► Les Publications

LES EVENEMENTS

► La Solitaire
 ► Trophée Golf

■ Aujourd'hui ■ Article

4 Rwandais jugés pour leur participation au génocide

La Cour d'assises de Bruxelles a ouvert mardi le procès d'un ancien ministre, d'un professeur et de deux religieuses, accusés d'avoir pris part aux massacres de Tutsis en 1994. C'est la première fois qu'un jury populaire est chargé de trancher dans une affaire de génocide. Le verdict est attendu dans environ six semaines.

LEFIGARO.fr

Publié le 17 avril 2001 à 15h55
 Mis à jour le 17 avril 2001 à 17h26

Douze jurés et leurs douze suppléants -compte tenu de la longueur du procès- ont été désignés par tirage au sort par le président de la Cour Alain Maes, sous les dorures et les colonnes de marbre de la salle des assises du Palais de justice de Bruxelles.

Des militaires ont jugé après la Seconde guerre mondiale les principaux responsables nazis de l'Holocauste devant le Tribunal de Nuremberg, tandis que ce sont des magistrats professionnels qui officient au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) d'Arusha (Tanzanie), mis en place par l'ONU en 1994.

"Votre tâche sera d'autant moins facile que les faits se sont déroulés à des milliers de kilomètres d'ici", les a avertis le président de la Cour. Il leur a conseillé de ne pas lire la presse pendant le procès, seules les audiences devant leur permettre de se forger une opinion. Avant le tirage au sort, les accusés ont pris place dans un grand box aux parois de verre installé à la gauche du président de la Cour.

Vincent Ntezimana, professeur d'université de 39 ans, et Alphonse Higanro, ex-ministre et industriel de 51 ans, tous deux en costume clair, ont décliné leur identité de façon



Consolata Mukangango, "soeur Gertrude", est accusée d'avoir livré plusieurs milliers de fuyards à la mort. (Photo Reuters)

Bruxelles juge le génocide rwandais - 17/04/01

Profil bas en France - 17/04/01

Les tribunaux belges, «un laboratoire pour la Cour pénale internationale», par Diplomatie judiciaire Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)

► Imprimer cet article
 ► Envoyer ce document

EN LIGNE A :



LES TITRES

Prison ferme pour Xavier Dugoin
 Milosevic derrière les barreaux
 Vers une libération de Patrick Dils ?
 Le fœtus ne peut être victime d'un homicide
 Départs : attention aux bouchons
 Magny-Cours : Coulthard domine les essais libres

BOUTIQUE

Livres - cd - vidéos
 : Offre "Musique à la carte" : faites vous-mêmes la compilation de vos titres préférés.

alapage.com

Maison : Privilège : livraison offerte pour l'achat de cette passoire à thé design.

kozee.com

Vins : Exclusif : 6 bouteilles "La Chapelle de Tutiac" offertes pour une commande supérieure à 300 F.

WINE AND CO wineandco.fr

FORUMS

Milosevic devant le TPI : réagissez

LETTRE D'INFO

L'actualité chaque matin par courrier électronique ? Entrez votre e-mail et validez

impassible. Ils sont suspectés d'avoir inspiré et organisé les massacres des Tutsis dans la région de Butare (sud du Rwanda).

Consolata Mukangango (soeur Gertrude) et Julienne Mukabutera (soeur Maria Kisito), religieuses de 42 et 36 ans, étaient habillées de leur tenue de moniales, voile brun et robe beige claire. D'une voix à peine audible, la première a décliné son identité, puis la deuxième, d'un ton plus assuré. Les deux soeurs bénédictines sont soupçonnées d'avoir livré aux miliciens hutus plusieurs milliers de personnes qui s'étaient réfugiées au couvent de Sovu, près de Butare, dont soeur Gertrude était la mère supérieure.

"Le procès du génocide"

Les quatre accusés, jugés pour crimes de guerre et "violations graves du droit humanitaire international", risquent jusqu'à la prison à vie. Ils résident en Belgique, comparaissent libres et plaident non coupables.

"C'est le procès des quatre accusés, mais c'est en même temps inévitablement celui de l'ensemble du génocide, des responsabilités rwandaises, mais parfois pas uniquement", a déclaré Me Jan Fermont, avocat d'une des parties civiles. "Quand les soeurs ont été évacuées vers la Belgique, il y a eu tout un réseau de protections installé autour d'elles, notamment dans les milieux de l'église", a-t-il ajouté.

Ce procès est exceptionnel dans la mesure où des étrangers sont jugés pour des faits commis à l'étranger, ce qui consacre la thèse selon laquelle la lutte contre l'impunité ne peut avoir de frontières. Pour la première fois en dehors du Rwanda, une justice civile nationale doit juger des faits commis au cours du génocide. Ceci est possible en vertu d'une loi belge de 1993 accordant la compétence universelle aux tribunaux du pays pour les crimes de guerre, quels que soient leurs lieux, la nationalité des victimes et la nationalité ou le lieu de résidence des accusés.

(Avec AFP) ■

Aujourd'hui : L'Essentiel / Monde / France / Politique / Sports / Sciences et Santé / Multimédia / Culture / Été 2001
Economie : L'Essentiel / Monde / France / Finance / Entreprises / Médias / Patrimoine / Emploi / Bourse
Art de Vivre : Temps libre / Gastronomie / Tourisme / Mode / Maison / Bien-être

Droits de reproduction et de diffusion réservés © lefigaro.fr 2001.
 Le Figaro est membre du réseau EDA.

ACCUEIL

EDITION IMPRIMÉE : A LA UNE S'ABONNER

OK

OK

RENDEZ-VOUS

Chaque
lundi le
Figaro
Entreprises

Nouveau

GAGNEZ

Des DVD
et des
albums de
Michel Jonasz

Jeu
concours

RESULTATS

Liste des
invités aux
"Noces de
Figaro"

Jeu
concours

ACCUEIL

EDITION IMPRIMEE : A LA UNE S'ABONNER

LEFIGARO**ETES-VOUS ADMIS A VOTRE
CONCOURS D'ENTREE ?**

vendredi 29 juin

AUJOURD'HUI

ECONOMIE

ART DE VIVRE

RECHERCHE

■ Aujourd'hui ■ Article

Bruxelles juge le génocide rwandais

[Imprimer cet article](#)
[Envoyer ce document](#)**LE FIGARO**

Bruxelles : Philippe Gélie

Publié le 17 avril 2001, page 5

Quatre accusés rwandais face à douze jurés belges pour répondre de faits terribles survenus à 6 000 km: le procès qui s'ouvre aujourd'hui devant la cour d'assises de Bruxelles est exceptionnel à tous égards. Il constitue une première tant sur les plans juridique que politique, et à ce titre n'est certainement pas dénué de risques.

Comment sœur Gertrude et sœur Maria Kisito, bénédictines du couvent de Sovu, au sud du Rwanda, ont-elles atterri sur ce lointain banc d'infamie au côté de l'intellectuel Vincent Ntezimana et de l'ancien ministre Alphonse Higaniro ? C'est l'aboutissement d'une longue histoire, qui commence il y a exactement sept ans avec le déclenchement du massacre de 800 000 Tutsis et Hutus modérés par l'armée rwandaise et les milices Interahamwé. Elle se poursuit dans l'ancien pays colonisateur avec l'application d'une législation très particulière et l'acte de contrition du premier ministre, avant de s'achever devant la justice, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin mai, grâce à l'indépendance et à la ténacité d'un seul juge d'instruction.

Il y a d'abord les crimes reprochés aux quatre accusés, qui plaident tous non-coupables et doivent se présenter libres aux audiences. Alphonse Higaniro, 51 ans, était un proche du président assassiné Juvénal Habyarimana, un cadre important du parti unique MRND et le directeur d'une usine d'allumettes, la Sorwal. Il est accusé d'avoir encouragé par ses écrits, organisé et aidé matériellement les milices hutues à Butare (Sud). Absent de la ville, il aurait ordonné par téléphone à ses employés de «poursuivre et achever le nettoyage», formule consacrée des génocidaires. Son dossier a déjà été examiné par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), qui n'a pas confirmé l'accusation.

Vincent Ntezimana, 39 ans, professeur de physique à l'université de Butare, est prévenu d'avoir dressé des listes de ses collègues afin de faciliter leur assassinat et d'avoir personnellement participé à au moins neuf homicides. Il serait également l'auteur d'un manifeste idéologique du

EN LIGNE A :



LES TITRES

Prison ferme pour Xavier Dugoin
Milosevic derrière les barreaux
Vers une libération de Patrick Dilis ?
Le fœtus ne peut être victime d'un homicide
Départs : attention aux bouchons
Magny-Cours : Coulthard domine les essais libres

BOUTIQUE

Livres - cd - vidéos :
Offre "Musique à la carte" : faites vous-mêmes la compilation de vos titres préférés.

alapage.com

Maison :
Privilège : livraison offerte pour l'achat de cette passoire à thé design.

kozee.com

Vins :
Exclusif : 6 bouteilles "La Chapelle de Tutiac" offertes pour une commande supérieure à 300 F.



FORUMS

Milosevic devant le TPI : réagissez

LETTRE D'INFO

L'actualité chaque matin par courrier électronique ? Entrez votre e-mail

L'Essentiel

Monde

France

Politique

Sports

Sciences et Santé

Multimédia

Culture

LES DOSSIERS

LES FORUMS

S'abonner à la LETTRE D'INFO lefigaro.fr

LES ANNONCES

Emploi

Immobilier

Passer une annonce

le grand étudiant
www.lefigaro.fr/etudiant

Emplois/Stages

Soirées/Associations

JEUX LE FIGARO

Spectacles, expos, avant-premières ...
► Pour jouer, cliquez

A VOTRE SERVICE

- A la une du Figaro
- Le Figaro vous offre
- S'abonner
- Club Figaro Loisirs
- Chercher un article
- Contacter le Figaro

LE GROUPE FIGARO

- Le Groupe
- Les Publications

LES EVENEMENTS

- La Solitaire
- Trophée Golf

génocide, les *Dix Commandements* du Hutu, rédigé en 1990 alors qu'il se trouvait à l'université catholique de Louvain en Belgique. Arrêté en 1995, libéré quinze mois plus tard, il a écrit un livre pour présenter sa défense: *La Justice belge face au génocide rwandais*. Consolata Mukangango (sœur Gertrude), 42 ans, et Julienne Makubutera (sœur Maria Kisito), 36 ans, respectivement supérieure et intendante du couvent de Sovu, près de Butare, sont accusées d'avoir livré plusieurs milliers de fuyards à la mort en leur refusant abri et nourriture. Sœur Maria Kisito aurait même fourni aux miliciens l'essence avec laquelle 700 personnes ont été brûlées vives dans un garage. Au total, il y aurait eu entre 3500 et 7000 morts à Sovu. Selon l'acte d'accusation, la hiérarchie catholique a fait pression sur des témoins pour éviter que son rôle au Rwanda ne soit mis en cause durant le procès.

Après les événements d'avril à juillet 1994, lorsque les forces de la minorité tutsie (FPR, aujourd'hui au pouvoir) s'emparèrent de Kigali, les quatre prévenus trouvèrent refuge en Belgique, les deux sœurs au couvent de Maredret, près de Namur. C'est la première raison de leur comparution à Bruxelles. Mais pas la seule.

Le pays entretient des liens historiques étroits avec l'Afrique des Grands Lacs: puissance coloniale au Congo, il administra le Rwanda à partir de 1923, sur mandat de la SDN puis de l'ONU, jusqu'à l'indépendance en 1962. Dès le début des massacres de 1994, dix Casques bleus belges avaient été tués: le royaume, ainsi que la France retirèrent leurs troupes. En 1997, une commission d'enquête sénatoriale démontra la responsabilité partielle de la Belgique dans le drame. Son rapporteur était Guy Verhofstadt, l'actuel premier ministre. L'année dernière, pour la sixième commémoration du génocide, il est allé demander «pardon» à Kigali.

Entre-temps, des plaintes avaient été déposées par un Collectif de parents de victimes aujourd'hui parties civiles, sur la base d'une loi de 1993 transposant les Conventions de Genève de 1949. La Belgique peut ainsi poursuivre des violations du droit international quel que soit le lieu où elles ont été commises, et même si l'accusé ne se trouve pas sur son sol. Seule la Nouvelle-Zélande possède un arsenal comparable. Entre les mains du juge d'instruction Damien Vandermeersch, 43 ans, déjà connu pour sa traque des réseaux pédophiles après l'affaire Dutroux, cette arme a permis d'intervenir contre l'extradition d'Augusto Pinochet et de lancer un mandat d'arrêt contre l'ancien chef de la diplomatie congolaise Abdoulaye Yerodia.

Dans le cas du Rwanda, elle va faire de la Belgique le premier renfort des deux autres degrés de juridiction. Le TPIR, basé à Arusha en Tanzanie, a déjà jugé une cinquantaine de responsables du génocide: s'il ignore les seconds couteaux comme Alphonse Higaniro, il a en revanche pris en charge plusieurs suspects livrés par le juge

et validez.

OK

RENDEZ-VOUS

Chaque
lundi le
Figaro
Entreprises

Nouveau

GAGNEZ

Des DVD
et des
albums de
Michel Jonasz

Jeu concours

RESULTATS

Liste des
invités aux
"Noces de
Figaro"

Jeu concours

Vandermeersch. Quant à la justice locale, malgré 4-500 procès en six ans, elle semble débordée. Sans l'intervention d'autres pays, souligne l'organisation Human Rights Watch, quelque 115-000 accusés en attente n'auraient jamais à rendre de comptes pour le dernier génocide du XX^e siècle.

Aujourd'hui : L'Essentiel / Monde / France / Politique / Sports / Sciences et Santé / Multimédia / Culture / Eté 2001
Economie : L'Essentiel / Monde / France / Finance / Entreprises / Médias / Patrimoine / Emploi / Bourse
Art de Vivre : Temps libre / Gastronomie / Tourisme / Mode / Maison / Bien-être

Droits de reproduction et de diffusion réservés © lefigaro.fr 2001.
Le Figaro est membre du réseau [EDA](#).

[ACCUEIL](#)

EDITION IMPRIMEE : [A LA UNE](#) [S'ABONNER](#)

ACCUEIL

EDITION IMPRIMEE : A LA UNE S'ABONNER

LEFIGARODu 13 juin au 04 juillet,
la vidéo fait son one-man show>> CLIQUEZ ICI [alapage.com](#)

vendredi 29 juin

AUJOURD'HUI

ECONOMIE

ART DE VIVRE

RECHERCHE

OK

L'Essentiel
 Monde
 France
 Politique
 Sports
 Sciences et Santé
 Multimédia
 Culture

LES DOSSIERS

LES FORUMS

S'abonner à la
 LETTRE D'INFO
 lefigaro.fr

LES ANNONCES

Emploi
 Immobilier
 Passer une
 annonce

Le Figaro étudiant
 www.lefigaro.fr/etudiant

Emplois/Stages
 Soirées/Associations

JEUX LE FIGARO

Spectacles,
 expos, avant-
 premières ...
 ► Pour jouer,
 cliquez

A VOTRE SERVICE

► A la une du Figaro
 ► Le Figaro vous
 offre
 ► S'abonner
 ► Club Figaro Loisirs
 ► Chercher un article
 ► Contacter le Figaro

LE GROUPE FIGARO

► Le Groupe
 ► Les Publications

LES EVENEMENTS

► La Solitaire
 ► Trophée Golf

■ Aujourd'hui ■ Monde ■ Afrique ■ Article

Un premier essai de «justice universelle»

LE FIGARO

Bruxelles : Philippe Gélie

Publié le 19 avril 2001, page 4

Ils sont vingt-quatre, deux fois sept hommes et cinq femmes, double jury d'un procès d'assises exceptionnel.

Studieux, ils écoutent pendant plus de trois heures l'acte d'accusation dressé par l'avocat général Alain Winants, qui évoque longuement en préambule l'histoire politique du Rwanda. Le président de la Cour de Bruxelles, Luc Maes, les maternelle comme s'il redoutait de les perdre en route, durant ce procès fleuve qui promet de durer jusqu'à fin mai: «*Votre tâche sera d'autant moins facile que les faits se sont déroulés à 6 000 km et qu'il n'y aura pas les dossiers habituels avec autopsies et experts*», explique le maître des débats.

Les douze jurés belges et leurs suppléants éventuels sont mis devant l'enjeu: pour la première fois au monde, quatre acteurs présumés du génocide qui fit quelque 800 000 morts au Rwanda en cent jours, entre avril et juillet 1994, comparaissent devant un jury populaire. La justice rwandaise comme le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), installé à Arusha en Tanzanie, font appel à des magistrats professionnels, tandis que la Suisse a jugé un ancien maire rwandais devant un tribunal militaire.

C'est donc une aventure sans précédent pour une justice civile nationale hors du Rwanda. Elle est rendue possible par une loi de 1993 sur «*la répression des infractions graves*» au droit international humanitaire, modifiée en 1999 pour l'étendre spécifiquement aux actes de génocide et aux crimes contre l'humanité. Sa particularité est d'autoriser la justice belge à intervenir même lorsque les suspects sont étrangers, ont agi à l'étranger, y compris dans le cadre de guerres civiles, et ne se trouvent pas sur son sol.

Seule la Nouvelle-Zélande s'octroie pareille «*compétence universelle*» pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Mais la Belgique est la première à en faire usage. Du coup, elle devient une sorte de «*paradis pénal*» pour les défenseurs des droits de l'homme. Le parquet de Bruxelles a ainsi tenté d'empêcher l'extradition d'Augusto

EN LIGNE A :



LES TITRES

Plaintes contre
 Laurent Gbagbo et
 Robert Guei
 Nouvelle marche
 de protestation en
 Kabylie
 L'avenir de
 l'Afrique selon
 Wade
 Côte d'Ivoire :
 Chirac sollicité par
 Gbagbo
 Rwanda : de 12 à
 20 ans de prison
 pour génocide
 Centrafrique :
 l'armée traque les
 putschistes
 Jospin parle
 d'économie à
 Johannesburg
 Un symbole de la
 lutte contre le sida
 s'est éteint

DOSSIERS MONDE



► Les autres dossiers

L'AGENDA

du 1/7 au 3/7 :
 Visite de J. Chirac
 en Russie
 du 1/7 au 31/12 :
 La Belgique
 préside l'Union
 jusqu'au 31
 décembre

BOUTIQUE

Livres - cd - vidéos
[alapage.com](#)

LETTRE D'INFO

L'actualité chaque
 matin par courrier
 électronique ?
 Entrez votre e-mail
 et validez.

Pinochet vers le Chili; des procédures ont été ouvertes contre l'ancien dirigeant khmer rouge du Cambodge Khieu Samphan et contre l'ancien président du Tchad Hissène Habré.

Sur la base de plaintes déposées par des parties civiles, dix inculpations ont déjà été prononcées en Belgique contre des Rwandais suspectés de participation au génocide. Pour autant, le renvoi des quatre premiers accusés devant la cour d'assises n'est pas allé de soi. Malgré la contrition publique du premier ministre, Guy Verhofstadt, pour le retrait des troupes belges en 1994, *«il a fallu vaincre de très fortes résistances à l'organisation de ce procès»*, rappelle M^e Jan Fermon, l'un des avocats des parties civiles.

L'arsenal juridique n'est rien s'il n'y a la volonté de s'en servir. De l'avis général, les Assises de Bruxelles n'auraient pu avoir lieu sans le juge d'instruction Damien Vandermeersch, témoin capital de l'accusation qui déposera une première fois aujourd'hui, avant de revenir à trois reprises devant la cour. Grand, barbu, le cheveu blond bouclé, ce père de famille nombreuse qui ne se déplace qu'à vélo s'estime investi d'une mission: *«On ne peut ignorer ces plaintes: ce sont des accusations graves qu'il faut oser affronter»*.

En juin 1996, le parquet s'apprêtait à demander le non-lieu pour l'un des inculpés: le juge d'instruction défendit si bien son travail que le procureur renonça aux réquisitions écrites qu'il devait prononcer et plaida le renvoi devant un jury. *«Certains diront: que fait ce juge? La Belgique est un petit pays, ce n'est pas son affaire»*, reconnaît Damien Vandermeersch. Lui n'y voit qu'une excuse: *«Les autres nations devraient, elles aussi, s'occuper des crimes contre l'humanité et assumer leurs responsabilités.»* ■

Aujourd'hui : L'Essentiel / Monde / France / Politique / Sports / Sciences et Santé / Multimédia / Culture / Été 2001
Economie : L'Essentiel / Monde / France / Finance / Entreprises / Médias / Patrimoine / Emploi / Bourse
Art de Vivre : Temps libre / Gastronomie / Tourisme / Mode / Maison / Bien-être

Droits de reproduction et de diffusion réservés © lefigaro.fr 2001.
 Le Figaro est membre du réseau [EDA](#).

ACCUEIL

EDITION IMPRIMÉE : [A LA UNE](#) [S'ABONNER](#)

ACCUEIL

EDITION IMPRIMEE : A LA UNE S'ABONNER

LEFIGARO**Vous cherchez
un emploi de cadre**

Choisissez votre secteur...

vendredi 29 juin

AUJOURD'HUI

ECONOMIE

ART DE VIVRE

RECHERCHE

OK

[L'Essentiel](#)[Monde](#)[France](#)[Politique](#)[Sports](#)[Sciences et Santé](#)[Multimédia](#)[Culture](#)

LES DOSSIERS

LES FORUMS

S'abonner à la
LETTRE D'INFO
lefigaro.fr

LES ANNONCES

[Emploi](#)[Immobilier](#)[Passer une
annonce](#)**Le Figaro
étudiant**
www.lefigaro.fr/etudiant[Emplois/Stages](#)[Soirées/Associations](#)

JEUX LE FIGARO

Spectacles,
expos, avant-
premières ...
▶ Pour jouer,
cliquez

A VOTRE SERVICE

▶ [A la une du Figaro](#)
▶ [Le Figaro vous
offre](#)▶ [S'abonner](#)
▶ [Club Figaro Loisirs](#)
▶ [Chercher un article](#)
▶ [Contacter le Figaro](#)

LE GROUPE FIGARO

▶ [Le Groupe](#)
▶ [Les Publications](#)

LES EVENEMENTS

▶ [La Solitaire](#)
▶ [Trophée Golf](#)

■ Aujourd'hui ■ Monde ■ Afrique ■ Article ■

Cure de jouvence à Bruxelles

LE FIGARO

Bruxelles : Pierre Bocev

Publié le 19 avril 2001, page 4

«*Nous devons nous débarrasser de la stratégie de la souris grise*», exhortait le premier ministre belge, Guy Verhofstadt. Fini le passe-muraille. Solidement installé au pouvoir depuis les élections de juin 1999, son gouvernement s'y emploie tous azimuts. La «Belgique de papa», élève modèle de la classe européenne mais discrète pour tout le reste sur la scène internationale, a cédé la place à un royaume nouveau, qui se veut résolument moderne et réclame une place au premier rang du concert des nations.

L'avènement de la coalition «*arc-en-ciel*» y est pour beaucoup. L'arrivée au pouvoir d'une alliance hétéroclite formée des libéraux, des socialistes et des écologistes a apporté du sang neuf à une classe politique passablement fossilisée. Et, surtout, renvoyé dans l'opposition la famille social-chrétienne qui avait tenu les rênes pendant plus de quatre décennies.

Le procès des quatre Rwandais accusés d'avoir participé au génocide de 1994 est une illustration parlante de ce qui a changé: l'instruction de cette affaire était close depuis 1996, et la loi belge qui permettait de les juger à Bruxelles existait, mais le gouvernement d'alors, dominé par les sociaux-chrétiens du premier ministre Jean-Luc Dehaene, avait fait traîner les choses.

Sa famille politique est proche, il est vrai, de l'Eglise catholique qui a beaucoup pesé sur l'histoire du Rwanda, sous tutelle belge entre 1923 et 1962 : les missionnaires et les autorités belges sur place sont à l'origine de la création, en 1933, des livrets d'identité faisant pour la première fois la distinction entre «*tutsi*» et «*hutu*». Deux des inculpés du procès rwandais, les sœurs Gertrude et Maria Kisito, ont trouvé refuge à l'abbaye de Maredret, près de Namur, et le quotidien *La Libre Belgique*, tout proche de l'épiscopat belge qu'il est, n'hésite pas à écrire que «*des pressions ont été exercées par les instances religieuses pour que les sœurs qui accablaient les accusées reviennent sur leurs déclarations*». La cure d'opposition prescrite par l'électorat aux sociaux-chrétiens a permis au gouvernement Verhofstadt de s'attaquer à une série de dépoussiérages

EN LIGNE A :



LES TITRES

Plaintes contre
Laurent Gbagbo et
Robert Guéï
Nouvelle marche
de protestation en
Kabylie
L'avenir de
l'Afrique selon
Wade
Côte d'Ivoire :
Chirac sollicité par
Gbagbo
Rwanda : de 12 à
20 ans de prison
pour génocide
Centrafrique :
l'armée traque les
putschistes
Jospin parle
d'économie à
Johannesburg
Un symbole de la
lutte contre le sida
s'est éteint

DOSSIERS MONDE

 Israël et le
Moyen-
Orient
▶ [Les autres dossiers](#)

L'AGENDA

du 1/7 au 3/7 :
Visite de J. Chirac
en Russie
du 1/7 au 31/12 :
La Belgique
préside l'Union
jusqu'au 31
décembre

BOUTIQUE

Livres - cd - vidéos
alapage.com

LETTRE D'INFO

L'actualité chaque
matin par courrier
électronique ?
Entrez votre e-mail
et validez.

sociétaux, souvent dans le sillage des Pays-Bas voisins qui s'attribuent volontiers un rôle phare en la matière.

Exemple, la dépénalisation du cannabis, décidée le 18 janvier dernier par la coalition «*arc-en-ciel*» dans un parfait «compromis à la belge» : pas de «coffee shops», comme à Amsterdam, mais l'usage individuel sera autorisé une fois que le Parlement aura modifié la loi de 1921 sur les drogues. Du temps de l'ancienne coalition social-chrétienne et socialiste, c'eût été impensable.

Et ce n'est pas fini. Prochain chantier: l'euthanasie. Dès 1995, aux plus belles heures du gouvernement Dehaene, un sondage montrait que quatre Belges sur cinq étaient favorables à sa dépénalisation. Rien n'a été fait. Par conviction social-chrétienne, la pression de l'Eglise aidant, c'était le blocage.

A peine installé aux commandes, l'«*arc-en-ciel*» a lancé le débat. Maintenant, après dix-sept mois de discussions et d'innombrables auditions d'experts, deux commissions du Sénat ont adopté le mois dernier une proposition de loi qui devra encore passer par les plénières des deux chambres pour entrer en vigueur, sans doute l'année prochaine. Le texte, là aussi, est en retrait par rapport à la légalisation néerlandaise, votée ce mois-ci. Mais ses auteurs gardent l'appui de l'opinion qui s'y déclare favorable à hauteur de 74%.

Une prochaine étape est déjà envisagée, sous la pression notamment des écologistes qui sont le moteur de cette libéralisation morale menée au pas de charge. Il s'agit cette fois-ci d'autoriser le mariage gay.

Les libéraux semblent hésiter. Ils ne disent pas non à l'adaptation du droit à l'évolution des mœurs, mais pour eux c'est l'action extérieure de la Belgique qui est le terrain d'action privilégié.

Louis Michel, le ministre libéral des Affaires étrangères, se veut sur ce plan le fer de lance de la «nouvelle» Belgique. Avec la classe politique française, il avait été le plus ardent défenseur du cordon sanitaire tracé l'année dernière autour du gouvernement de Vienne pour protester contre l'arrivée au pouvoir du FPÖ, le parti de Jörg Haider. Il n'hésitait même pas à déconseiller publiquement à ses compatriotes d'aller faire du ski en Autriche. Nullement découragé par la fin peu glorieuse de cette quarantaine, il menace de récidiver, cette fois-ci dans la perspective des législatives italiennes et d'une entrée au gouvernement d'Umberto Bossi, le patron de la Ligue du Nord.

Tout va-t-il donc pour le mieux dans le meilleur des Royaumes possibles? On a pu le croire pendant les premiers mois de l'«*arc-en-ciel*» qui, effectivement, flottait sur un nuage: l'affaire Dutroux n'était plus qu'un mauvais souvenir

ou presque, le tristement célèbre «*poulet belge à la dioxine*» appartenait au passé, et le mariage du prince héritier Philippe à la belle Mathilde faisait le reste.

La réalité moins souriante a fini par s'imposer, peu à peu. Epouvantail de toujours, l'extrême droite du Vlaams Blok s'est rappelée au bon souvenir des dirigeants en faisant une percée aux communales d'octobre 2000. Au sein même de la coalition, des frictions sont apparues, sur des dossiers techniques surtout il est vrai, comme le bruit des avions ou l'avenir du rail. Mais cela fait désordre. Et le problème communautaire, éternelle pierre d'achoppement entre Wallons et Flamands, a certes connu une décrispation, mais sans pour autant disparaître : une législation sur un nouveau transfert de compétences aux régions est bloquée entre les deux camps.

L'apaisement viendra, imposé du dehors et sans doute provisoire: le 1^{er} juillet, la Belgique assumera la présidence de l'Union européenne et l'unité sera de rigueur pour la classe politique. Pour six mois, en attendant la suite, l'usure du pouvoir et, à terme, de nouvelles élections.

■

Aujourd'hui : L'Essentiel / Monde / France / Politique / Sports / Sciences et Santé / Multimédia / Culture / Été 2001
Economie : L'Essentiel / Monde / France / Finance / Entreprises / Médias / Patrimoine / Emploi / Bourse
Art de Vivre : Temps libre / Gastronomie / Tourisme / Mode / Maison / Bien-être

Droits de reproduction et de diffusion réservés © lefigaro.fr 2001.
Le Figaro est membre du réseau [EDA](#).

[ACCUEIL](#)

EDITION IMPRIMEE : [A LA UNE](#) [S'ABONNER](#)

ACCUEIL

EDITION IMPRIMEE : A LA UNE S'ABONNER

LEFIGARORetrouvez tout
sur le PARE

DOSSIER

vendredi 29 juin

AUJOURD'HUI

ECONOMIE

ART DE VIVRE

RECHERCHE

OK

L'Essentiel

Monde

France

Politique

Sports

Sciences et Santé

Multimédia

Culture

LES DOSSIERS

LES FORUMS

S'abonner à la
LETTRE D'INFO
lefigaro.fr

LES ANNONCES

Emploi

Immobilier

Passer une
annonceLE FIGARO
étudiant
www.lefigaro.fr/etudiant

Emplois/Stages

Soirées/Associations

JEUX LE FIGARO

Spectacles,
expos, avant-
premières ...
► Pour jouer,
cliquez

A VOTRE SERVICE

► A la une du Figaro
► Le Figaro vous
offre

- S'abonner
- Club Figaro Loisirs
- Chercher un article
- Contacter le Figaro

LE GROUPE FIGARO

- Le Groupe
- Les Publications

LES EVENEMENTS

- La Solitaire
- Trophée Golf

■ Aujourd'hui ■ Monde ■ Afrique ■ Article

Rwanda : de 12 à 20 ans de prison pour génocide

La condamnation a été prononcée vendredi soir par la Cour d'assises de Bruxelles. Les 4 Rwandais ont été reconnus coupables de participation au génocide de 1994. L'avocat général a requis leur arrestation immédiate. Les jurés avaient réclamé la prison à vie pour les prévenus.

LEFIGARO.fr

Publié le 8 juin 2001 à 16h08

Mis à jour le 11 juin 2001 à 11h25

Vincent Ntezimana, un universitaire, Alphonse Higaniro, un industriel proche du pouvoir hutu, ainsi que deux bénédictines, soeur Gertrude, supérieure du couvent de Sovu, et soeur Maria Kisito, son bras droit, comparaissaient en Belgique en vertu d'une loi de 1993 qui accorde à la justice belge une "compétence universelle" pour juger les crimes contre l'humanité. A l'issue de 12 heures de délibérations, les jurés ont répondu oui à la plupart des 39 questions qui leur étaient posées, surprenant même les parties civiles les plus optimistes.

"C'est sans aucune ambiguïté", a déclaré l'un des avocats de ces parties, Clément de Clety. "Le dossier était d'un poids accablant. George-Henri Beauthier, autre représentant des parties civiles, a estimé que ce verdict "historique" constituait un premier pas vers la création d'un tribunal international permanent sur les crimes contre l'humanité. Les partisans des accusés, un groupe de Hutus très nombreux dans la salle de la cour d'assise, ne décoléraient pas. "On est consternés. C'est de la vengeance, ce n'est pas de la justice", a déclaré l'un d'eux, Jean-Claude Niwenshei. Les quatre accusés comparaissent libres jusqu'au prononcé



Les Sœurs Gertrude et Kisito ont été condamnées respectivement à 15 et 12 ans de prison. (Photo AFP)

Un premier essai de «justice universelle» - 19/04/01

Cure de jouvence à Bruxelles - 19/04/01

Bruxelles juge le génocide rwandais - 17/04/01

Rwanda, faits et chiffres

Les tribunaux belges, «un laboratoire pour la Cour pénale internationale», par Diplomatie judiciaire

Le Gouvernement fédéral belge

Tribunal pénal international pour le Rwanda par Diplomatie judiciaire

Imprimer cet article

Envoyer ce document

EN LIGNE A :



LES TITRES

Plaintes contre Laurent Gbagbo et Robert Gueï

Nouvelle marche de protestation en Kabylie

L'avenir de l'Afrique selon Wade

Côte d'Ivoire : Chirac sollicité par Gbagbo

Centrafrique : l'armée traque les putschistes

Jospin parle d'économie à Johannesburg

Un symbole de la lutte contre le sida s'est éteint

DOSSIERS MONDE

Israël et le Moyen-Orient

► Les autres dossiers

L'AGENDA

du 1/7 au 3/7 : Visite de J. Chirac en Russie

du 1/7 au 31/12 : La Belgique préside l'Union jusqu'au 31 décembre

BOUTIQUE

Livres - cd - vidéos

alapage.com

LETTRE D'INFO

L'actualité chaque matin par courrier électronique ? Entrez votre e-mail et validez.

OK

de la peine qui sera fixé dans la journée de vendredi par les jurés et les magistrats. Ils encourent une peine de prison à perpétuité.

Ce procès exceptionnel a duré huit semaines. Après la lecture d'un acte d'accusation féroce par le procureur général, Alain Winants, les témoins, pour l'essentiel des rescapés du génocide qui fit entre 500.000 et un million de morts en quelques semaines, ont défilé à la barre. Des enquêteurs du Tribunal pénal international d'Arusha (TPIR), qui ne juge que les "gros poissons", et des petites gens sont venus raconter ce qui s'est passé à Butare à partir du 6 avril 1994, date à laquelle l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana a été abattu près de l'aéroport de Kigali.

Pour la plupart d'entre eux, il ne fait aucune doute que les quatre accusés ont participé, incité ou collaboré aux tueries menées par les milices hutues jusqu'au 18 juillet 1994, date de l'entrée du Front patriotique rwandais (FPR, Tutsi) à Kigali. Alphonse Higaniro s'est vu reprocher d'avoir donné pour instruction aux salariés de son usine de "nettoyer" la région et de "travailler" - des termes qui étaient utilisés à l'époque au Rwanda pour "tuer" et "exterminer" selon l'avocat général.

Brillant universitaire, Vincent Ntezimana était quant à lui accusé d'être l'auteur d'un pamphlet appelant à exterminer l'ethnie minoritaire et d'avoir logé chez lui des extrémistes qui ont achevé des Tutsis jusque dans son jardin.

"Mieux que les nazis"

Les deux soeurs bénédictines étaient soupçonnées d'avoir facilité l'élimination de quelque 5.000 Tutsis qui avaient trouvé refuge dans leur couvent, livrant les rescapés et apportant elles-mêmes l'essence manquante pour les brûler vifs. A l'issue de ces auditions, Alain Winants a prononcé le 22 mai un réquisitoire féroce, demandant aux jurés de déclarer les quatre accusés coupables des faits qui leurs sont reprochés. "En termes de quantité et d'efficacité, c'est mieux que ce qu'ont fait les nazis pendant toute la Seconde Guerre mondiale", avait-il déclaré en faisant un parallèle entre ce procès "historique" et le jugement de Nuremberg.

"Le silence est l'alternative du négationnisme", avait ajouté le procureur général. "Lorsque la brutalité, l'inhumanité et l'horreur n'ont pas de frontières, il est normal que la justice ne connaisse pas non plus de frontières". La défense a surtout joué sur la confusion de certains témoignages, notamment des veuves des victimes, qui confondaient souvent les dates et se contredisaient parfois. "Nous ne sommes pas des révisionnistes, des négationnistes", a clamé mercredi l'avocat de soeur Gertrude, Cédric Vergauwen, selon lequel le doute doit profiter aux accusés, l'avocat général n'ayant pas fait la preuve de leur

culpabilité.

Pour la défense, les accusés sont aussi des victimes et, s'ils n'ont peut-être pas agi avec courage, c'est par instinct de conservation, pour échapper à une mort certaine. Pour l'avocat de soeur Kisito, ce procès n'était pas celui du génocide rwandais, mais de quatre personnes qui se sont retrouvées dans le chaos et ont voulu sauver leur peau. Jeudi soir, les quatre accusés, qui comparaissent libres et pourraient théoriquement fuir avant leur condamnation, ont abondé dans le même sens dans leurs ultimes déclarations.

"Les vrais coupables doivent être punis et, je vous le jure, je n'ai pas fait ce dont on m'accuse", a déclaré dans un souffle Vincent Ntezimana, qui dit n'avoir rien pu faire pour empêcher des miliciens hutus d'abattre des Tutsis sous ses yeux. "J'avais peur, j'ai voulu survivre comme les autres", a-t-il ajouté. "Je pense qu'il vaudrait mieux que je sois mort plutôt que d'être condamné pour des actes que je n'ai pas commis". "J'ai voulu sauver ma communauté", a dit d'une petite voix soeur Gertrude. "C'est peut-être pas ce qu'il fallait faire, mais je n'ai jamais voulu les massacres de Sovu".

(Avec Reuters) ■

Aujourd'hui : L'Essentiel / Monde / France / Politique / Sports / Sciences et Santé / Multimédia / Culture / Eté 2001
Economie : L'Essentiel / Monde / France / Finance / Entreprises / Médias / Patrimoine / Emploi / Bourse
Art de Vivre : Temps libre / Gastronomie / Tourisme / Mode / Maison / Bien-être

Droits de reproduction et de diffusion réservés © lefigaro.fr 2001.
Le Figaro est membre du réseau [EDA](#).

ACCUEIL

EDITION IMPRIMEE : A LA UNE S'ABONNER

LIBERATION



Retour [Quotidien](#)
- [Accueil](#)

Les autres jours
[Lundi](#) - [Mardi](#) -
[Mercredi](#)
[Jeudi](#) - [Vendredi](#) -
[Samedi](#)

Monde

La Belgique juge quatre «génocideurs» rwandais

Un intellectuel, un notable et deux
religieuses comparaissent pour crimes
contre l'humanité.

Par MARIA MALAGARDIS

Le mardi 17 avril 2001

Une religieuse
aurait fourni les

C'est un procès historique qui s'ouvre aujourd'hui à Bruxelles: pour la première fois une cour d'assises belge est appelée à se prononcer sur des accusations portées contre quatre citoyens rwandais soupçonnés d'avoir participé au génocide qui s'est déroulé dans

(Publicité)

jerricans
d'essence qui ont
permis de brûler
vifs près d'un
millier de Tutsis
réfugiés dans un
garage du
couvent.

ce petit pays de l'Afrique des Grands Lacs en 1994. 171 témoins dont une cinquantaine venus du Rwanda devraient défiler à la barre pour ce procès dont la préparation a déjà coûté près de 20 millions de francs français (3,05 millions d'euros) et qui durera de quatre à six semaines. Sur le banc des accusés rwandais, deux hommes et deux femmes, deux religieuses feront face à un jury populaire belge qui «*devra surmonter les barrières culturelles*» pour se «*confronter à l'horreur*» du génocide, comme le fait remarquer Alisson Desforges de l'ONG Human Rights Watch qui déposera en tant qu'expert lors du procès.

800 000 morts. En 1994, le bain de sang rwandais a provoqué la mort de 800 000 personnes en seulement trois mois. Principale cible des massacres: l'ethnie minoritaire tutsie mais aussi les Hutus modérés qui refusaient la logique d'exclusion ethnique des extrémistes. La communauté internationale coupable d'avoir refusé d'intervenir pendant les massacres finira par reconnaître l'importance de la tragédie: le génocide rwandais est avec la Shoah, le seul crime contre l'humanité du XXe siècle à avoir été officiellement désigné comme un génocide par l'ONU.

Reste à juger les coupables: un tribunal international, copie conforme de celui de La Haye, a été installé à Arusha en Tanzanie. Mais il a choisi de se concentrer uniquement sur les «gros poissons», les principaux responsables des massacres pour lesquels une liste de 53 «présomés génocidaires» recherchés à travers le monde a été établie. Le Rwanda mène de son côté sa propre justice. 4 500 procès ont été organisés mais plus de 100 000 personnes s'entassent toujours dans les prisons rwandaises.

Restent tous ceux qui ont réussi à passer à travers les mailles du filet: pas assez importants pour être jugés à Arusha, ils ont plus de responsabilités que les simples exécutants qui s'entassent dans les prisons rwandaises et ont bénéficié d'appuis qui leur ont permis de fuir à l'étranger. Jusqu'à présent, seule la Suisse a jugé un ancien maire rwandais mais devant un tribunal militaire.

Le procès qui se déroule à Bruxelles constitue donc

bien une première. La Belgique est le seul pays au monde où le juge est compétent pour des crimes commis à l'étranger par un étranger contre un ressortissant étranger alors que ni l'auteur ni la victime ne réside ou n'est de passage en Belgique. *«Nous sommes le seul pays occidental dont le Premier ministre s'est rendu à Kigali pour demander pardon au peuple rwandais pour cause d'abandon. Et nous serons aussi le premier au monde à démontrer qu'en cas de crime contre l'humanité, la justice ne connaît pas de frontières»*, soulignait ce week-end le quotidien belge *Le Soir*.

Pendant plusieurs semaines, la Belgique va ainsi replonger au cœur des événements tragiques qui ont endeuillé son ancienne colonie africaine. Les faits relatés au cours du procès auront tous pour cadre Butare, la seconde ville du Rwanda où les massacres, plus tardifs que dans le reste du pays, ont fait plus de 300 000 victimes entre avril et juin 1994, selon l'ONG Human Right Watch.

Deux religieuses, un notable proche du pouvoir et un intellectuel: chacun des accusés a une histoire particulière, révélatrice de l'implication de toutes les composantes de la société rwandaise dans un génocide qui n'aurait pas connu une telle ampleur si des citoyens ordinaires n'avaient pas choisi de se transformer en meurtriers.

«Nettoyage». A l'image de sœur Gertrude et sœur Kizito, âgées respectivement de 42 et 37 ans aujourd'hui, une partie du clergé rwandais s'est compromis en se rangeant du côté des tueurs. Selon l'acte d'accusation et les nombreux témoignages recueillis par les ONG et la télévision belge, les deux religieuses bénédictines ont joué un rôle actif aux côtés des miliciens extrémistes hutus en leur livrant les Tutsis terrorisés qui avaient cru trouver un refuge dans le couvent de Sovu près de Butare. Sœur Kizito est notamment accusée d'avoir fourni les jerricans d'essence qui ont permis de brûler vifs près d'un millier d'entre eux cachés dans un garage du couvent. Mère supérieure de Sovu, sœur Gertrude aurait exhorté les tueurs à *«achever rapidement le travail»*, ordonnant à plusieurs reprises aux réfugiés tutsis de quitter le couvent. Plus de 4 000 personnes auraient péri au couvent de Sovu pendant le génocide. Le procès permettra

peut-être aussi de comprendre comment ces deux religieuses ont pu bénéficier du soutien de la hiérarchie catholique belge qui les a accueillies et longtemps protégées au couvent de Marderet près de Namur.

Les deux hommes qui se retrouvent avec elles sur le banc des accusés ont eux aussi un dossier accablant. Alphonse Higaniro est un ancien ministre, aujourd'hui âgé de 51 ans, très proche du cercle politique au pouvoir qui va élaborer l'idéologie du génocide. A l'époque il dirige une usine d'allumettes à Butare. Dès le 9 avril, Higaniro quitte cependant la ville pour se rendre au nord-ouest du pays, fief du «Hutu Power». Mais les enquêteurs belges auraient retrouvé des lettres envoyées à l'usine de Butare dans lesquels il exhortait ses employés à *«faire le nettoyage»*, un terme utilisé pour les appels aux meurtres contre les Tutsis.

Pamphlet. Le dernier accusé à comparaître devant les assises s'appelle Vincent Ntezimana, âgé de 39 ans aujourd'hui. Professeur de physique à l'Université de Butaré, c'est un intellectuel. *«Un cas très intéressant car il souligne le rôle des élites universitaires dans le drame rwandais»*, fait remarquer maître Eric Gillet, l'un des avocats des victimes au procès belge. Accusé d'avoir dénoncé plusieurs de ses collègues, professeurs tutsis, entraînant l'assassinat de toutes leurs familles, Ntezimana est également soupçonné d'avoir tué deux personnes de ses propres mains. Bien plus, il est accusé d'avoir rédigé les *«Dix Commandements des Bahutus»*. Dès 1990, ce pamphlet qui exhorte les Hutus *«à cesser d'avoir pitié des Tutsis»* annonce le génocide de 1994.

Ntezimana nie en être l'auteur. Tous les accusés ont d'ailleurs plaidé non coupables. Ils risquent aujourd'hui la prison à vie mais quitteront libres les audiences du procès. *«Où pourraient-ils aller? Ils savent qu'ils seront désormais traqués partout dans le monde»*, constate maître Eric Gillet.

Retour Quotidien
- Accueil

Les autres jours
Lundi - Mardi -
Mercredi
Jeudi - Vendredi -
Samedi

La Belgique, terre d'asile des procès de dictateurs

William Bourdon, défenseur de victimes de
Hissène Habré, explique la spécificité du
pays.

Par CHRISTOPHE AYAD

Le mercredi 18 avril 2001

«La Belgique est le seul pays où le juge est compétent pour des crimes commis à l'étranger par un étranger contre un ressortissant étranger.»

La justice belge est-elle en train de devenir la «terre d'asile» des victimes des dictatures du monde entier? Le cas des Rwandais accusés de génocide jugés depuis hier par une cour d'assises de Bruxelles est loin d'être unique. Plusieurs plaintes ont été déposées en Belgique pour torture, crimes de guerre ou contre l'humanité. L'une d'entre elles, en 1998, visait Laurent-Désiré Kabila, accusé d'être responsable du massacre de dizaines de milliers de réfugiés hutus en 1996 et en 1997. D'autres plaintes, déposées contre des responsables khmers rouges, l'ex-président iranien Rafsandjani ou l'ancien ministre marocain de l'Intérieur Driss Basri, n'ont pas progressé pour l'instant. Pendant le séjour de Pinochet à Londres, le parquet belge avait aussi été saisi. Enfin, dans le cas de Hissène Habré, un juge d'instruction s'est récemment déclaré compétent

(Publicité)

pour instruire la plainte de victimes de l'ex-dictateur tchadien. Me William Bourdon, un des avocats des victimes tchadiennes de Hissène Habré, explique à *Libération* les raisons de cette particularité de la justice belge.

Comment se fait-il que la justice belge soit aussi «prise» des défenseurs des droits de l'homme?

La Belgique est le seul pays au monde où le juge est compétent pour des crimes commis à l'étranger par un étranger contre un ressortissant étranger, alors que ni l'auteur ni la victime ne réside ou n'est de passage en Belgique. C'est le seul pays au monde où le mécanisme de compétence universelle du juge est aussi pur.

Que manque-t-il à la justice française pour offrir les mêmes possibilités?

La France est en retard sur d'autres pays européens. Il y a une résistance très forte à l'incorporation de la compétence universelle, s'agissant des crimes de guerre. Pour la torture, il subsiste un critère de territorialité minimale. En clair, l'auteur doit, au minimum, être de passage en France. Il est aussi souhaitable que le parquet mette autant d'énergie à traquer les crimes de guerre, la torture ou les crimes contre l'humanité qu'il en a mis, ces dernières années, à poursuivre les crimes économiques et la corruption. Pour l'instant, ce n'est jamais à l'initiative du parquet que ce genre de crimes est poursuivi.

Que va changer l'entrée en vigueur prochaine de la Cour pénale internationale?

Elle doit obliger à adapter la loi pénale française. Tous les mécanismes de compétence universelle devront être soit revisités, soit incorporés. En matière de crime de guerre, il y a de très fortes résistances des ministères de la Défense et des Affaires étrangères. La raison est simple. En matière de torture, il est souvent difficile de prouver la responsabilité pénale de son instigateur au niveau politique, alors que la mise en cause pénale de cette responsabilité est plus aisée dans le cas de crimes de guerre. Elle est tout de suite beaucoup plus politique. C'est pourquoi ceux qui s'opposent à

l'incorporation du mécanisme de compétence universelle, s'agissant des crimes de guerre, dans le droit français, s'inquiètent du fait que des personnages comme Poutine ou Sharon puissent être poursuivis en France.

Article [précédent](#) - [suivant](#)

Chercher un article du quotidien par un mot ou une phrase:



Les autres jours [Lundi](#) - [Mardi](#) - [Mercredi](#) - [Jeudi](#) - [Vendredi](#) - [Samedi](#)

Retour au [sommaire Quotidien](#)

© [Libération](#)

Le Rwanda jugé dans le détail

La «responsabilité individuelle» examinée à Bruxelles.

Par M.M. (AVEC AFP)

Le lundi 23 avril 2001

Retour [Quotidien](#)
- [Accueil](#)

Les autres jours
[Lundi](#) - [Mardi](#) -
[Mercredi](#)
[Jeudi](#) - [Vendredi](#) -
[Samedi](#)

Il y a sept ans, entre le 22 et le 25 avril 1994, plusieurs milliers de personnes ont été massacrés par les miliciens extrémistes hutus au couvent de Sovu au sud du Rwanda. Aujourd'hui deux religieuses, sœur Gertrude et sœur Marie Kizito, soupçonnées d'avoir livré aux tueurs les victimes de ce bain de sang, se retrouvent devant une cour d'assises à Bruxelles. A leurs côtés, un intellectuel rwandais, Vincent Ntezimana, et un homme proche du pouvoir extrémiste hutu, Alphonse Higaniro comparaissent sur le banc des accusés d'un procès exemplaire qui s'est ouvert le 17 avril et qui, pour la première fois, va permettre à la justice de dépasser les frontières pour se prononcer sur les responsabilités individuelles dans un génocide qui s'est déroulé à 6 000 km de distance. *«Le 2 mars 1995, lorsque j'ai été saisi des premières plaintes, je ne connaissais pas plus le Rwanda que n'importe qui»*, a rappelé jeudi le juge d'instruction Damien Vandermeersch. Au cours de la première semaine d'audience, les douze jurés belges ont pu se familiariser avec le contexte général du génocide rwandais déclenché le 7 avril 1994 et qui fera près de 800 000 morts en seulement trois mois. Les tueries ont été planifiées au sommet de l'Etat mais la décision d'y participer était un *«choix personnel»*, a expliqué l'historienne américaine Alisson

Desforges. Les quatre accusés auraient fait ce choix, selon un acte d'accusation accablant. Des citoyens ordinaires pourtant, qui aiment le basket comme Vincent Ntezimana, ou les mathématiques comme Alphonse Higaniro. Les deux religieuses ont certes *«une personnalité fragile»* d'après les psychiatres, mais les deux hommes ne présenteraient aucun trouble particulier. Les «témoins experts» viendront encore donner leur avis au début de cette deuxième semaine d'audience avant l'examen à partir de mardi après-midi du premier cas, celui de l'intellectuel Vincent Ntezimana.



Retour Quotidien
- Accueil

Les autres jours
Lundi - Mardi -
Mercredi
Jeudi - Vendredi -
Samedi

Monde
La justice belge s'immerge dans les réalités
rwandaises.

Les vérités cachées d'un génocide annoncé

Par MARIA MALAGARDIS

Le samedi 28 et dimanche 29 avril 2001

«Ma crainte,
c'est que le jury
se limite aux
apparences.
Ntezimana, il
parle bien. Il a
l'air d'un mec
sympa.» Un
membre du
public

Bruxelles envoyée spéciale

Soudain Vénérande se crispe, elle semble au bord des larmes: «*Mais il ment! Cet homme, c'est le diable!*», chuchote-t-elle en écoutant l'homme qui parle derrière le box des accusés. Assise dans le public de la cour d'assises de Bruxelles, Vénérande est arrivée le matin du Rwanda. Elle a parcouru 6 000 km pour assister à un procès historique. Depuis le 17 avril, quatre citoyens rwandais comparaissent non pas pour des faits commis au pays des Wallons et Flamands mais pour répondre de crimes contre l'humanité qui ont eu lieu au Rwanda, le pays des Hutus et des Tutsis. En 1994, un génocide contre l'ethnie tutsie décime cette ancienne colonie belge. Le bain de sang a fait 800 000 morts en seulement cent jours. Les coupables se comptent par milliers: des hommes politiques et des militaires qui ont planifié les massacres. Des intellectuels qui les ont

(Publicité)

légitimés. Des fonctionnaires qui ont facilité le déclenchement des tueries et des centaines de miliciens et de gens ordinaires, terrorisés ou endoctrinés, qui ont tenu les machettes. Certains seront jugés au Rwanda ou au Tribunal international pour le Rwanda, basé en Tanzanie. Mais pour la première fois au monde, un pays tiers, la Belgique, applique la règle de la compétence universelle. Les fantômes d'une tragédie africaine sont venus hanter le monumental palais de justice de Bruxelles, inauguré par Léopold II fondateur de l'empire colonial belge.

Commandements de la mort. «Je n'aurais peut-être pas dû venir, murmure Véneranda, fébrile. *Les gens d'ici ne peuvent pas comprendre. Ils n'étaient pas là-bas quand tout ça s'est passé. Moi j'y étais, je sais.*» Pour les témoins et les rescapés, ce retour en arrière est très douloureux. «*Ce qui s'est passé là-bas a bouleversé ma vie. C'est comme si un cataclysme s'était abattu sur mon foyer*», explique ce Français marié à une Rwandaise qui a profité de ses vacances d'enseignant pour assister au procès. Dans le public, les Rwandais, majoritaires, scrutent les réactions des accusés protégés derrière une cage en verre. Deux religieuses, un homme proche du pouvoir et un intellectuel doivent répondre de leur participation aux massacres de la région de Butare, au sud du Rwanda. Face à eux, 24 jurés belges doivent tenter de démêler la vérité d'un drame dont ils n'ont été ni les acteurs ni les témoins. La première semaine du procès a été consacrée à l'histoire du génocide. La deuxième à l'examen des responsabilités individuelles du premier accusé. Vincent Ntezimana, 39 ans, s'est défendu avec véhémence. Ce professeur de l'université de Butare est accusé d'avoir dénoncé certains collègues tutsis, les condamnant à mort avec leur famille. On le soupçonne d'avoir participé aux meurtres de deux personnes et d'être l'auteur du tristement célèbre *Appel à la conscience des Bahutus*. Ce pamphlet raciste a été imprimé en Belgique en 1990 lorsque Ntezimana achevait sa thèse à Louvain. On peut y lire les «*Dix Commandements des Hutus*», annonceurs du génocide: «*Tout Hutu doit savoir que les Tutsis sont malhonnêtes*», «*Les Bahutus doivent cesser d'avoir pitié des Batutsis*», y est-il expliqué. «*Je ne suis pas l'auteur de ce pamphlet ignoble*», insiste Ntezimana. «*C'est lui qui a*

apporté le texte et qui est venu le chercher», rétorque Marie-Hélène Lecerf, l'employée belge qui a dactylographié le document. Mais Vincent Ntezimana ne peut être condamné pour avoir rédigé ce texte en 1990, trois ans avant la promulgation de la loi qui autorise la justice belge à se saisir des crimes contre l'humanité. Pour le juger, la cour doit s'en tenir aux faits. Les distances géographiques et culturelles se font sentir à chaque question. «*Qu'est-ce que ça veut dire "finir le travail" ?*», demande le président, Luc Maes, à un témoin. «*Dans le contexte du génocide finir le travail, signifiait tuer, exterminer*», répond Emmanuel Bugimbo, un ancien collègue de Ntezimana. Ce dernier est accusé d'avoir participé au meurtre d'un jeune homme à un barrage de miliciens? «*Comment voulez-vous que j'aie pu vérifier son identité, réplique l'accusé, à 19 heures, l'heure du meurtre il fait nuit au Rwanda, on n'y voit rien.*»

Cerner la réalité. De la salle s'échappent des sifflements désabusés. «*Comment est la nuit au Rwanda?*», demande plus tard le président de la cour au juge d'instruction Damien Vandermerscheen. «*Les nuits africaines sont brutales. A 18 heures, il fait noir*», confirme le juge qui lutte depuis 1995 pour que ce procès ait lieu. Malgré les pressions politiques, ou l'hostilité de l'Eglise catholique qui protégeait les deux religieuses accusées. La cinquantaine poivre et sel, le juge Vandermerscheen est aussi à l'origine d'une procédure contre Pinochet et d'une instruction contre un ancien ministre congolais Abdoulaye Yerodia, accusé d'appels aux meurtres racistes. La justice belge offre au monde une «*expérience unique*», note Me Eric Gillet, avocat des victimes. «*Ma crainte c'est que le jury se limite aux apparences. Ntezimana par exemple, il parle bien. Il a l'air d'un mec sympa*», soupire un Belge. «*J'ai tellement attendu ce procès*», explique Gassana Ndobu, président de la Commission des droits de l'homme au Rwanda, à l'origine de la première plainte contre Ntezimana. Son frère, sa belle-sœur, et leurs trois enfants auraient été tués avec la complicité de l'accusé. Calmement, sans émotion visible, il raconte par le détail les dernières heures de cette famille. Comme une plongée dans l'enfer. Et soudain dans la salle, un silence respectueux recouvre la douleur des autres rescapés.



Yolande Mukagasana, 46 ans, rwandaise. Toute sa famille a été massacrée. Elle consacre sa vie à la mémoire du génocide.

L'exorciste

Yolande Mukagasana en 9 dates Février 1999

«N'aie pas peur de savoir»,
Robert Laffont.

6 septembre 1954
Naissance.

24 décembre 2000

Fait ouvrir la fosse où se trouvent
ses enfants.

15 avril 1978
Mariage avec Joseph.

22 avril 1979
Naissance de Christian.

Depuis début 2000
Joue son propre rôle dans la pièce
«Rwanda 1994», présentée à
Montréal en juin 2001.

7 avril 1994
Début du génocide rwandais.

23 avril 2001

Témoigne à Bruxelles au procès
de quatre Rwandais accusés de
génocide.

Avril 1997
Publie «La mort ne veut pas de
moi», Robert Laffont.

Le 23/05/2001

Par MARIA MALAGARDIS

Derniers portraits

Mercredi 23
mai

• Yolande
Mukagasana

Lundi 21 mai

• Denis Seznec

Samedi 19 mai

• Lilian Thuram

Jeudi 17 mai

• Abdel-Aziz

Essayed

Mardi 15 mai

• Anne Hidalgo

Lundi 14 mai

• Noël Godin

Vendredi 11

mai

Yolande attrape une série de clichés qui traînent sur son bureau. «C'est la fosse où ont été enterrés mes enfants», explique-t-elle. Puis elle passe à autre chose. Reprend un peu de café. Allume une cigarette. Cherche ses clés, son téléphone portable, rit d'être décidément si bordélique. Yolande rit souvent. Elle a un regard malicieux, une grâce enfantine. On s'en étonne, comment fait-elle? Yolande Mukagasana, 46 ans, est rwandaise. Elle vit à Bruxelles. Mais la plupart du temps elle parcourt le monde, pour raconter son histoire qui ressemble à une descente aux enfers. En 1994 un génocide décime le Rwanda, petit pays de l'Afrique des Grands Lacs. 800 000 morts en seulement cent jours. Yolande et les siens sont des Tutsis, la cible privilégiée des miliciens et des forces de l'ordre qui organisent les pogroms. Traquée, Yolande voit sa vie d'infirmière et de mère de famille brusquement basculer dans l'horreur. Pendant trois semaines, elle vivra cachée. Dans des buissons d'abord. Puis onze

- Jacqueline et Jean Diis
Mercredi 9 mai
- Pierre Bergé
Mardi 8 mai
- Ahmed Marzouki
Lundi 7 mai
- Gilles Jacob
Samedi 5 mai
- Marie Dubois
Jeudi 3 mai
- Willy Ronis
Lundi 30 avril
- Pierre Carles
Samedi 28 avril
- Jean-Pierre Elkabach

«Dès la fin du génocide, la communauté internationale exigeait des signes de réconciliation. Elle n'avait que ce mot-là à la bouche. Est-ce qu'on demande aux parents de Julie et de Métissa de se réconcilier avec Marc Dutroux ?»

jours sous un évier. Et puis chez un colonel avec lequel elle noue une relation ambiguë avant de fuir vers un autre refuge. Elle survivra. Mais seule. Au lendemain du génocide, Yolande découvre qu'elle a tout perdu. Son mari, Joseph. Mais aussi ses trois enfants, Christian, Sandrine et Nadine. Et puis encore Hilde et Consolata, ses sœurs. Et enfin son petit frère, Nepo. Tous massacrés. C'est cette histoire, jour après jour, que Yolande s'acharne désormais à raconter. Nepo, un peu devin, le lui avait prédit : *«La mort ne voudra pas de toi, Yolande.»*

Ce sera le titre de son premier livre. Elle n'y omet aucun détail, même les plus intimes. Même les plus insoutenables. Comme ces lignes qui évoquent la mort des enfants. A coups de machette. Sauf Nadine qui sautera d'elle-même dans la fosse des cadavres et qui mourra étouffée par les autres corps. Yolande n'était pas là, cachée ailleurs. *«J'ai senti dans mon corps l'instant précis de leur mort, écrira-t-elle plus tard, j'avais envie de pousser comme lorsqu'on accouche.»* Après, bien sûr, on lui a tout raconté, tout confirmé. Quelle mère pourrait supporter un tel récit? Pourquoi l'écrire et le raconter, encore et encore? Yolande a quitté le Rwanda en 1995 pour ne plus être confrontée à ses fantômes. Mais ils la poursuivent. Alors elle a décidé de consacrer sa vie à la mémoire du génocide rwandais. Une sorte d'exorcisme qui ressuscite en permanence la tragédie. Comme une obsession.

«Les Rwandais sont le peuple le plus introverti de la terre», constate le journaliste américain Philip Gourevitch, auteur d'un excellent ouvrage sur le génocide rwandais (1). La volonté de Yolande de tout dire, tout raconter, même les sensations de son corps de femme, ont parfois choqué la communauté rwandaise d'ordinaire si pudique. *«Ma seule arme, c'est ma douleur»*, écrit-elle dans un de ses livres. Depuis peu, on la voit raconter son histoire sur les tréteaux d'une pièce de théâtre, *Rwanda 94*, montée par une compagnie belge et consacrée au génocide. Elle y joue son propre rôle. Et quand elle n'est pas en tournée, elle hante les couloirs du palais de justice de Bruxelles, où depuis le 17 avril se déroule le procès inédit de quatre Rwandais accusés de génocide. Yolande a participé à la constitution des dossiers, elle s'est rendue au Rwanda pour convaincre des témoins réticents qui ne voulaient pas venir devant la cour belge. Au quatrième jour d'audience, son témoignage a bouleversé la salle. Elle a tout raconté une fois de plus. Son histoire à elle, mais aussi celle d'un pays où quarante ans d'apartheid contre les Tutsis ont préparé le génocide, l'ont rendu possible dans les têtes. *«Au Rwanda, les ethnies sont*

des constructions idéologiques. Ce sont les colonisateurs belges et l'Eglise catholique qui les ont imposés. Avant leur arrivée, Hutus et Tutsis désignaient des sortes de classes sociales. On pouvait d'ailleurs en changer. Devenir Tutsi en acquérant des vaches, ou Hutu en devenant cultivateur. Les Belges ont figé ces distinctions en races et les ont opposées les unes aux autres», insiste Yolande.

Yolande a été sauvé par une femme hutue, Emmanuelle, qui l'a cachée sous son évier puis a organisé leur fuite chaotique dans Kigali à feu et à sang. Dans ses livres, elle décrit avec une rare franchise la complexité de leurs rapports. *«Je l'adore et je la hais à la fois pour avoir sauvé ma vie avec des enfants morts pour tout avenir»,* écrit-elle. A plusieurs reprises, elle agresse Emmanuelle, lui reproche presque de ne pas être une victime. Regrette aussitôt. En 1998, les deux femmes ont été récompensées par un prix international en Italie. Elles se revoient encore quand Yolande retourne au Rwanda. Le pays s'est reconstruit, *«presque trop vite»,* note Yolande. Derrière les façades repeintes, elle devine toujours la peur et l'hostilité. *«Les Rwandais de ma génération peuvent difficilement être sauvés, il faut penser aux enfants»,* dit-elle. Sa maison a été détruite et pillée. Certains objets personnels ont été retrouvés chez ses voisins. Lesquels d'entre eux ont participé aux massacres? Lesquels sont les assassins de ses enfants? Yolande ne le sait pas. Elle ne veut pas entendre parler de réconciliation. *«Dès la fin du génocide, la communauté internationale exigeait des signes de réconciliation. Elle n'avait que ce mot-là à la bouche. Est-ce qu'on demande aux parents de Julie et de Métissa de se réconcilier avec Marc Dutroux?»*, s'emporte-t-elle. Il ya deux ans, elle a voulu rencontrer des tueurs. Dans une prison rwandaise, elle a vu Enoch, qui se promène avec le crâne d'une de ses victimes sous le bras. *«Les autres prisonniers disent qu'il est fou. Moi, j'ai eu pitié de lui. J'ai compris que les bourreaux aussi avaient été détruits par le génocide»,* dit-elle. A partir de cette expérience, elle a monté une exposition itinérante avec un jeune photographe belge. Raconter l'histoire d'un pays martyr.

Yolande ne perd jamais une occasion de dénoncer la communauté internationale. En 1998, elle poursuit un responsable de l'ONU dans sa chambre d'hôtel à Bruxelles. *«Mon pays était censé être protégé par les Nations unies»,* accuse-t-elle. Mais les casques bleus ont plié bagage dès le déclenchement des massacres. Elle en veut aussi beaucoup à la France. *«Au gouvernement français, corrige-t-elle, allié au régime*

rwandais qui a organisé le génocide.» Elle tente de s'imposer lors de la commission parlementaire d'enquête sur le rôle de la France au Rwanda. «Ils n'ont accepté de m'entendre qu'à huis clos et mon témoignage ne figure même pas dans le rapport final», constate Yolande. Elle sourit, marque une pause. Le cendrier est plein, la cafetière est vide. «Avec Yolande on revit le génocide en permanence», confie un de ses amis belges. «Les Rwandais ont eu l'impression que le monde n'a rien compris au génocide», répond Yolande. Elle, elle veut dire la vérité. Maintenir la mémoire. Pour ses enfants morts. «Quand on a ouvert la fosse, il y avait 157 squelettes. Je ne sais pas lesquels étaient ceux de mes enfants, alors j'ai caressé chaque crâne l'un après l'autre», confie-t-elle. Elle essuie une larme. Et saute dans un taxi qui l'emmène vers un autre rendez-vous, toujours pour le même combat.

(1) Nous avons le plaisir de vous informer que demain nous serons tués avec nos familles, Denoël, 1999.

Retour au [sommaire Quotidien](#)

© [Libération](#)



Rebonds

Ipsos

Sans le soutien français, le régime hutu n'aurait jamais pu accomplir le génocide. Nous sommes pourtant incapables de le reconnaître.

Rwanda, le déni français

Par FRANÇOIS CANTIER ET JEAN-JACQUES DELFOUR

François Cantier est avocat et président d'Avocats sans frontières France; Jean-Jacques Delfour est professeur de philosophie.

Le mercredi 20 juin 2001

Pourquoi ce silence si persistant, frère des autres silences sur les crimes de l'histoire coloniale, l'esclavage, la collaboration de Vichy avec l'occupant nazi, la sale guerre d'Algérie?

Sept ans après, la conscience française du génocide rwandais est loin d'avoir atteint l'âge de raison. Elle balbutie entre refoulement et indifférence. A la fois sidérée par l'horreur et s'empressant de récuser toute responsabilité, l'opinion publique s'est très tôt hâtée de n'y voir qu'un gros massacre tribal entre sauvages, une barbarie exotique. Depuis, le génocide a quasiment sombré dans l'oubli. Ses organisateurs courent toujours. Au Rwanda même, 115 000 suspects attendent d'être jugés pour 5 600 jugements rendus (source Avocats sans frontières, rapport 2000). La justice peut bien patienter!

Qui songe encore aux victimes du dernier génocide du XXe siècle? Qui s'interroge aujourd'hui, au-delà de quelques-uns, sur les responsabilités? Elles ne sont pas si difficiles à déterminer. Si, assurément l'Etat rwandais dirigé par Habyarimana puis le gouvernement intérimaire, d'avril à juin 1994, sont manifestement coupables, il dépend des recherches historiques à venir de fixer précisément les responsabilités de l'Eglise rwandaise et celles de la communauté internationale. Mais l'Etat rwandais pouvait-il seulement exister sans le soutien militaire et diplomatique français? Même le rapport de la mission d'information sur le Rwanda, soupçonnée de collaborer à l'anesthésie, le reconnaît. Le chapitre sur les «responsabilités» est accablant. D'où l'étonnement devant ce qu'il faut bien appeler sinon un révisionnisme, du moins un déni. Pourquoi ce silence si persistant, frère des autres silences sur les crimes de l'histoire coloniale, sur l'esclavage, sur la collaboration de Vichy avec l'occupant nazi, sur les pratiques inhumaines pendant la sale guerre d'Algérie? Faut-il envisager un comportement collectif compulsif de dénégation?

Sans le soutien français, le régime génocidaire n'aurait jamais été en mesure d'accomplir le crime. La désorganisation de l'armée rwandaise était telle que ce sont les militaires français qui suppléaient largement, fournissant armes et munitions ainsi que conseils avisés, soutenant sous perfusion un régime reconnu, par ailleurs, comme «*autoritaire, ethnique et raciste* (1)». Le cynisme géopolitique - conserver la zone sous influence française - est contradictoire avec l'objectif de démocratisation affiché depuis le sommet franco-africain de La Baule (mai 1990). Un but qui légitime en fait une pratique régie seulement par la *realpolitik*. Comme au temps de la colonisation, les ressortissants autochtones sont traités comme de simples moyens. De 1916 à 1959, sous la colonisation belge, Hutus et Tutsis ont été deux outils qu'il s'agissait de maintenir sous tension afin d'exercer indirectement le pouvoir (2). La France, intervenant dans les années 90, reprenant un héritage qui n'est pas le sien, ignorant les spécificités de l'histoire de ce pays, reproduit la même politique de structure néocoloniale. Affirmer que le Rwanda est «*l'auteur de sa propre histoire*» est, sinon une rhétorique de la déculpabilisation, du moins un vœu plus qu'une réalité. Il permet de se défausser adroitement.

En fait, l'architecture des pouvoirs issue de la décolonisation déplace seulement l'influence de l'avant-scène vers les arrière-cours, où, via les réseaux, se trame la politique réelle. Les anciennes puissances coloniales s'imaginent disposer d'un pouvoir réel sur ces pays décolonisés. La tragédie rwandaise montre assez que ce rêve de puissance est une illusion. Toute l'année 1993, il est manifeste que la tension monte, des massacres ont lieu, l'armée rwandaise fournit des armes aux populations civiles organisées en milices. D'octobre 1992 à janvier 1994, plusieurs alertes sérieuses sont données, tant par les militaires que par les diplomates, à l'Elysée, au Quai d'Orsay et au ministère de la Défense. Des informations précises et concordantes font état de l'accélération de la distribution d'armes, de la mise en place des milices extrémistes et de la multiplication des appels au meurtre. Cela n'empêche pas que la France «*a effectivement entraîné des miliciens qui ont participé au génocide, sans avoir pris conscience, bêtise ou naïveté, de ce que représentait son action* (3)».

Le degré de compromission de la France avec le pouvoir rwandais est élevé. Il est stupéfiant que du 6 avril 1994, date de début du génocide, jusqu'à la fin juin, soit plus de dix semaines, les responsables français restent en étroite relation avec le gouvernement intérimaire, pourtant opérateur de massacres massifs, qualifiés - certes ultérieurement - de génocide. L'opacité tant des circuits

d'information que de décision interdisait toute appréciation objective et donc tout contrôle approprié de la situation politique et militaire. La République française, Elysée et gouvernement - sous cohabitation pendant la période critique - a donc pris tous les risques en maintenant des relations étroites avec le régime d'Habyarimana, de telle sorte qu'une responsabilité de tout premier ordre lui incombe, en ce qui concerne non la réalisation des actes génocides mais le soutien des organisations qui s'y sont préparées et les ont commis.

La difficulté réelle de prévoir un tel événement ne doit pas masquer un fait historique majeur: de trop nombreux Etats africains forment une sorte d'espace politique hors droit où toutes les valeurs républicaines et de la civilisation sont éclipsées. Les Républiques françaises, dans leurs anciennes colonies comme après leur indépendance, sont loin d'avoir fait ce qu'il fallait afin d'empêcher cette inversion de l'Etat comme outil de la République, au service de tous, en quartier général de la corruption, où les intérêts de tous sont aliénés au service de quelques intérêts privés, l'exact contraire de l'Etat républicain en somme. La responsabilité historique des nations coloniales, et particulièrement, pour nous, celle de la France, est ici écrasante. Dans la mesure où, après la décolonisation, nous avons voulu maintenir des relations étroites avec les anciennes colonies, nous avons pris la responsabilité, partagée avec les intéressés, du développement économique et politique de ces nations, c'est-à-dire la responsabilité de leur histoire. Le génocide du Rwanda est sans doute le premier grand crime du néocolonialisme. Il faudra bien, un jour, apurer les comptes de la culpabilité coloniale.

Cela ouvre une vue inquiétante sur le sous-sol de l'histoire française. De même que Vichy est la soudaine inversion de la République, de même, les politiques africaines sont le revers monstrueux des valeurs proclamées comme directrices en métropole. Tout se passe comme si l'ambition «culturelle», dès qu'elle s'exerce dans les colonies, s'affranchissait des interdits fondamentaux et se renversait en violences, en mépris des droits de l'homme, dans cette inhumanité que nous ne voulons bien reconnaître, sous ses formes extrêmes, qu'aux nazis. Tout est permis dans les espaces coloniaux. Continuer de le nier, c'est se condamner probablement à s'asseoir dans vingt ou trente ans - le temps de l'amollissement du préjugé raciste et de l'affaissement des digues élevées contre la propagation de la vérité - sur le banc des accusés. C'est aussi se fixer dans un rapport de refoulement à l'égard de notre propre histoire, refoulement mué bientôt en révisionnisme, avec le contrecoup réactionnel lorsqu'il n'est plus possible de se taire.

Faudra-t-il attendre les confessions d'un officier responsable des opérations militaires françaises au Rwanda? N'est-il pas nécessaire que les citoyens sachent l'histoire réelle de notre pays? N'est-il pas utile de réduire ce décalage entre la commission des crimes et leur reconnaissance publique? N'y a-t-il pas urgence à soutenir une action judiciaire juste au Rwanda, au tribunal d'Arusha et dans les pays où ont trouvé refuge les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide, afin d'éviter d'être plus longtemps complice de l'impunité, après avoir été complice des criminels eux-mêmes?

François Cantier est avocat et président d'Avocats sans frontières France; Jean-Jacques Delfour est professeur de philosophie.

(1) Rapport de la mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, rapport 1271, Assemblée nationale, 15/12/1998.

(2) Rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, Sénat belge, 6/12/1997.

(3) Précision apportée devant la mission par Gérard Prunier, auteur de *Rwanda, le génocide*, Dagorno, Paris, 1997.

[Rebond précédent](#) - [suivant](#)

Chercher un article rebonds par un mot ou une phrase:

[Rebonds](#)

Retour au [sommaire Quotidien](#)

© [Libération](#)



Événement

Retour
Quotidien -
Accueil

Les autres jours

Lundi - Mardi -
Mercredi
Jeudi -
Vendredi -
Samedi

Chaos judiciaire en Belgique

Les plaintes contre les crimes et génocides se multiplient.

Par CHRISTOPHE AYAD

Le mardi 3 juillet 2001

Justice sans frontières

- [Slobodan Milosevic face à ses actes](#)
- [Chaos judiciaire en Belgique](#)
- [Le début de la fin de l'impunité](#)
- [Procès partiel](#)
- [Charniers de la purification en Serbie](#)

«Ce dépôt de plainte constitue une démarche de prévention avant que des massacres à plus grande échelle ne se produisent.»
Prévention Génocides, ONG belge

C'est un ovni juridique: une «*plainte préventive*». Une plainte destinée, selon ses propres auteurs, à empêcher que des faits visés ne se produisent un jour. La justice belge, décidément, innove à tour de bras et elle commence à avoir le tournis. La semaine dernière, une centaine de personnes ont collectivement porté plainte contre le chef de l'Etat ivoirien Laurent Gbagbo, son prédécesseur le général Gueï et les actuels ministres ivoiriens de l'Intérieur et de la Défense, Emile Boga Doudou et Moïse Lida Kouassi, pour crimes contre l'humanité. En fait, «*ce dépôt de plainte constitue avant tout une démarche de prévention avant que des massacres à plus grande échelle ne se produisent, car le risque, hélas, n'est pas exclu*», avoue Prévention génocides, l'ONG belge qui en est à l'origine

Cour pénale. Alain Desthèxe, jeune sénateur belge, le dit sans détours: «*Tout ça n'est pas sérieux. Au moment où la justice belge est saluée dans le monde entier pour avoir mené à bien le procès de quatre génocidaires rwandais, certains n'hésitent pas à l'instrumentaliser en la politisant à outrance.*» Or, Desthèxe n'a rien d'un forcené de la «raison d'Etat», c'est même plutôt un fervent avocat de la loi de 1999 sur la «compétence universelle» (lire analyse). Depuis la condamnation des quatre Rwandais, dont deux religieuses, à des peines allant de 12 à 20 ans de prison, plus personne n'ignore que les tribunaux belges sont compétents, quelle que soit la nationalité de la victime et de l'auteur, quels que soient le lieu et l'époque dès lors qu'il s'agit de

(Publicité)
www.libération.com

CINEMA

Toute l'actualité du cinéma

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. En attendant l'avènement d'une Cour pénale internationale, et pour pallier les lenteurs ou les limites de compétence du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie et de celui pour le Rwanda, la Belgique reste le recours le plus pratique pour les victimes de violations de droits de l'homme.

Et c'est ainsi que la machine s'est emballée. Un jour, c'est Saddam Hussein qui est poursuivi pour la répression du soulèvement kurde de 1991. Le lendemain, c'est le parquet qui se déclare compétent pour examiner une plainte déposée, contre le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, par 23 survivants palestiniens et libanais des massacres de Sabra et Chatila en 1982. Désormais, le tribunal doit statuer sur la recevabilité de cette plainte qui donne déjà la migraine aux diplomates belges. Des instructions ont été ouvertes contre le général chilien Pinochet, l'ex-président tchadien Hissène Habré, les dirigeants khmers rouges, un général guatémaltèque, l'ex-chef d'Etat iranien Rafsandjani, un ex-ministre congolais, l'ancien ministre marocain de l'Intérieur, Driss Basri... La rumeur donne pour imminente le dépôt d'une plainte par un député israélien contre Yasser Arafat, chef de l'Autorité palestinienne.

Louis Michel, le ministre belge des Affaires étrangères, ne cache plus son désir d'amender la loi de 1999 dans un sens plus restrictif. Le ministère de la Justice, qui se plaint des frais occasionnés par cette justice sans frontières, vient de mettre en place un comité d'experts chargé de faire des propositions d'ici à septembre. Louis Michel avait proposé que le Parlement donne son feu vert à l'inculpation d'un dirigeant étranger en exercice, avant de changer d'avis réalisant le chaos diplomatique que pouvait entraîner cette procédure.

Europe concernée. Alain Desthèxe, lui, suggère un aménagement limité: *«Laissons le juge d'instruction travailler. Mais, s'il veut prendre des mesures coercitives comme une arrestation ou une perquisition à l'encontre d'un chef d'Etat en exercice, il devra en référer à une instance spécifique qui peut être une cour d'appel ou une commission mixte justice-gouvernement. L'important est de ne pas tuer l'esprit de la loi.»* Il semble improbable que le gouvernement propose l'abrogation pure et simple d'une loi votée à l'unanimité et qui reste populaire dans l'opinion, comme l'ont montré les sondages pendant le procès

des Rwandais. La Belgique espère n'être bientôt plus la seule à appliquer le principe de compétence universelle. *«Faut-il traiter avec des criminels de guerre présumés?», s'interroge Desthèxe. Ce problème s'est posé avec Milosevic, pourquoi pas avec Sharon ou d'autres? Mais nous ne pouvons pas être les seuls à assumer ce débat en Europe. La meilleure solution, c'est que les autres pays de l'UE appliquent la compétence universelle.»*

Article [précédent](#) - [suivant](#)

Chercher un article du quotidien par un mot ou une phrase:

Les autres jours [Lundi](#) - [Mardi](#) - [Mercredi](#) - [Jeudi](#) - [Vendredi](#) - [Samedi](#)

[Retour au sommaire Quotidien](#)

© [Libération](#)

L'HUMANITE

18 Avril 2001 - INTERNATIONAL



JUSTICE. Quatre Rwandais accusés de participation aux massacres de 1994 comparaissent à Bruxelles.

UN PROCÈS DU GENOCIDE

Ce procès pourrait générer une jurisprudence dont la portée concernerait d'autres pays européens, à commencer par la France.

La cour d'assises de Bruxelles a ouvert mardi matin le procès de quatre Rwandais accusés d'avoir pris part au génocide de 1994. Douze jurés et leurs douze suppléants - compte tenu de la longueur du procès - ont donc été désignés par tirage au sort par le président de la cour, Luc Maes. C'est la première fois qu'un jury populaire est amené à se prononcer sur des faits commis à l'occasion d'un génocide. Celui du Rwanda a coûté la vie en trois mois, au printemps 1994, à environ 1 000 000 de Tutsis et Hutus démocrates.

" Votre tâche sera d'autant moins facile que les faits se sont déroulés à des milliers de kilomètres d'ici ", a prévenu le président de la cour. Il a " conseillé " aux jurés de ne pas lire la presse pendant le procès, seules les audiences devant leur permettre de se forger une opinion.

Les accusés ont pris place dans un grand box aux parois de verre installé à la gauche du président de la cour. Vincent Ntezimana, professeur d'université de trente-neuf ans, et Alphonse Higaniro, ex-ministre et industriel de cinquante et un ans, sont suspectés d'avoir inspiré et organisé les massacres des Tutsis dans la région de Butare (sud du Rwanda). Consolata Mukangango (sœur Gertrude) et Julienne Mukabutera (sœur Maria Kisito), religieuses de quarante-deux et trente-six ans, étaient habillées de leur tenue de moniales, voile brun et robe beige claire ; les deux sœurs bénédictines sont soupçonnées d'avoir livré aux miliciens interahamwe (littéralement : " ceux qui frappent ensemble ") plusieurs milliers de personnes qui s'étaient réfugiées au couvent de Sovu, près de Butare, dont sœur Gertrude était la mère supérieure.

Les quatre accusés sont jugés pour crimes de guerre et " violations graves du droit humanitaire international ". Ils résident en Belgique, comparaissent libres et plaident non coupables.

" C'est le procès des quatre accusés, mais c'est en même temps inévitablement celui de l'ensemble du génocide, des responsabilités rwandaises, mais parfois pas uniquement ", a déclaré Me Jan Fermont, avocat d'une des parties civiles. " Quand les sœurs ont été évacuées vers la Belgique, il y a eu tout un réseau de protections installé autour d'elles, notamment dans les milieux de l'église ", a-t-il précisé.

Ce procès est exceptionnel dans la mesure où des étrangers sont jugés pour des faits commis à l'étranger, ce qui consacre la thèse selon laquelle la lutte contre l'impunité ne peut avoir de frontières. Ceci est possible en vertu d'une loi belge de 1993 accordant la compétence universelle aux tribunaux du pays pour les crimes de guerre, quels que soient leurs lieux, la nationalité des victimes et la nationalité ou le lieu de résidence des accusés. Cela dit, tant en Belgique qu'au Rwanda, les interrogations ne manquent pas, à commencer par celle-ci : pourquoi les prévenus

n'ont-ils pas été renvoyés au Rwanda ou devant le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) basé à Arusha (Tanzanie) ?

Il reste que c'est un procès exceptionnel qui vient de s'ouvrir à Bruxelles. Six à sept semaines devraient être nécessaires pour examiner les charges produites contre les quatre accusés. La cour d'assises a débloqué des moyens importants, convoquant 171 témoins pour venir parler aux jurés, dont une cinquantaine viendront du Rwanda. Au niveau européen, la Belgique fait ouvrir d'innovateur, alors que d'autres pays entravent toujours l'aboutissement de plaintes similaires.

Et d'abord la France, qui fut et reste un lieu de transit et de refuge de nombreux génocidaires rwandais. Tel le père Wenceslas Munyeshyaka, ex-vicaire de l'église de la Sainte-Famille au centre de Kigali. Là des centaines de réfugiés tutsis, encerclés par les miliciens massacreurs, ont vécu dans la terreur permanente, susceptibles à tout moment d'être emmenés et tués par les interahamwe ou les militaires des FAR (forces armées rwandaises). Chaque jour, ceux-ci venaient piocher leur lot de martyrs, avec l'accord, et, semble-t-il, la participation agissante, de l'abbé Wenceslas. La revue catholique Golias avait, la première, publié des témoignages accablants contre lui. Ce qui lui valut une condamnation à 2 000 francs d'amende pour diffamation décidée par le tribunal correctionnel de Lyon.

Rappelons également que Jacques Toubon, alors garde des Sceaux, s'était opposé à toute mesure d'expulsion via le TPIR ou Kigali d'accusés de participation au génocide ayant trouvé refuge en France. Motif officiel : la loi française ne le permettrait pas. On le voit : la jurisprudence susceptible de naître à Bruxelles dépasse les seules frontières belges.

Jean Chatain

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Interm@tif - Mercredi 18 Avril 2001



accueil



archives



recherche



aujourd'hui

19 Avril 2001 - INTERNATIONAL

Génocide rwandais. Procès à Bruxelles.



" L'innommable

dans le prétoire "

Les quatre accusés qui comparaissent devant la cour d'assises de Bruxelles sont poursuivis pour des massacres commis dans la région de Butare au sud du Rwanda. Compte rendu.

De notre correspondant.

Le procès de deux religieuses, d'un industriel et d'un prof d'université, accusés de participation au génocide commis au Rwanda d'avril à juillet 1994 contre l'ethnie tutsi et contre des membres de l'ethnie hutu, considérés comme trop modérés ou trop proches des Tutsi, n'en finit pas de commencer devant la cour d'assises de Bruxelles. Après un faux départ mardi provoqué par des plaidoiries de défense qui réclamaient la nullité du procès pour des raisons de procédure ou, au minimum, la mise à l'écart de pièces d'instruction qui, à leurs yeux, tronquaient les débats, après une réponse très motivée de la cour qui a repoussé hier matin toute cette première vague d'assaut, après la lecture d'un acte d'accusation de 41 pages bien serrées, qui a pris plus d'une moitié de la journée, après... il y eut hier après-midi les premiers mots des victimes qui se sont exprimées par la voix de leurs avocats. En toute fin d'audience, seulement, les accusés ont été brièvement entendus sur leur parcours humain, professionnel, familial et politique.

Un tour de piste en somme assez banal avant l'interrogatoire fouillé qui doit débiter ce matin avec l'examen minutieux des faits qui sont reprochés aux " quatre ". Lesquels vont devoir répondre à chaque témoignage et à chaque pièce déposés contre eux au cours des enquêtes sur cette extermination programmée. Les dizaines de milliers d'auteurs du génocide étaient encadrés et excités par des membres des milices extrémistes Interahamwe et de groupuscules partisans d'un pouvoir hutu fort, sans partage avec l'ethnie tutsi. Les accusés qui comparaissent à Bruxelles sont poursuivis pour des massacres commis dans la région de Butare, au sud du pays.

Il est reproché aux deux bénédictines, sours Maria Kisito et Gertrude - cette dernière étant la mère supérieure du couvent de Sovu, dans la région de Butare -, d'avoir refusé d'héberger, à partir du 17 avril 1994, des réfugiés qui fuyaient les horreurs. Les massacres vont se faire en trois vagues : l'attaque d'un centre de santé proche, le 22 avril, des exécutions ciblées au monastère le 25 avril et, finalement, la mise à mort de membres de la famille de sours tutsi. Deux frères de l'une des accusées appartenaient aux Interahamwe et celle-ci a été dénoncée, ainsi que la sœur supérieure, par un responsable des opérations comme ayant amené des bidons d'essence pour aider les assaillants à brûler vifs des réfugiés enfermés dans le garage du centre de santé. Ce responsable, Emmanuel Rekeraho, est détenu à l'heure actuelle au Rwanda où il a été condamné à mort par la cour militaire de Kigali le 30 août 1999. moins d'un rebondissement inattendu, il ne sera pas transféré à Bruxelles pour être auditionné à la barre de la cour d'assises. Les raisons invoquées par le ministère public pour ne pas l'entendre comme témoin restent confuses. En tout état de cause, les deux religieuses doivent répondre de meurtres avec préméditation commis sur un nombre indéterminé de personnes, dont au moins quatre ont été identifiées selon le procureur général.

Vincent Ntezimana, le premier accusé par ordre de citation, fut président de l'association du personnel académique de l'université nationale du Rwanda (Aparu) à Butare également. Le 6 avril au soir, à l'annonce de la mort du président Habyarimana qui allait enflammer le pays, des professeurs et autres membres du personnel de l'université cherchèrent à fuir. Le président de l'Aparu aurait pris l'initiative d'établir trois listes reprenant les noms et les numéros de carte d'identité des candidats au départ, qui seront exterminés. Ntezimana assure, pour sa part, qu'il a réalisé ce travail en vue d'obtenir des autorités de l'université des véhicules pour organiser des convois humanitaires. Ntezimana répond de meurtres avec préméditation commis sur un nombre indéterminé de personnes dont sept au moins ont été identifiées par l'accusation.

Alphonse Higaniro, quatrième accusé de ce procès, est l'ancien directeur général de la Sorwal, la Société rwandaise des allumettes, qui employait de nombreux extrémistes qui s'entraînaient en armes au siège même de l'entreprise. Il lui est reproché également d'avoir rédigé ou fait rédiger des appels aux bains de sang. Les accusateurs de ce personnage, jadis très proche du président Habyarimana et qui s'en est éloigné par refus du moindre compromis avec les " ennemis tutsi ", considèrent que ses écrits sont des actes préparatoires et participatifs au génocide, lesquels ont contribué à la mise en condition des futurs exécuteurs des missions criminelles et dont beaucoup étaient à sa solde. Très engagé politiquement pour la cause du Hutu Power, ce quinquagénaire soutient que ses convictions n'ont jamais eu d'autre prétention que d'inviter les membres du parti du président, le MRND, à serrer les rangs. Lié par une vieille amitié avec le premier accusé, il répond également de meurtres avec préméditation sur un nombre indéterminé de personnes dont douze au moins sont identifiées par l'accusation. Hier, par la voix de leurs avocats, les quatre accusés ont une nouvelle fois proclamé leur innocence absolue. Me Michèle Hirsch, au nom de plusieurs familles de victimes, a trouvé les mots de la douleur indicible, augurant aux jurés " l'entrée de l'innommable dans le prétoire ".

Pierre Desfaure

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Intern@tif - Jeudi 19 Avril 2001



20 Avril 2001 - INTERNATIONAL

La mort sans nombre fut codifiée

Génocide rwandais. Procès à Bruxelles.

De notre correspondant particulier.

Donc, ils sont quatre sur le banc des accusés de la cour d'assises de Bruxelles-capitale. Deux religieuses, sours Gertrude et Maria Kisito, l'industriel Alphonse Higaniro et le professeur d'université Vincent Ntezimana répondent de l'exécution, dans la région de Butare, dans le sud du Rwanda, d'une vingtaine de personnes identifiées, avec une cruauté et une barbarie hors dimension. Plus globalement, les quatre doivent se défendre des meurtres d'un nombre indéterminé de personnes, soit une complicité dans le génocide perpétré en 1994. La Belgique s'est en effet dotée en 1993 d'une législation qui la rend compétente pour juger des crimes contre l'humanité commis où que ce soit par qui que ce soit. Et c'est en vertu de ces textes que la justice belge a pu entamer des poursuites contre Augusto Pinochet ou contre Laurent-Désiré Kabila. D'une certaine manière, Bruxelles s'est positionnée à la pointe des pays les plus déterminés dans la défense des droits de l'homme. Mais déjà, à l'occasion du procès qui a démarré mardi, les critiques fusent contre l'étrange manège joué par l'ancienne puissance coloniale qui s'arroge aujourd'hui le droit de juger des crimes dans lesquels elle porte une certaine part de responsabilité, historiquement du moins, dans la mesure où les divisions ethniques ont été encouragées à l'époque coloniale. Dès la semaine passée, l'ancien président de la Ligue belge des droits de l'homme et partie civile au nom de familles de victimes, Me Georges-Henri Beauthier, déclarait publiquement que si l'ensemble de l'Eglise catholique ou des structures de la coopération belge, dont les missions catholiques au Rwanda, ne pouvait être dénoncé globalement, le procès fera apparaître la responsabilité de certaines personnalités, voire de groupes de pression influents dans lesdits milieux. Curieusement, hier après-midi, Me Beauthier s'est vu refuser par le président de la cour, Luc Maes, d'interroger le juge d'instruction Damien Vandermeersch - qui a mené l'enquête de bout en bout - sur la question de savoir pourquoi tant de moyens ont été déployés en prévision de ce procès-ci alors que l'instruction judiciaire concernant le massacre de coopérants est au point mort !...

Du reste, les audiences adoptent progressivement un rythme de croisière, comme une plongée progressive dans les dédales de l'apocalypse, avec les premières projections de bandes vidéo et de diapositives dévoilant tant et tant de détails sur les charniers, sur le systématisme des ordonnances de mort, sur ces millions de coups de machettes qui sont venus à bout de l'existence de plus de 500 000 Tutsi ou de Hutu démocrates. Les accusés restent inflexibles, impassibles, imperceptibles, acteurs pourtant qu'ils sont de ce procès pour des crimes dont ils se disent innocents. Les rangs du public, eux, se vident tant les documents visuels sont insoutenables. Mercredi soir, les deux hommes et les deux femmes qui sont sur la sellette pour huit semaines encore ont brièvement pris la parole, tout en rondeur, un peu à l'image de leur corpulence.

Ntezimana, le brillant physicien, professeur à Butare et aussi à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, en Belgique, est un parfait gentleman qui dit avoir dénoncé, dès 1992, dans un document qu'il produit, le danger que constituaient pour la démocratie les milices extrémistes hutu. Higaniro, le grand businessman, parut cynique quand il affirma être arrivé à Bruxelles en juin 1994 pour rejoindre ses enfants dont il " devait s'occuper et qui n'arrivaient pas à trouver de moyens de subsistance ". Les bénédictines, Gertrude et Maria Kisito, sont comme des images sages, drapées

d'un voile marron sur les cheveux et protégées par d'épaisses lunettes. La première, sœur supérieure du couvent de Sovu, dans la région de Butare, assure qu'elle a toujours été considérée comme une Tutsi et que son père a d'ailleurs été exécuté pendant le génocide. La seconde dit souffrir encore aujourd'hui et pour le reste de sa vie du traumatisme vécu là-bas. Les quatre sont installés en Belgique, y ont des activités et comparaissent libres.

Premier grand témoin à s'exprimer devant les 24 jurés - 12 effectifs et autant en complément -, le juge d'instruction Vandermeersch a gagné hier un peu plus la confiance de tout le public. Certes, la besogne abattue par le " magistrat le plus seul du monde " est colossale. Mais ce fin juriste, issu de milieux catholiques, est aussi un formidable séducteur qui s'est donné pour mission de convaincre qui de droit que des charges solides existent contre les accusés. Allant et venant dans le prétoire, ce grand blond grisonnant, la barbe courte, s'assoit souvent sur une table, s'adressant exclusivement aux jurés, comme un prof sympa qui aborde d'abord par petites touches les grandes étapes de son enquête, avant de s'appuyer sur de documents tels qu'une circulaire du ministère rwandais de l'Intérieur appelant les jeunes hutu à une autodéfense civile. Très pédagogiquement, le petit juge est entré dans le bal des grandes faucheuses. Le procès a vraiment commencé.

Pierre Desfaure

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Intern@tif - Vendredi 20 Avril 2001



accueil



archives



recherche



aujourd'hui

L'HUMAN QUOTIDIEN



26 Avril 2001 - INTERNATIONAL

Génocide rwandais. Cour d'assises de Bruxelles.

" Les élites appelaient à la haine, pas la population "

De notre correspondant

Particulier.

Aux images indescriptibles du sang de tant d'êtres humains, aux bandes vidéo, aux photos de milliers de cadavres, de charniers, de montagnes de corps entassés le plus souvent dans des chapelles, s'ajoutent maintenant les témoignages directs de l'horreur. Une audition parmi d'autres, celle de Yolande Mukagasana, dont toute la famille a été exterminée, à l'exception de son frère. Infirmière à Kigali, elle a dû assister impuissante, maintenue de force, à la torture de ses trois enfants sur le corps de leur père assassiné. Elle explique à quel point les mariages mixtes entre Hutu et Tutsi étaient considérés comme une " souillure " pour les extrémistes Hutu, dont les fameuses milices Interahamwe nées des jeunesses du MRND, le parti unique du président Habyarimana, assassiné le 6 avril 1994, le jour du déclenchement de l'extermination.

Yolande Mukagasana s'effondre à la barre de la cour d'assises. Elle murmure : " En 1994, tuer est devenu subitement ordinaire pour certains. Les génocidaires appelaient cela " travailler ". Violer, torturer, faire mourir à petit feu, c'était " travailler ". Il ne pouvait pas y avoir de confusion sur le sens de ce mot puisque tout était fermé : administrations, commerces, banques... Tout était à l'arrêt. Les tueurs avaient l'impression de remplir leur journée en tuant partout où ils pouvaient. "

" On a cru longtemps que les églises pouvaient être un vrai refuge, poursuit le témoin. Mais en 1994, on tuait et on violait dans les églises. Il n'y avait plus d'asile, plus d'abri nulle part. Des religieux ont pris part aux massacres. Je les ai vus. J'ai essayé de me réfugier à la paroisse Saint-Paul. Les Tutsi y étaient massés. Le père Wenceslas (1) tenait un revolver et nous traitait d'" inyenzi ", c'est-à-dire de cancrelats. Il nous disait qu'on n'avait d'autre choix que de mourir. Yolande Mukagasana fut une de ces victimes laissées en vie pour " raconter à ses frères Tutsi que leur place n'était pas au Rwanda, sans quoi la mort frappait indistinctement ". Propos à peine intelligibles puisque ce furent autant de témoins des événements qui sont restés en vie. " Mais les assassins soutenus par tout un appareil d'Etat étaient persuadés qu'ils n'auraient jamais de comptes à rendre à personne ", souligna un autre témoin. Tel est bien le sens de tout un génocide programmé de longue date : la fausse certitude de l'impunité.

Les jurés de la cour d'assises de Bruxelles n'en finissent donc pas de subir les assauts du sang et de la haine, de la barbarie humaine. Tout le cours de ce procès est effectivement balisé, très largement, pour saisir le contexte général préalable et concomitant aux trois mois d'apocalypse.

Claudine Vidal, directrice de recherche au CNRS en France, fut aussi longuement entendue sur sa connaissance sociologique et historique du Rwanda où elle est arrivée en 1967, quatre ans après l'extermination de 10 000 Tutsi. " Ce qui me frappe, c'est la parenté entre le climat qui régnait là-bas à cette époque-là et celui qui va renaître après l'attaque du Front patriotique rwandais dans le nord, en 1990, déclenchant la guerre civile. Le langage est quasi identique : les Tutsi étaient présentés systématiquement comme des envahisseurs, des voleurs, des spoliateurs et même des

étrangers dans leur propre pays. Or, de toutes les études que je connais sur le Rwanda, je n'en n'ai pas trouvé une qui permette de dire qui, des Hutu ou des Tutsi, sont arrivés les premiers ", assure Claudine Vidal.

" Et, de même que dans les années soixante, le discours falsificateur, les mensonges énormes dans la reconstruction rocambolesque de l'histoire du Rwanda sont revenus et, de la même manière, ce sont des manouvres, je dirais même une imprégnation de l'élite intellectuelle, politique, universitaire, des milieux d'affaires, qui n'ont pas rencontré facilement une opinion populaire, qui n'était pas du tout familière avec ce langage de haine ethnique et de négation de la démocratie. Je peux affirmer que, dans l'immense majorité des paysans, des citoyens, dans les couches populaires, ces sentiments, a fortiori lorsqu'ils ont appelé au génocide, comme les intellectuels pendant la guerre qui réclamaient des têtes de juifs, ces sentiments n'étaient pas les leurs. Je dois dire que j'en veux à mes collègues rwandais qui ont contribué, en tant qu'intellectuels, à fabriquer un tel monument d'épouvante ", a conclu le témoin.

Prochaine étape importante : l'interrogatoire de Vincent Ntezimana, l'ancien président de l'Association du personnel académique de l'université nationale du Rwanda à Butare, le premier des quatre accusés poursuivis devant la cour d'assises de Bruxelles pour des massacres commis dans la région de Butare, dans le sud du Rwanda.

Pierre Desfaure

(1) Le père Wenceslas vit aujourd'hui en France. Il est en liberté.

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Intern@tif - Jeudi 26 Avril 2001



accueil



archives



recherche



aujourd'hui

26 Avril 2001 - TELEVISION

Le coup de projecteur

Les crimes impunis



La justice a bien du mal à se frayer un chemin dans la diaspora des responsables du génocide rwandais réfugiés en Afrique et en Occident.

Envoyé spécial : Génocide sans coupable. France 2, 20 h 50.

Alors que vient de s'ouvrir en Belgique un procès exceptionnel en relation directe avec le génocide qui a ravagé le Rwanda entre avril et juillet 1994, les quelques responsables de l'énorme tuerie qui se sont réfugiés en France s'y sentent en toute sécurité. Ces " hôtes embarrassants ", pour l'instant, n'ont rien à craindre de notre justice, par manque de moyens, ou du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) tant les réseaux qui les protègent se montrent efficaces. Cette diaspora du crime entretient d'anciennes relations amicales bien utiles aujourd'hui avec des nostalgiques des temps des colonies. Pour preuve, au cours de ce reportage, la disparition au moment opportun d'un ancien ministre du gouvernement génocidaire dont l'arrestation à son domicile parisien va échouer grâce à des " informations " opportunément délivrées.

Le massacre fut monstrueux : 800 000 Tutsi et opposants Hutu au régime furent décimés. Lorsque le pouvoir a basculé, les responsables du génocide ont, bien sûr, fui le pays : ailleurs en Afrique, mais aussi en Europe et aux Etats-Unis. La tâche du TPIR, assurer que justice sera faite, est lourde. Le reportage de Laurent Cibien et Patrice Lorton permet de mesurer le chemin semé d'embûches qui reste à parcourir pour que la justice passe enfin. Pour l'instant, seules douze personnes ont été condamnées par le TPIR. Pourtant, la volonté inflexible du procureur, Carla Del Ponte, ne semble pas entamée. L'espoir est intact.

D. S.

ACCUEIL | DERNIER NUMERO | ARCHIVES | RECHERCHE

Page réalisée par Intern@tif - Jeudi 26 Avril 2001



accueil



archives



recherche

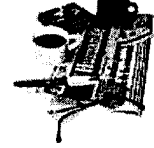


aujourd'hui

28 Avril 2001 - INTERNATIONAL

VINCENT NTEZIMANA

L'HUMANITE QUOTIDIEN



Jugé à Bruxelles pour sa participation présumée au génocide rwandais, Vincent Ntezimana n'a rien du frustré paysan armé de sa machette, trop souvent présenté comme le prototype du " génocideur " au Rwanda. L'universitaire de trente-neuf ans, docteur en climatologie diplômé de l'université de Louvain, s'il n'a peut-être pas tenu lui même de machette, est soupçonné d'avoir armé le bras d'assassins. Plusieurs témoignages rapportent qu'il est l'auteur d'un bréviaire de la haine, " Les dix commandements antitutsis " publiés au Rwanda dans une revue extrémiste, Kangura, en décembre 1990. Sa lecture intégrale, véritable appel à la haine raciale, à l'apartheid social, fait froid dans le dos. Butare, " dans le quartier, tout le monde savait que Ntezimana désignait les gens à tuer ", a déclaré un témoin à la barre. " Les mots tuent " : rarement cette expression aura eu plus de sens que lors des effroyables meurtres de 1994.

L. V.

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Intern@tif - Dimanche 6 Mai 2001



accueil



archives



recherche



aujourd'hui

L'HUMA QUOTIDIEN



03 Mai 2001 - INTERNATIONAL

RWANDA. Suite du procès de quatre génocidaires à Bruxelles.

UN IDEOLOGUE PROTEGE PAR LES CATHOLIQUES

De notre correspondant particulier.

La cour d'assises de Bruxelles, qui juge quatre Rwandais, accusés de participation au génocide de 1994, est entrée dans sa troisième semaine. Les calendriers les plus optimistes prévoient que huit semaines seront nécessaires pour venir à bout de ce méga-procès. Pour l'heure, c'est le rôle du premier des quatre accusés, Vincent Ntezimana, qui est passé au crible. Ce physicien réputé, président de l'Association du personnel académique de l'université de Butare, est un trentenaire élégant, le corps élancé et le visage rond. Il lui est reproché d'abord d'avoir, au moment des événements, constitué des listes de personnes avec leurs noms, adresses, régions d'origine et numéros de carte d'identité. Elles seront évidemment utilisées par les tueurs. " Mais, se défend Ntezimana, c'est à la demande des profs, des assistants et de tout le personnel académique que j'ai constitué ces documents en vue de l'évacuation de tout le monde par convois humanitaires vers différentes régions. Cette évacuation n'a pas pu se réaliser. Le vice-recteur, notamment, s'y est opposé. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de ces listes. " Voilà, disons, le corps général des accusations contre le premier des " quatre " qui rappelle, chaque fois qu'il peut, qu'en 1992 il rédigeait, à Louvain-la-Neuve, en Belgique, une profession de foi politique (1) dont les idées étaient dirigées tant contre les milices extrémistes hutu que contre le Front patriotique rwandais de Paul Kagamé.

Pourtant, l'accusé est considéré comme un idéologue du génocide. Beaucoup lui attribuent " L'appel à la conscience des Bahutu ", en 1990. Il s'en indigne et, de toute manière, il n'est pas poursuivi pour ce document - trop ancien -, pas plus que pour son annexe " Les dix commandements ", un texte davantage haineux encore contre la communauté tutsi. Seulement, c'est une sombre personnalité qui se profile derrière le brillant universitaire, surtout que la personne qui a dactylographié ces pages vient témoigner à la barre des assises et le désigne comme l'auteur. Ntezimana ne perd pas pied : " Je ne la connais même pas. Il y a erreur sur la personne ! "

Au fil des heures et des jours d'interrogatoire devant les trois magistrats professionnels, les 24 jurés - 12 effectifs et autant de suppléants - et devant une vingtaine d'avocats, le premier accusé va progressivement être marqué par le poids de la souffrance. Celle des événements cruels mais auxquels il serait étranger ? Ou celle de sa culpabilité ? Nous n'en sommes pas encore au verdict. Mais l'intellectuel brillant et éloquent fond en larmes quand on évoque le cas de deux jeunes femmes hutu réfugiées chez lui à Butare et qui seront assassinées dans son jardin parce qu'elles criaient sur tous les toits d'où partaient les tueurs. L'auteur direct du double crime dit avoir agi sur ordre de Ntezimana. Celui-ci se reprend et souligne les contradictions dans les déclarations de son accusateur. Des voisins du professeur assurent que celui-ci a fait signe aux militaires pour leur désigner du doigt la maison d'une famille qui sera massacrée. Là aussi, Ntezimana met en avant des contradictions dans les récits.

Puis, vient l'épisode de l'assassinat de la famille Karenzi. Ntezimana affirme qu'il était ami avec ce collègue. " Mais que faisiez-vous quand vous avez appris la mort des Karenzi ? ", s'inquiète Me

Michèle Hirsch, conseil de plusieurs parties civiles. " Je jouais aux cartes avec des amis ! ", répond l'accusé. On gronde dans la salle d'audience. Et ce fameux coup de fil dont plusieurs témoins parlent ? Celui que l'épouse de Karenzi voulait donner à un certain Vincent, devant les militaires qui l'emmenaient, pour qu'il certifie qu'elle n'était pas tutsi ? Selon un témoin, le soldat a été informé du contraire, a raccroché et a emmené la femme. Ntezimana jure qu'il n'a jamais reçu ce coup de téléphone.

Gasana Ndoba, le frère de Pierre Karenzi, actuellement président de la Commission nationale des droits de l'homme au Rwanda, dresse pour juges et jurés bruxellois un rapport détaillé de son enquête. Ses yeux, Ntezimana était bien un homme influent à Butare et baigné d'idées radicales en faveur du " Hutu Power ", bien implanté aussi dans les milieux universitaires catholiques de Belgique où il dispose aujourd'hui encore de partisans, comme le professeur Jean-Pascal van Ypersele de Strihou.

Le tour des autres accusés arrive.

Pierre Desfaure

(1) Peu avant l'ouverture du procès, Ntezimana signait aussi un livre aux éditions L'Harmattan : " la Justice belge face au génocide rwandais, l'affaire Ntezimana ".

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Intern@tif - Jeudi 3 Mai 2001

24 Mai 2001 - INTERNATIONAL

Rwanda. Quatre génocidaires aux assises de Bruxelles



Le réquisitoire implacable du procureur général

Le procès des " quatre de Butare ", soit deux religieuses, un industriel et un professeur d'université, accusés de participation au génocide commis au Rwanda d'avril à juillet 1994 contre l'ethnie Tutsi et contre des membres de l'ethnie Hutu, considérés comme trop proches des Tutsi, entre progressivement dans sa phase finale aux assises de Bruxelles. Le procureur général, Alain Winants, vient de prononcer un réquisitoire implacable, réclamant la culpabilité des accusés sur toute la ligne pour les massacres commis dans le sud du Rwanda, dans la région de Butare, et provoquant l'étonnement de tous par le cynisme avoué de certains de ses jeux de mot. " Nous sommes au cour du troisième génocide du XXe siècle. Et que de similitudes avec le génocide juif ! Le type de propagande, l'incitation à la haine raciale, la désignation d'une ethnie comme ennemi commun, la mise en condition de la population, l'implication totale des classes dirigeantes, le rôle effacé et trouble de l'Eglise... L'appel à la conscience des Bahutu aurait pu sortir des imprimeries du troisième Reich ! Je ne sais pas si Alphonse Higaniro a, comme cela a été dit parfois, affirmé qu'il fallait appliquer la solution finale. Je sais qu'elle a été appliquée ", a martelé le représentant de l'accusation qui a brandi une machette pour " montrer la principale arme de mort ".

Alphonse Higaniro est celui des quatre accusés à propos duquel le procureur général a eu les mots les plus durs. Ce quinquagénaire, ancien ministre du président Habyarimana, était devenu le patron de la Sorwal, la société rwandaise des allumettes. André Guichaoua, un professeur français, expert auprès du Tribunal pénal international, déclara que Higaniro, trafiquant d'armes protégé par le président Habyarimana, avait été placé à la tête de la fabrique d'allumettes en 1992 pour assurer le financement des Interahamwe qui s'entraînaient dans l'enceinte de l'usine. Guichaoua avait confirmé que Higaniro était " le coffre-fort des Interahawe ".

Le procureur général de Bruxelles a fait siens ces arguments et a versé dans l'humour noir pour stigmatiser les déclarations de l'accusé qui, appelé à s'expliquer sur les termes " travailler " et " nettoyer " qu'il utilisera dans des appels au " rassemblement des Hutu ", contestera formellement les interprétations que beaucoup de témoins en ont faites, à savoir tuer et continuer l'épuration ethnique.

Selon Higaniro, " travailler " signifiait poursuivre les activités de la Sorwal quelle que soit la situation dans le pays et " nettoyer " correspondait à un ordre qu'il avait donné pour débayer une piste d'accès aux camions de l'entreprise qui s'embourbaient à cause de coulées de boue.

Le magistrat de l'accusation lui a lancé : " Vous partagiez avec les milices extrémistes que vous organisiez l'idéologie du Hutu Power. Vous n'étiez pas physiquement sur les lieux mais vous êtes resté en permanence en contact avec vos hommes de troupe. Et qui étaient-ils ? Les auteurs des massacres à Butare ! Ce n'est pas un hasard si, au lendemain du génocide, ils ont tous fui au Zaïre. Tous à l'exception de sept hommes qui disent n'avoir rien à se reprocher. Vous avez dit à vos domestiques qu'il fallait tuer tout le monde du bébé au vieillard ! "

· propos des deux religieuses du couvent de Sovu, toujours dans la région de Butare, le procureur Winants a souligné : " Elles ont pu empêcher les milices d'entrer dans le monastère et donc, elles auraient pu abriter et protéger des réfugiés qui se sont entassés par milliers à leurs portes. " " Nous avons entendu les témoignages de certaines sours qui, elles, ont eu le courage d'aider des victimes, de résister aux pressions et de dénoncer ce qui s'était passé. Il est établi que les sours accusées ont fourni des bidons d'essence pour incendier un garage où étaient enfermées entre 600 et 700 personnes qui, toutes, périront. Des témoins à décharge nous ont dit qu'elles avaient le cour sur la main et qu'on pouvait leur demander n'importe quoi. N'importe quoi, même des bidons d'essence ! " s'est indigné le procureur général.

Quant à Vincent Ntezimana, il répond de la rédaction de listes, avec noms et numéros de cartes d'identité, au sein de l'université de Butare où il occupait des fonctions importantes. Selon Ntezimana, il s'agissait de documents élaborés en vue d'évacuer les membres du personnel enseignant et leurs familles vers leurs régions d'origine. Il dit avoir été empêché par le vice-recteur de mener à bien cette opération humanitaire, ignorant ce qu'il adviendra ensuite des listes. " La réalité est que sur base de ces documents, un tri sera effectué parmi les futures victimes qui seront sélectionnées précisément en fonction de leur région d'origine et donc de leur ethnie ", a affirmé le magistrat de l'accusation qui réclame un verdict de culpabilité sans faille. Les parties civiles ont déjà commencé à plaider dans le même sens.

Pierre Desfaure

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Intern@tif - Jeudi 24 Mai 2001



11 Juin 2001 - INTERNATIONAL

Rwanda. Condamnation de 4 génocidaires à Bruxelles

" Les 800 000 morts sont entrés dans ce prétoire "

Vingt ans pour l'industriel Higaniro, 15 ans pour sour Gertrude, 12 ans pour sour Kisito et autant pour Ntezimana, le professeur d'université reconnus coupables de crimes de guerre.

De notre correspondant particulier à Bruxelles.

C'est un voyage dantesque qu'ont parcouru, pendant 8 semaines, les 24 jurés de la cour d'assises de Bruxelles-Capitale. Douze jurés effectifs et douze jurés suppléants. Phénomène inattendu, au terme de la condamnation des " quatre de Butare ", les 24 membres du jury étaient encore tous présents à l'appel, traduisant ainsi une volonté affirmée de la population belge de participer à l'oeuvre de justice.

Le verdict de culpabilité qu'ils ont prononcé seuls la nuit de jeudi à vendredi, hors la présence des magistrats professionnels, fut, par conséquent, sans nuance ou presque : deux assassinats seulement sont épargnés à Vincent Ntezimana, le célèbre professeur d'université de Butare. Le grand industriel Alphonse Higaniro, désigné comme le coffre-fort des milices exterminationnistes dans le Sud du Rwanda, dans la région de Butare, celui qui faisait entraîner ses troupes de choc dans l'enceinte de son usine d'allumettes, la Sorwal. Personnage hautain et d'un cynisme rare, ce quinquagénaire réfugié en Belgique est déclaré massivement coupable de tous les crimes qui lui sont imputés. Les deux moniales du couvent de Sovu, sours Gertrude et Maria Kisito, ne bénéficieront pas non plus de la moindre indulgence de la part du jury. Elles ont refusé d'héberger, à partir du 17 avril 1994, des milliers de réfugiés qui fuyaient les horreurs. Elles les ont renvoyés vers un centre de santé tout proche, tout en appelant les tueurs à aller les y cueillir. Quelque 6 000 Tutsi ou Hutu trop modérés y périrent. Pire, elles ont été vues par divers témoins alors qu'elles apportaient des bidons d'essence pour incendier un garage où étaient enfermées 700 victimes qui n'en réchapperont pas.

Vincent Ntezimana, le premier accusé par ordre de citation, fut président de l'Association du personnel académique de l'université nationale du Rwanda (APARU), à Butare également. Le 6 avril au soir, à l'annonce de la mort du président Habyarimana qui allait enflammer le pays, des professeurs et autres membres du personnel de l'université cherchèrent à fuir. Le président de l'APARU aurait pris l'initiative d'établir trois listes reprenant les noms et les numéros de carte d'identité des candidats au départ qui seront exterminés.

Alphonse Higaniro, quatrième accusé de ce procès, a également été reconnu coupable d'écrits jugés comme des actes préparatoires et participatifs au génocide, appelant au " nettoyage " ethnique. En un mot comme en cent, les " quatre de Butare " ont été reconnus coupables de crimes de guerre et de crimes de droit international, tels qu'ils sont définis par la loi belge de juin 1993 qui rend le royaume compétent pour juger des crimes commis par des étrangers à l'étranger.

La seule surprise de ce procès va, finalement, surgir du prononcé des peines qui furent infligées vendredi soir, après une seconde délibération mêlant jurés et magistrats professionnels. Vu la

gravité des faits déclarés établis, le procureur général de Bruxelles n'avait pas hésité à réclamer la réclusion criminelle à perpétuité. Or, les sanctions définitives vont de 12 à 20 ans comme pour des délinquants de droit commun. Ce net ralentissement de la machine judiciaire qui fut jusque-là résolument accusatrice ne peut s'expliquer que par la modération des magistrats professionnels dont le rôle fut manifestement de pondérer les ardeurs des jurés. Sans plus de motivation, la cour a accordé une circonstance atténuante à chaque accusé : l'absence de casier judiciaire. Traditionnellement, en Belgique, cette minuscule bouée d'oxygène fait descendre la peine de perpétuité à 30 ans de détention. Rien ne viendra jamais expliquer pourquoi les sanctions ne dépassent pas 20 ans et pourquoi davantage de clémence fut accordée à certains accusés par rapport aux autres.

Mais, majoritairement, les innombrables parties civiles ont considéré que des peines sévères leur suffisaient, " l'essentiel étant, pour elles, que ce verdict entre dans l'histoire ". Les quatre accusés qui comparaissaient libres ont été placés sous mandat d'arrêt à l'issue des débats.

Avant de lever l'audience, le président Luc Maes a, sur un ton bien paternaliste, invité les condamnés à subir leur incarcération avec sérénité, souhaitant que " ce temps d'épreuve amène à la réflexion qu'impose le silence de 800 000 morts qui sont parfois entrés dans ce prétoire ".

Pierre Desfaure

[ACCUEIL](#) | [DERNIER NUMERO](#) | [ARCHIVES](#) | [RECHERCHE](#)

Page réalisée par Intern@tif - Lundi 11 Juin 2001

samedi 21 avril 2001

La radio en direct

L'audio à la carte

Le dernier journal

Dialoguez
 Forums
 Écrivez-nous

Recherchez

Par mot clef

OK Dans les archives

Téléchargez

Sélection d'articles
 L'actualité du jour

Événement
 Janet Jackson

Personnalisez

Votre page d'accueil
 Votre programme radio
 Vos infos par e-mail

Vous êtes déjà inscrit
 Visiteur

mot de passe

OK

Plan du site

Aujourd'hui

Infos pratiques

Magazines de rfi

Dossiers d'actualité

Rwanda

«Une partie de l'Eglise a participé au génocide»

Directeur de la revue catholique dissidente Golias, Christian Terras a longuement enquêté sur le rôle du clergé catholique local dans le génocide du Rwanda. Pour lui, le procès qui s'est ouvert le 18 avril en Belgique est aussi celui d'une partie de l'Eglise rwandaise complice directe ou indirecte des événements tragiques d'avril à juillet 1994.

Deux religieuses bénédictines, Consolata Mukangango (soeur Gertrude) et Julienne Mukabutera (soeur Maria Kisito), figurent parmi les personnes mises en cause dans le procès qui s'est ouvert le 18 mars. Concrètement de quoi sont-elles accusées ?

Elles n'ont eu de cesse pendant le génocide d'obtempérer à toutes les consignes que les miliciens et les responsables du régime Habyarimana leur donnaient quant à l'évacuation et à la non protection des réfugiés qui demandaient asile dans l'enceinte de leur monastère à une dizaine de km de Butare et dans les alentours. On a recueilli des témoignages de rescapés et de religieuses qui n'étaient pas d'accords avec leur conduite qui dénoncent leur volonté de livrer à tout prix les personnes qui se réfugiaient ou tentaient de se réfugier chez elles aux miliciens qui quadrillaient la région. L'une était prieure l'autre était intendante, elles ont livré un nombre de personnes incroyable à ces miliciens et n'ont pas hésité à faire venir la troupe lorsque les milliers de réfugiés qui s'étaient agglutinés dans le dispensaire qui est juste en face de la porte principale du monastère se sont vus tous massacrés. Il n'y a eu que deux ou trois rescapés que j'ai pu rencontrer et qui ont témoigné du rôle qu'ont joué les deux sœurs. J'ai des témoignages qui ont pu être recoupés par plusieurs personnes comme quoi l'une d'entre elles, soeur Kisito amenait des bidons d'essence aux miliciens pour mettre le feu dans le garage où était réfugiées plusieurs centaines de personnes.

Ces deux religieuses sont jugées en Belgique. Comment sont-elles arrivées jusque-là ?

Elles sont arrivées par un circuit d'exfiltration,



Envoyer l'article



Ajouter à ma sélection



Imprimer l'article



Réagir à l'article



«Les quatre présumés génocidaires ne sont pas de grosses pointures au niveau national rwandais mais ils avaient des responsabilités importantes au niveau de la préfecture de Butare.»
 AFP

Le génocide en procès à Bruxelles

Le procès devant la Cour d'Assises de Bruxelles de quatre Rwandais accusés d'avoir participé au génocide, est exceptionnel à plus d'un titre. 19/04/2001

Mandat d'arrêt contre l'ancien Premier ministre
 11/04/2001

Les «médias de la haine» en procès 23/10/2000

REPERES

Les interviews et les reportages audio de RFI
 21/04/2001



URL permanent de ce dossier

Les autres dossiers

Congo démocratique
 Putsch raté de l'ex-capitaine

Barril? 21/04/2001

Sommet des Amériques
 Divergences et contestations à Québec 21/04/2001

Ventes d'armes
 Pasqua va devoir rendre des comptes 20/04/2001

Télécommunications

**RADIO FRANCE
INTERNATIONAL**

par des communautés religieuses, notamment en France, par les pères blancs et les organismes de l'Eglise en place. Elles ont profité des camions de l'opération militaire française «Turquoise» (en juillet 1994), pour se réfugier au Zaïre. Elles y ont été accueillies notamment par des religieux des congrégations espagnoles. De là, elles ont été exfiltrées vers l'Est de l'Afrique, au Kenya. Ensuite, elles ont pu s'envoler, après avoir fait une étape en France, vers la Belgique. Donc il y a eu une complicité - sous réserve que les gens qui les ont exfiltré ont eu connaissance des faits - de congrégations religieuses très présentes en Afrique et dans cette région des Grands Lacs.

Et comment leur implication a été révélée ?

C'est grâce à deux sœurs qui les accompagnaient que la vérité a commencé à sortir. Elles se sont mises à parler pour dire quel avait été le rôle de leurs supérieures pendant le génocide. Mais les supérieurs de leur congrégation, celle des sœurs bénédictines, ont tenté de les faire se rétracter. On a pu mettre la main sur un certain nombre de documents et de courriers qui en attestent.

Quelle est l'étendue de la responsabilité de l'Eglise rwandaise dans ce génocide ?

Une partie non-négligeable de responsables - je pense à une centaine de personnes dont certains évêques, prêtres et sœurs - ont été engagés de manière très active dans le génocide des Tutsis.

C'est d'autant plus grave que ces religieux ont agi forts de l'impunité de leurs congrégations qui les ont exfiltré notamment vers Rome, avec des bourses d'études pour nombre d'entre eux au Vatican, voire certains en Suisse, en France - je pense au père Wenceslas -, ou en Belgique.

Mettez-vous cette protection dont ont bénéficié des religieux génocidaires sur le compte de l'ignorance ou de la loi du silence ?

Je mets cela sur le compte d'une pratique malheureusement culturelle dans l'Eglise qui est la loi du silence. Deuxièmement, il y avait du côté de l'Eglise une position géostratégique incontournable dans la région des Grands Lacs, par rapport au bastion que constituait le Rwanda, notamment pour les «pères blancs» qui se vantaient d'en avoir fait le pays le plus catholique d'Afrique. Il y avait donc des positions à défendre qui ont fait qu'il a été impossible d'admettre la complicité de certains prêtres, voire même de missionnaires dans le génocide.

Comment expliquez-vous cette connivence entre des religieux et le régime génocidaire hutu ?

Je pense que le clergé du Rwanda n'a pas fait sa révolution culturelle en séparant l'Eglise et l'Etat. De plus, l'inféodation de

Licenciements massifs chez Ericsson 20/04/2001

↳ **Sida**
«Il faut faire jouer un mécanisme de compétition» 20/04/2001

↳ **Egypte**
Les Américains veulent se retirer du Sinaï 20/04/2001

↳ **Balkans**
L'indépendance du Monténégro en ligne de mire 19/04/2001

↳ **Sénégal**
La campagne s'emballe 20/04/2001

↳ **Invité de la semaine**
Pascal Lamy : «L'entrée de la Chine dans l'OMC est une question de mois» 21/04/2001

L'actualité aujourd'hui

l'Eglise au pouvoir politique d'Habyarimana et même les fondements de la première République rwandaise en 1959, avec notamment monseigneur Perraudin (évêque suisse aujourd'hui encore en vie) permet d'expliquer sur un plan historique le fait que le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique se tenaient la main. L'Eglise par les moyens financiers, immobiliers, les écoles, d'agriculture notamment, tenaient le pays à 90%. Pendant trente ans à quarante ans, l'Eglise et le pouvoir se nourrissaient l'un l'autre de positions confortables, privilégiées. L'Eglise n'a donc pas su se mettre à distance d'un pouvoir qui a dégénéré.

A lire

Rwanda : l'honneur perdu de l'Eglise,
Editions Golias, BP 5045, 69605,
Villeurbanne cedex.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHE CHAMPIN
21/04/2001

[Imprimer](#) | [Envoyer](#) | [Ajouter à ma sélection](#) | [Réagir à l'article](#)

Radio France Internationale vous propose chaque jour une sélection des articles de son site www.rfi.fr

Edito-international, 13/06/2001

Bruxelles, capitale de la «diplomatie éthique»

Un siècle après Louise Michel, communarde, pétroleuse et franche maçonne voici Louis Michel, alias Big Loulou fils d'ouvrier maçon et ministre belge des Affaires étrangères. Derrière cette homonymie de hasard, se cache une même filiation de caractères. Louis Michel est en effet aujourd'hui le plus engagé des diplomates européens dans la défense des droits de l'homme depuis que la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont fait défaut. A Londres, en mettant aux Affaires étrangères, Jack S'I traw, l'homme qui a renvoyé Pinochet à la maison, Tony Blair a avoué que le drôle d'hybride qu'il

cultivait dans les serres chaudes du Foreign office sous le nom de code de «diplomatie éthique» n'avait par survécu. A Berlin, le ministre vert Joshka Fischer qui tentait la même expérience a démontré que son obtention était soluble dans la Realpolitik. Reste donc le Belge Louis Michel, qui essaie lui aussi de s'extraire des eaux glacées du calcul égoïste en mariant la carpe et le lapin mais lui, avec succès. Depuis plus d'un an, il a multiplié les coups d'éclats, s'enflammant tour à tour contre le Chilien Pinochet, l'Autrichien Haider ou l'Italien Bossi. Louis Michel incarne ainsi la nouvelle image internationale d'une Belgique qui apparaît tout à fait exemplaire en matière de démocratisation de sa politique étrangère.

Ainsi, la justice belge a-t-elle spectaculairement mis à profit la compétence universelle que la loi lui avait accordée pour organiser une grande première : le procès de 4 Rwandais accusés d'avoir participé au génocide de 1994. Pendant 8 semaines, 24 citoyens ordinaires, ont prouvé que des jurés populaires pouvaient juger sans défaillance des faits qui se sont déroulés à des milliers de kilomètres de chez eux. Pionnière en matière pénale, la Belgique est devenue la terre d'asile des procédures politiques mais aussi le paradis de l'auto-analyse. Le Parlement de Bruxelles, après avoir courageusement fait la lumière sur la responsabilité du pays dans le génocide rwandais, dès 97, mène aujourd'hui l'enquête sur l'assassinat de Lumumba, il y a 40 ans. Tout cela se fait dans la transparence et surtout avec l'appui de la population. Car ce qu'il y a de remarquable dans le modèle belge c'est que diplomatie, justice, parlement et opinion publique sont sur la même longueur d'onde. Ah! ors en France on se dira pour se consoler que quand on est un petit pays sans responsabilités on peut se payer ce genre de luxe. Mais justement, le 1er juillet, la Belgique accède à la présidence de l'Union européenne. Confrontée au principe de réalité elle devra alors s'accommoder des infortunes de la vertu.

Jacques ROZENBLUM

LA REPUBBLICA

la Repubblica.it presenta

Il Grande Cinema



IL GIORNALE

CERCA
SGITIVI

- Oggi in edicola
- 24 maggio 2001
- 23 maggio 2001
- 22 maggio 2001
- 21 maggio 2001
- 19 maggio 2001
- 18 maggio 2001
- 17 maggio 2001
- 16 maggio 2001
- 15 maggio 2001
- 14 maggio 2001
- 13 maggio 2001
- 12 maggio 2001
- 11 maggio 2001
- 10 maggio 2001

TORNA A:

la Repubblica.it

Pagina 1

Le suore aguzzine del Ruanda

Il processo in Belgio per il genocidio: alla sbarra due religiose complici delle milizie

dal nostro inviato PIETRO VERONESE

BRUXELLES - Impassibili come statue di ebano, impeccabili nelle loro tonache beige perfettamente stirate, i volti africani incorniciati dal velo marrone delle monache benedettine, le due donne ascoltano la requisitoria del pubblico ministero. Sono due suore, e sono accusate di delitti orrendi, i più gravi: aver partecipato a crimini contro il diritto umanitario internazionale. Contro le Convenzioni di Ginevra. Contro l'umanità. Se verranno riconosciute colpevoli, la pena sarà l'ergastolo. Tra i singhiozzi del pubblico attonito, il magistrato termina la sua perorazione brandendo un machete dalla lunga lama ricurva: un'arma contadina, povera e terribile. I fatti rievocati sono quelli del genocidio del Ruanda, quando in tre mesi, tra l'aprile e il luglio 1994, circa 800 mila tutsi e hutu moderati furono uccisi, quasi tutti all'arma bianca, e gettati nelle fosse comuni.

Ma sebbene quell'atroce sterminio fu compiuto in un paese sovrano nel cuore dell'Africa e carnefici e vittime fossero tutti ruandesi, la Corte che giudica oggi i quattro imputati di aver partecipato alle stragi (le due suore, un intellettuale e un alto papavero di regime) è un tribunale belga, tra le mura auguste e opprimenti del Palazzo di giustizia di Bruxelles.

Questo processo costituisce una prima assoluta, un precedente storico. Una nuova legge del Belgio riconosce ai suoi tribunali «competenza universale illimitata» in materia di crimini contro il diritto umanitario internazionale; e la causa contro i quattro imputati ruandesi è la prima applicazione di questa legge.

Nell'aula della Corte d'assise di Bruxelles si sta affermando non solo un giudizio di colpevolezza o di innocenza, quanto soprattutto un nuovo principio: non c'è impunità possibile per chi ha compiuto crimini contro l'umanità.

La legge belga del 16 giugno '93 ha molti critici, molti avversari. Il piccolo Belgio, coi suoi dieci milioni di abitanti, è forse il nuovo gendarme del mondo? Non

COMMENTI

INTERNI

ESTERI

CRONACA

ECONOMIA

CULTURA

SPETTACOLI

SPORT

TORINO

FIRENZE

ROMA

NAPOLI

PALERMO

BARI

MILANO

BOLOGNA

GENOVA

Lavoro & Carriere con

SOMEDIA
LE CONFERENZE

sarà mosso da tentazioni neocoloniali? Nella sua requisitoria di ieri l'avocat général Alain Winants, uno squadrato fiammingo di 47 anni, ha tagliato corto: «Niente di tutto questo. La legge del '93 è un dovere umanitario. L'alternativa è l'impunità; l'alternativa è il silenzio delle fosse comuni».

E così, per sette lunghissime settimane (la sentenza è prevista per l'8 giugno), i dodici giurati hanno visto sfilare decine e decine di testimoni. Il giudice istruttore, gli esperti, le vittime, i sopravvissuti, i complici. Un folto gruppo di donne e di suore è venuto direttamente dal Ruanda, straziando con i suoi racconti il pubblico e la Corte. Mostrando le cicatrici lasciate dai colpi di machete, rompendo in singhiozzi mentre descriveva il massacro dei propri cari, dei mariti e dei figli, facendo ammutolire tutti in un silenzio di commozione e di morte.

I fatti imputati ai quattro accusati accaddero nella regione di Butare, al centro del Ruanda. I massacri cominciarono ovunque il 7 aprile 1994, eppure quella città rimase tranquilla e fu risparmiata dalla prima piena di sangue che travolse il paese.

C'era un prefetto tutsi, l'unico in tutto il Ruanda, che rifiutò di dare il via alle stragi. Ma poi fu dimesso, arrestato e giustiziato. Il presidente, accompagnato da molti ministri, andò a tenere un comizio a Butare, rimproverando la popolazione per la sua inerzia e aizzandola a fare quello che ci si aspettava da lei. E l'orrore incominciò anche lì.

Due degli imputati, il professore universitario Vincent Ntezimana e l'ex ministro e manager di Stato Alphonse Higaniro, sono accusati di aver organizzato, pianificato, finanziato, ordinato le stragi di Butare e di aver personalmente diretto la mano degli assassini in quattro o cinque episodi. Ma il caso di suor Gertrude e suor Maria Kizito, al secolo Consolata Mukangango e Julienne Mukabutera, è diverso. Tra il 22 aprile e il 6 maggio, intorno al convento benedettino di Sovu, che si trova a sei chilometri dalla città, furono sterminate tra le 3.500 e le 6000 persone. Tutti fuggiaschi dalle colline circostanti, che erano accorsi al monastero convinti di trovarvi protezione e rifugio. Sulla sua porta d'ingresso, ha detto ieri il pubblico ministero Winants, avrebbe dovuto invece essere iscritto il verso dantesco:

«Lasciate ogni speranza, voi che entrate». Furono scacciati, affamati, consegnati ai loro carnefici, assaliti, sterminati. Furono bruciati vivi e sepolti vivi. Non ci fu limite all'orrore. Non ci fu pietà, umanità, carità alcuna. L'unico gesto di misericordia, dice ancora Winants, fu quello del poliziotto che per la somma di 7000 franchi ruandesi accettò di uccidere le sue vittime col fucile invece di farle a pezzi col machete (vedi la testimonianza in questa pagina).

Suor Gertrude era la superiora; suor Kizito era il suo

braccio destro, la sua ombra. A differenza di tutte le altre suore, era l'unica originaria della collina di Sovu e secondo molti testimoni aveva due fratelli tra i miliziani che compivano le stragi. Perciò era ammessa ai colloqui con il capo delle milizie, il maresciallo Emmanuel Rekeraho che diresse tutti i massacri intorno al monastero (condannato a morte in primo grado dal tribunale di Butare, è in attesa dell'appello).

I profughi cominciarono ad affollare il monastero tra il 17 e il 18 aprile. Ma il cancello, che era sempre stato aperto, adesso era sprangato. Molti scalvalcarono il muro di cinta e allora Gertrude andò in città e tornò con un plotone di soldati, che li fece sfollare quasi tutti verso il dispensario gestito dalle suore, a un centinaio metri dal convento. Dentro le mura restarono soltanto i lavoratori del monastero coi loro familiari venuti dal vicinato e i parenti di alcune suore. Il 18, 19, 20, 21, i rifugiati non ebbero né da mangiare né da bere sebbene il convento rigurgitasse di scorte (le suore producevano la pasta in proprio). Il 22 il dispensario fu attaccato in grande stile da un'orda di centinaia di miliziani. I morti furono migliaia. Alcuni, in preda al terrore, si barricarono nel garage dove di solito veniva parcheggiata l'ambulanza. Per stanarli, Rekeraho chiese della benzina. Gertrude la fornì (secondo molti testimoni, portò lei stessa le taniche di carburante fuori dal convento insieme a suor Kizito). I miliziani dettero fuoco al garage e man mano che quegli infelici, soffocando, bruciando, si buttavano fuori, venivano abbattuti a colpi di machete. Quando il lavoro fu finito, Rekeraho andò al convento a lavarsi le mani sporche di sangue. Kizito gli portò acqua e sapone e poi latte e birra per dissetarsi.

Secondo massacro il 25. Questa volta si tratta di quelli che erano riusciti a restare nel convento. Rekeraho li reclama, Gertrude glieli consegna. Si salvano soltanto i familiari delle suore. Il loro turno verrà il 6 maggio, su esplicita richiesta scritta della madre superiora alle autorità (vedi la lettera pubblicata in questa pagina). Nel luglio del 1994 le suore furono fatte evacuare dall'intervento militare francese, alla vigilia della vittoria della guerriglia tutsi che pose fine al genocidio. Ripararono in Francia, poi in Belgio. Molte monache, specie quelle che avevano avuto le proprie famiglie sterminate a Sovu, volevano parlare, denunciare l'accaduto. Le autorità ecclesiastiche ricorsero a ogni mezzo, a ogni forma di pressione, per metterle a tacere. Ma questa è un'altra storia.

INIZIO PAGINA

la Repubblica.itpresenta
Il Grande Cinema

IL GIORNALE

CERCA
SCRIVI

- Oggi in edicola
- 24 maggio 2001
- 23 maggio 2001
- 22 maggio 2001
- 21 maggio 2001
- 19 maggio 2001
- 18 maggio 2001
- 17 maggio 2001
- 16 maggio 2001
- 15 maggio 2001
- 14 maggio 2001
- 13 maggio 2001
- 12 maggio 2001
- 11 maggio 2001
- 10 maggio 2001

Pagina 13

L'ultimo appello di suor Gertrude "Qui siamo allo stremo, aiutateci" *la lettera*

Il 5 maggio 1994, quando già due grandi massacri erano stati compiuti, la superiora suor Gertrude scrisse al sindaco (borgomastro) del comune di Huye. Signor borgomastro, Nelle ultime settimane molte persone sono venute al monastero di Sovu come al solito, come visitatori per trattenervisi non più di una settimana, o in missione, o per venire a riposarsi o a pregare. Da quando la guerra si è propagata attraverso l'intero paese, altri sono venuti in maniera disordinata e si ostinano a restare qui e noi non abbiamo alcun mezzo per mantenerli nell'illegalità. Già da alcuni giorni ho chiesto alle autorità municipali di venire a ingiungere loro di tornarsene a casa, o di andarsene ovunque vogliano vivere, perché qui al monastero non disponiamo più di alcun mezzo di sussistenza. Le chiedo con insistenza signor borgomastro, che la data del 6/05/1994 sia il termine ultimo; bisogna che tutto sia terminato entro tale data, affinché le attività abituali del monastero possano riprendere serenamente. La affidiamo a Dio nelle nostre preghiere. La Madre superiora, suor Gertrude, Consolata Mukangango.

COMMENTI

INTERNI

ESTERI

CRONACA

ECONOMIA

CULTURA

SPETTACOLI

SPORT

TORINO

FIRENZE

ROMA

NAPOLI

PALERMO

BARI

MILANO

BOLOGNA

GENOVA

TORNA A:

la Repubblica.it

Lavoro & Carriere con

SOMEDIA
LE CONFERENZE

INIZIO PAGINA



CHE STORIA!



IL GIORNALE

CERCA
SCRIVI

- Oggi in edicola
- 24 maggio 2001
- 23 maggio 2001
- 22 maggio 2001
- 21 maggio 2001
- 19 maggio 2001
- 18 maggio 2001
- 17 maggio 2001
- 16 maggio 2001
- 15 maggio 2001
- 14 maggio 2001
- 13 maggio 2001
- 12 maggio 2001
- 11 maggio 2001
- 10 maggio 2001

Pagina 13

"Mia madre e le mie due sorelline furono uccise nell'orto del convento" *la testimonianza*

Questa è la testimonianza di Régine Niyonsaba: «All'epoca dei fatti ero novizia al convento di Sovu; successivamente ho abbandonato la via della religione. Seguivo la formazione religiosa ed ero responsabile dell'orto. I rifugiati cominciarono ad arrivare dopo il 17 aprile. Soffrivano la fame e non ricevettero nulla da mangiare; lo so, perché tra di loro c'erano i miei familiari. Mio padre, mia nonna e mia zia erano al dispensario, fuori dal muro di cinta; mia madre e le mie due sorelline erano nel convento, come i familiari di suor Scolastica, suor Benedetta, suor MarieBernard, suor Teresa, suor Bernadette e suor Fortunata. Il 22, giorno del primo massacro, vidi da una vetrata molti uomini armati che facevano un gran rumore coi tamburi ed i fischietti dirigendosi verso il dispensario. Non vidi l'eccidio, ma sentii i rumori. La sera del 24 vidi il capo dei miliziani, Emmanuel Rekeraho, che parlava con suor Gertrude, la superiora. Io ero novizia e non avevo diritto di ascoltare. La mattina del 25 Rekeraho venne a reclamare coloro si erano rifugiati all'interno del monastero: i lavoranti del convento e quelli del vicinato che gli erano sfuggiti il 22. Ci riunimmo tutti e suor Gertrude chiese a costoro di uscire, per evitare che il convento venisse distrutto e le suore uccise. Rekeraho aveva una lista. Risparmiò soltanto i familiari delle suore, spiegando che aveva già ucciso abbastanza e che non sarebbero stati quei vecchi, donne e bambini a restaurare il regno dei tutsi. Ma dieci giorni dopo suor Gertrude scrisse la lettera al borgomastro e quello venne. La mattina del 6 maggio, dopo la messa, la superiora ingiunse ai nostri familiari di andarsene, o altrimenti li avrebbe costretti con la forza. Disse: "In nome di Dio onnipotente, non sono io che consegno questa gente, non sono io che ho voluto questa guerra". Suor Kizito accompagnò i miliziani a ispezionare le stanze dove si trovavano le nostre famiglie. Mia madre e le mie sorelline furono uccise nel bananeto delle suore. C'era Saverio, il poliziotto che stava sempre al convento; chiese 7000 franchi ruandesi per ucciderli col fucile invece di farli a pezzi col machete».

COMMENTI

INTERNI

ESTERI

CRONACA

ECONOMIA

CULTURA

SPETTACOLI

SPORT

TORINO

FIRENZE

ROMA

NAPOLI

PALERMO

BARI

MILANO

BOLOGNA

GENOVA

TORNA A:

la Repubblica.it

Lavoro & Carriere con
SOMEDIA
LE CONFERENZE

THE TIME



WIMBLEDON SCORES TO YOUR MOBILE



THE TIMES

HOME BRITISH NEWS WORLD NEWS SPORT BUSINESS COMMENT FEATURES SPECIALS

TUESDAY APRIL 17 2001

Nuns face massacre charges

BY MARTIN FLETCHER, EUROPEAN CORRESPONDENT

TWO Benedictine nuns charged with committing murder and crimes against humanity during the genocide that left 800,000 people dead in Rwanda in 1994 will go on trial in Brussels today.

The members of the Sisters of Sovu are accused of helping Hutu soldiers to massacre 6,000 helpless Tutsis who sought refuge at their convent. They face life imprisonment if convicted.

They and two other Rwandan defendants are the first to be charged under a unique Belgian law that empowers Belgian courts to judge war crimes no matter where they were committed.

For Belgium the trial is a source of shame as well as of pride. Guy Verhofstadt, the Prime Minister, has apologised for his country's failure to do more to prevent the genocide in the former colony and Belgium's Roman Catholic clergy has been accused of shielding the nuns from prosecution for nearly five years after they fled to Europe.

Sister Gertrude Mukangango, 42, was Mother Superior at the Sovu convent near the southern Rwandan city of Butare when she refused entry to 5,000 Tutsis who were seeking refuge from marauding Hutu soldiers in April 1994. The refugees took shelter instead in the convent's health centre. Sister Gertrude allegedly fetched Hutu soldiers, who used guns and machetes to massacre the refugees on April 22. She and Sister Julienne Kizito, 36, are also accused of bringing jerrycans full of petrol to help the soldiers to set fire to a garage in which 700 refugees were burnt alive.

"Although they did not use weapons, Sister Gertrude and Sister Kizito got the Tutsis out of their hiding places and handed them over to us,"

Emmanuel Rekeraho, a local Hutu militia leader, said in a subsequent signed confession.

“Those two nuns collaborated in everything we did. They shared our hatred for the Tutsis. I did not do anything without first discussing it with Kizito and Gertrude. They handed over innocent people, without being threatened in any way and without us having to use force.”

The two nuns left Rwanda when a Tutsi-dominated Government took power that July. They reached Belgium via the Central African Republic and France, and have lived since then at Maredret, Belgium’s principal Benedictine abbey.

Ultimately it was the work of Damien Vandermeersch, an investigating judge, that brought the two nuns to trial.

“Files just kept arriving on my desk,” Mr Vandermeersch said. “Whenever I get a dossier, I am obliged to deal with it. I can’t just hand it on. These are allegations of great significance, not the murder of one person but of thousands, of tens of thousands of people. You can’t refuse to face evil.”

Alphonse Higaniro, 51, a businessman, of Butare, and Vincent Ntezimana, 39, a university professor, are in the dock with the nuns. All four are expected to plead not guilty. About 170 witnesses, including 50 from Rwanda, are due to give evidence and the trial before 24 jurors, estimated to cost £1.4 million, may last two months.

Copyright 2001 **Times Newspapers Ltd**. This service is provided on Times Newspapers' **standard terms and conditions**. To inquire about a licence to reproduce material from The Times, visit the **Syndication website**.

[HELP](#)[CROSSWORD](#)[SEARCH](#)[CONTACT
US](#)[TERMS &
CONDITIONS](#)

THE TIMES
-services
times appointments

Legal & General
Feed your mind | www.thetimes.co.uk | powered by xrefer

AvantGo
MOBILETIMES
CLICK

THE TIMES

HOME BRITISH NEWS WORLD NEWS SPORT BUSINESS COMMENT FEATURES SPECIALS

WEDNESDAY APRIL 18 2001

Rwanda nuns find no sanctuary

FROM MARTIN FLETCHER IN BRUSSELS

THE last time that the two Benedictine nuns faced such a throng was in 1994, when thousands of helpless Tutsis sought refuge from marauding Hutu soldiers at their Rwandan convent.

The nuns are said not only to have turned them away, but also allegedly to have helped the soldiers to massacre them.

Yesterday Sister Gertrude Mukangango and Sister Julienne Kizito faced another mob — of television and newspaper cameramen — in a Brussels courtroom at the start of their trial for murder and crimes against humanity during the 100 days of genocide that left 800,000 people dead in Rwanda.

During the intervening years the two nuns have found sanctuary behind the walls of a neo-gothic Benedictine abbey in the peaceful village of Maredret in the Belgian Ardennes. Yesterday they had no hiding place. They entered the glassed-in dock dressed in their white and brown habits — in outward appearance, the sort of women to whom one would instinctively offer one's seat on a train. They smiled at their lawyers and sat down. Then, for five humiliating minutes, they stared ahead of them, dazzled by the lights and flashguns as cameramen jostled for pictures. Speaking in French, the judge, Luc Maes, asked the nuns and the two male defendants to stand in turn. He addressed both women as "Madame" and asked them their names, dates of birth, addresses and occupations.

In the gentlest of voices, Sister Gertrude, 42, gave the Maredret abbey as her address and "religieuse" as her profession. The diminutive Sister Julienne, 36, did likewise. Then the lengthy process of selecting 12 jurors and 12 substitutes began.


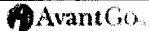
The trial is expected to last at least six weeks, during which time the two nuns' saintly appearance will be assailed almost daily. More than 170 witnesses are scheduled to testify, at least 50 of them flown in from Rwanda. In the cavernous, dimly lit marbled courtroom, they are expected to relate how Sister Gertrude, Mother Superior at the Sovu convent near the southern Rwandan city of Butare, allegedly spurned their appeals for sanctuary and summoned the Hutu soldiers, who stoned, hacked and burnt to death more than 5,000 helpless men, women and children.

Sister Julienne Kizito allegedly then helped her to bring jerrycans full of petrol with which the Hutus burnt another 700 refugees hidden in a garage.

Charged with the nuns are Vincent Ntezimana, 40, a former university professor, and Alphonse Higaniro, 52, a former aide to President Habyarimana, whose death in a plane crash in April 1994 triggered the Hutu rampage.

All four defendants fled to Belgium when a Tutsi-dominated Government seized power a few months later. All four surrendered voluntarily and are pleading not guilty, but face life imprisonment if convicted.

Belgium's eagerness to stage and finance the £1.4 million trial reflects its failure to prevent the genocide in its former colony — a failure for which Guy Verhofstadt, the Prime Minister, apologised last year. It is able to do so because of a law passed in 1993 that empowers Belgian courts to judge war crimes no matter where they were committed. The Belgian magazine *Le Vif L'Express* claimed: "Due to its very extensive idea of 'universal responsibility', Belgium is spearheading the fight against the impunity of dictators and executioners." Belgium's zeal also reflects a much deeper guilt about its past conduct in Africa. The trial is taking place in the huge neo-classical Palais de Justice in Brussels, opened by King Leopold II in 1883. He was the infamous monarch who created a private empire in the Congo and himself committed genocide as he raped and plundered it.

 THE TIMES services times appointments	WIMBLEDON SCORES TO YOUR MOBILE	 AvantGo
THE TIMES	MOBILETIMES	BUICK
HOME BRITISH NEWS WORLD NEWS SPORT BUSINESS COMMENT FEATURES SPECIALS	November Edition	Times Secretaries

SATURDAY JUNE 09 2001

Nuns in Rwanda helped kill 6,000

FROM DAVID LISTER IN BRUSSELS

TWO Rwandan nuns were sentenced to long prison terms in Belgium yesterday for helping Hutu extremists to slaughter up to 6,000 Tutsis in Rwanda in the spring of 1994.

Sister Gertrude, a former Benedictine Mother Superior at a convent in Rwanda where thousands of Tutsi refugees were slaughtered, was jailed for 15 years. Sister Maria Kisito, also convicted of war crimes by the Belgian jury yesterday, was sentenced to 12 years.

Alphonse Higaniro, 51, a businessman and former Rwandan Transport Minister, was jailed for 20 years for his part in the genocide. A fourth defendant, Vincent Ntezimana, 39, a university professor, was given a 12-year sentence.

The 12 men and women who brought in the verdict in Brussels created legal history by becoming the first civilian jury to convict war criminals from another country.

Genocide in the former Belgian colony claimed the lives of an estimated 800,000 Tutsis and moderate Hutus in 1994. Sister Gertrude, 42, who was tried under her full name of Consolata Mukangango, and Sister Maria Kisito, 36, tried as Julienne Mukabutera, were convicted of directly participating in the brutal murder of thousands of them — men, women and children.

After deliberating for more than 11 hours, the jury, who were not allowed to go home until they had reached a verdict, ruled in the early hours that the two nuns were guilty of homicide and helping to spread ethnic hatred. Higaniro and Ntezimana, both Hutu extremists, were found guilty of encouraging ethnic cleansing and of helping in the massacres.

The trial was brought under a law unique to

Belgium that allows war crimes to be judged in the country's courts even if they were committed abroad. Human rights groups predicted that the verdict would send a powerful signal to war criminals that they would not be guaranteed freedom from prosecution if they fled their country.

Survivors of the genocide, many of whom were in court to hear the verdict, said that it would help to bring other perpetrators of the violence in Rwanda to justice. "This will encourage us to continue the fight and prosecute all those responsible for genocide," said Theophile Kasila, a 28-year-old Rwandan who lost his parents, five brothers and two sisters in the genocide.

During the eight-week trial the court was told that Sister Gertrude, Mother Superior of the Benedictine convent at Sovu, near the southern town of Butare, had collaborated with a local militia leader, Emmanuel Rekeraho, and had done nothing to try to stop three massacres in April and May 1994, during which an estimated 6,000 Tutsis were slaughtered. According to testimony put before the court, Sister Maria Kisito provided jerry cans filled with petrol to local Hutu militias and helped them to set fire to up to 700 people who were locked in a garage at the convent's health clinic. While the militias chained the garage doors, smashed holes in the walls and tossed grenades inside, Sister Maria Kisito brought dried leaves to fuel the flames.

Most of the massacre victims were hacked to death with machetes, although on at least one occasion relatives of a Tutsi nun at the convent paid their attackers to shoot them instead.

Survivors of the massacres told the trial that the two nuns turned away Tutsi refugees who saw the convent as a place of refuge after fleeing from nearby hills amid rumours of massacres just after the start of the genocide in April 1994. As the refugees arrived in ever greater numbers, the two sisters went to get help from local militia groups to remove the people whom Sister Gertrude referred to as "dirt".

In a day-long summing-up, Alain Winants, the Belgian public prosecutor, told the court that Sister Gertrude had written to a local militia leader urging him to take care of "the problem".

“Sister Gertrude had a choice between life and death: she always chose death,” he said, adding that the two sisters “provoked and ordered” the killings.

Both sisters, who have been living in a Benedictine abbey in southern Belgium since the genocide, continued to deny the charges throughout the trial.

During the trial one survivor said that she had stood powerless as she watched her sister running out of a blazing garage in flames. Another witness, Domitille Mukambanza, said that her child had been killed while clinging desperately to her back.

Copyright 2001 **Times Newspapers Ltd**. This service is provided on Times Newspapers' **standard terms and conditions**. To inquire about a licence to reproduce material from The Times, visit the **Syndication website**.

[HELP](#)[CROSSWORD](#)[SEARCH](#)[CONTACT
US](#)[TERMS &
CONDITIONS](#)

GUARDIAN

Guardian**SHOULD THE GOVERNMENT ABANDON TUITION FEES?**Go to: **Guardian**Unlimited**Archive**

[Network home](#)
[UK news](#)
[World latest](#)
[Books](#)
[Money](#)
[Film](#)
[Society](#)
[The Observer](#)
[Politics](#)
[Education](#)
[Shopping](#)
[Work](#)
[Football](#)
[Jobs](#)
[Media](#)
[Search](#)



Time for truth as Rwanda strives for reconciliation

Search again >

On the genocide's seventh anniversary a unique experiment in village-level justice is under way to try to end a culture of impunity

Victoria Brittain in Kigali
Guardian

Friday April 6, 2001

Margaritte Salome Uwamaliya lives in a newly built village for widows on the outskirts of the Rwandan capital, Kigali - neat, square earthen houses with concrete floors and iron roofs. In her living room there are wooden chairs and a sofa, a radio and crocheted covers on the sideboard which hint at her former life as the wife of a civil servant.

Her husband and two of her six children were killed in the genocide seven years ago, as were her siblings and every other relation except two of her brother's children who now live with her.

From behind her house she looks up the hill to Kigali's biggest prison, Kimironko, where prisoners in their pink pyjama uniform come and go. "We see these people, we are forced to forgive them, but they don't recognise what they've done... they ignore us, even if we offer them a drink of water," she says.

"Foreigners can never understand the void we widows live in, we have lost the whole of our large families, our husband's families, everyone is gone."

Margaritte says the pain of poverty is with her every day; when her children want something for school they lament the lack of a father to provide it for them.

Rwanda, in a unique experiment in local justice, is starting to try many of its 120,000 prisoners in informal people's courts in an attempt to foster national reconciliation.

Survivors such as Margaritte now face the

challenge of confronting the killers of her family. She speaks for many survivors when she says, "It will not be easy to live with them again, it will be very, very hard to welcome them."

The survivors know who killed their families, though many would be too afraid to testify against them in public.

The gacaca system of justice - once a traditional community court used for banal village disputes - will try prisoners before open meetings in towns and villages in which their former neighbours and friends will detail exactly what each of the accused did during the genocide. Rape, which was extremely prevalent during the genocide, will not be tried by gacaca, the memories too painful for the victims to recall in open court.

"We are asked why we didn't take the South African approach of amnesty," says Gerald Gahima, the government's chief prosecutor. "Ours is a different case and you can only do what is politically possible in your own society. Of course, we cannot kill all those who deserve to die, it would not stabilise our society. But in the aftermath of genocide there was an overwhelming feeling that there must be accountability, people must be punished so it will not happen again."

Gacaca promises that those found not guilty by the community in which they lived, or those who have confessed to a minor part in the killings, will go free.

"Establishing the truth is as important as justice, and if everyone participates it will create the environment for reconciliation," says Mr Gahima.

The justice minister, Jean de Dieu Mucyo, says: "There can be no reconciliation here without justice. We have to break a system of impunity which stretches back to the 1960s when people were told that the more they joined in the killings, the less they would be punished."

But gacaca is a risk, a judicial experiment that needs enormous resources to equip 10,000 courts, and elect and train 280,000 lay judges.

No one can be sure that the instinct to protect friends and relatives will not weigh heavier than the truth. Many survivors oppose gacaca which they know will inevitably return killers to communities where the survivors, often widows and children, are desperately poor, marginalised and fearful.

As one government official put it, "For most of us the genocide ended in 1994, but in the villages survivors feel threatened every day of their lives. If you visit villages and speak to them they are immediately afraid they will be noticed, that they will be killed."

Judges murdered

However, Mr Gahima and other justice officials say there is absolutely no alternative, given the overwhelming numbers involved in the three months of killing in 1994, when about 800,000 people were butchered. "The bottom line is that the courts cannot do this job - gacaca is the only chance," Mr Gahima says.

The justice system itself was decimated in the genocide with many officials and judges murdered. But since 1994 it has been rebuilt, staffed with 800 judges trained with help, in particular, from Canada, the US, and Germany.

In the last five years 5,000 people have been tried. Tens of thousands of the old, the sick, and those against whom the evidence was too flimsy, have been released. But 120,000 remain in prison, and, even with the International Committee of the Red Cross paying half the prison food bill, the prison system still takes 4% of the national budget (5% of the budget is set aside for a survivors' fund).

Philip Munyurwo is an early beneficiary of a gacaca trial. He spent four years in prison in the south-east of the country and wrote three times to the authorities pleading his innocence.

"When they started gacaca in the prison they asked those who had confessed to the killings whether I had been with them... and they said 'no'. Then they asked the people of my village and no one accused me, so I went free," Mr Munyurwo says.

Mr Munyurwo is an anxious-looking man; responsible for his own family and the children of his brother who was killed in the genocide. While in prison he worried about how hard things were for his family.

He shakes his head, remembering those four long years. But at the sudden sight of a large group of prisoners in pink pyjamas being escorted up the road he breaks into a broad smile and waves to his former companions.

Ready to confess

As talk of gacaca started in many jails, spontaneous groups sprang up and divided those ready to confess from those who maintained their innocence.

"We started gacaca in the prisons, taking a truckload at a time back to the village they all came from. People came out in their thousands and were very clear who did what, who should go free and who deserved prison," said the justice minister.

He believes that once gacaca has started in earnest, Rwanda can return to normal in about three to five years, without its massive prison population distorting the family life of everyone in society.



Guardian Unlimited © Guardian Newspapers Limited 2001

GuardianGo to: **Guardian**Unlimited**Archive**

[Network home](#) [UK news](#) [World latest](#) [Books](#) [Money](#) [Film](#) [Society](#) [The Observer](#)
[Politics](#) [Education](#) [Shopping](#) [Work](#) [Football](#) [Jobs](#) [Media](#) [Search](#)



Belgium puts nuns in dock for Rwanda genocide

[Search again >](#)

Church forced to yield up sisters charged with war crimes

Andrew Osborn in Maredret, Belgium
Guardian

Tuesday April 17, 2001

Two Rwandan nuns go on trial in Belgium today accused of fanning the flames of ethnic hatred through direct complicity in a massacre of up to 6,000 Tutsis in a southern region of the country in 1994.

Proceedings against the women, known as the nuns of Sovu - the site of their monastery, near the town of Butare - are opposed by the Roman Catholic church, which has staunchly defended the accused. Investigators allege that the church has gone to the extent of obstructing their inquiries.

The trial will be the first of its kind, held before a civil jury outside the former Belgian colony. Belgium passed a law in 1993 giving itself the right to try war-crimes cases regardless of where the alleged crimes were committed, the nationality of the victims or the nationality and place of residence of the accused.

The present case has been put together by Damien Vandermeersch, the crusading Belgian investigative judge who fought hard to get the former Chilean dictator, Augusto Pinochet, extradited for trial in Belgium.

The two Benedictine nuns, Sister Gertrude, 42 (née Consolata Mukagango) and Sister Maria Kisito, 36 (née Julienne Mukabutera) stand accused of siding with Hutu extremists in 1994.

They will be joined in the dock by two other accused. Vincent Ntezimana, 39, a university professor, and Alphonse Higaniro, 51, a businessman and former minister, are accused of masterminding the slaying of thousands of Tutsis in the same southern Rwandan region.

It is alleged that far from providing refuge for the persecuted in the tradition of churches, the two nuns drove thousands of Tutsis out of the monastery at Sovu and into the clutches of waiting Hutu militiamen.

The nuns, both Hutus, are then accused of standing by and watching as the Tutsis who had sought shelter in the church compound - many of them women and children - were killed with machetes and in some cases burned alive in the name of ethnic cleansing.

Sister Maria Kisito is specifically accused of supplying petrol which the militiamen used to set alight a locked garage in which 500 people were sheltering.

It is estimated that as many as 6,000 people were butchered in the episode.

Last year, African Rights published testimony it got from the leader of the Sovu militia, warrant officer Emmanuel Rekeraho. He presided over the carnage and is now in jail.

"Although they did not use weapons to kill people, Sisters Gertrude and Kisito got the Tutsis out of their hiding places and handed them over to us. Those two nuns collaborated with us in everything we did," he claimed.

"They shared our hatred for the Tutsis. I did not do anything without first discussing it with Kisito and Gertrude. They handed over innocent people, without being threatened in any way, and without us having to use force."

Rekeraho alleges that the nuns did nothing to try to hide the Tutsis, though the monastery at Sovu is large and has many rooms that could have served the purpose.

"I have heard that the nuns are denying responsibility. I'm ashamed for them. If God let me meet them face to face, I'd see whether they could deny what happened at Sovu," he is quoted as telling African Rights.

In the course of the trial, expected to last six weeks, the Brussels court will hear from as many as 171 witnesses, including about 50 from Rwanda and others from Burundi, Belgium and Germany. The two nuns will be brought to court from the neo-Gothic Benedictine abbey behind whose tall grey walls they have been living in the pretty village of Maredret, in the Ardennes forest.

They were moved out of Rwanda to Belgium for their own safety in 1994. They have lived freely there ever since because prosecutors failed to obtain arrest warrants for the two women when

they originally opened proceedings.

Sister Benedicte, the abbess at Maredret, is not keen to talk about the case and refuses to allow her two charges to be interviewed. Bespectacled and mild mannered, she is the epitome of the traditional nun in her Benedictine habit as she fusses over Christians who have paid to come to the abbey for an Easter retreat.

But, mention the two Rwandan nuns, and her kindly features become troubled.

"For us the sisters are innocent," she told the Guardian. "The accusations are false. So many travesties and bad things have been written about them that I promised myself I wouldn't say another thing about the case."

"They work and study with us here. They needed somewhere to stay, that's all," she explained with controlled irritation before scurrying away. "Don't write things about them which aren't true."

Guardian Unlimited © Guardian Newspapers Limited 2001



Go to:

GuardianUnlimited

Archive

Network home UK news World latest Books Money Film Society The Observer
 Politics Education Shopping Work Football Jobs Media Search



Comment

Decision day looms for the church in Africa

Search again ▶

Face to Faith
 Special report: [Zimbabwe](#)

Chris McGreal, Africa correspondent
Guardian

Saturday May 5, 2001

Whose side is the established church on? It is a timeworn question, but one that has a special resonance in Africa since the Rwandan genocide.

The Rev Tim Neill, former vicar-general of Zimbabwe, will tell you it is certainly not the ordinary people of his country. Neill has finally given up on the Anglican church after months of wrangling with the hierarchy over its failure to offer even the mildest criticism of Robert Mugabe's murderous tactics to cling on to power.

In Rwanda, the Roman Catholic and Anglican churches stood by the government as it killed one in 10 of the population seven years ago. Even today, Rome will not face up to the extent of its complicity in the genocide; the Anglican church has, at least, admitted its culpability.

The scale of the crime is wholly different, but Neill sees the churches in Zimbabwe as no less immoral for their betrayal of those they should be defending. For months, the leaders of neither of the major churches criticised the state-orchestrated violence aimed at perpetuating Mugabe's unpopular rule.

The Catholic church finally issued a pastoral letter, to be read tomorrow, but it falls short of a wholehearted condemnation of the Zimbabwe government. The final straw for Neill came last December, with the election of a new Anglican bishop of Mashonaland, who, he says, described Mugabe as "God's second son". Neill is taking holiday leave, in part to avoid having to attend the new bishop's enthronement this weekend, before finally leaving the church on July 1.

Before he quit, he endured a campaign of vilification, which included a letter, circulated within the church, accusing him of being a racist, and another which threatened him with "an early passport to hell". "The Anglican leadership is in the pocket of the government," he said. "Now, I think it will be worse. I think the bishops will stifle criticism of Mugabe. They will more actively take his side."

At 47, Neill is a highly political priest. He has regularly made his church - St Luke's in Greendale, a quiet Harare suburb - available for opposition rallies. Mugabe's main challenger, Morgan Tsvangirai, leader of the Movement for Democratic Change, spoke there to an evenly divided audience of blacks and whites in March.

Neill rails against the government at "political" funerals, such as those of murdered white farmers. Denouncing the ruling Zanu-PF party, he has said: "Only a cruel and despotic party could spend millions on a pointless war in the Congo and leave its own hospitals without proper medicines."

State-run television has accused Neill of running a hate campaign against Mugabe. The then head of the Anglican church in Zimbabwe, Jonathan Siyachitema, distanced himself from the priest's sermons and even threatened disciplinary action.

It did not deter Neill. "At a time when the nation faces the possibility of great change, the church cannot ignore issues that affect the congregation," he said. "What I have been trying to do is encourage people to know more about the issues that affect them."

The confrontation between the white priest and the Anglican leadership came to a head over the election of the new bishop of Mashonaland. Neill was one of four contenders beaten by the last-minute nomination of the Rev Norbert Kunonga, an outspoken supporter of Mugabe. Neill alleges there were underhand tactics, including a campaign of vilification against him and intimidation of electors by the secret police. "This is a Zanu-PF appointment," he said. "The decision was that this is the man; I think they were scared by someone like me."

Neill tried to block Kunonga's confirmation in January, but bishops of the Church of the Province of Central Africa, headquartered in Zambia, upheld the election. In March, Kunonga stopped Maria Stevens, the widow of the first white farmer murdered by land invaders in Zimbabwe, from commemorating the anniversary of his death with a religious march and service to remember all victims of political violence.

The Catholic church has shown only marginally

more willingness to condemn the government's crimes, though for years it tried to stifle criticism. Four years ago, the Catholic Commission for Justice and Peace in Zimbabwe produced a damning report on the massacres by Mugabe's army in Mataberland shortly after he came to power in 1980 - it was suppressed by the church. Individual priests have been beaten on opposition demonstrations, but their superiors failed to criticise the police for that abuse.

Earlier this year, the Catholic church's Conference of Religious Superiors attacked the government in a series of newspaper advertisements. "This is no longer a free country," they said. "People live in abject fear of violence, crime and threats. The rule of law is no longer respected; terror and intimidation go unpunished." They emphasised the need for land redistribution, though not as it is being handled. "Those who bear responsibility for the suffering of the people need to know that they will be held accountable for their actions."

The Catholic church leadership belatedly offered a slap on the hand to Mugabe this week with a rebuke of political violence. But it failed to name either the president or his party in the pastoral letter.



Guardian Unlimited © Guardian Newspapers Limited 2001

GuardianGo to: **Guardian**Unlimited**Archive**

[Network home](#)
[UK news](#)
[World latest](#)
[Books](#)
[Money](#)
[Film](#)
[Society](#)
[The Observer](#)
[Politics](#)
[Education](#)
[Shopping](#)
[Work](#)
[Football](#)
[Jobs](#)
[Media](#)
[Search](#)

**Nuns found guilty of genocide**

Andrew Osborn in Brussels
Guardian

[Search again >](#)**Saturday June 9, 2001**

Two Rwandan nuns were found guilty and sentenced to long prison terms yesterday for direct complicity in the slaughter of up to 7,000 Tutsis at the height of the genocide drive in the tiny African country in 1994.

In the first case of its kind, a lay jury - in this case in Belgium - sentenced foreign nationals for war crimes committed in another country.

In 1993, Belgium passed a law giving itself the right to try war crimes suspects regardless of their nationality or that of the victims, or the location.

After 11 hours, the 12-member jury decided that Sister Gertrude (nee Consolata Mukagango), 42, and Sister Maria Kisito (nee Julienne Mukabutera), 36, sided with Hutu extremists in 1994 and helped militiamen butcher an estimated 7,000 Tutsis.

Sister Gerturde was sentenced to 15 years in a Belgian jail, and Sister Maria Kisito, to 12 years.

Two other Rwandans, Vincent Ntezimana, a university professor, and Alphonse Higaniro, a businessman and former transport minister in Rwanda, were found to have masterminded the murder of thousands of Tutsis in the same southern region of the country. Higaniro was sentenced to 20 years.

The verdict against the Benedictine nuns is a blow for the Roman Catholic Church, which has protested the nuns' innocence.

Lawyers compared Sister Gertrude, who was mother superior at the Sovu monastery near the town of Butare, to Adolf Eichmann, the Nazi war criminal. He too claimed not to have taken decisions which saw thousands perish and claimed to have been powerless to save lives, they argued.

"Sister Gertrude had a choice between life and death but she always chose death," said Alain Winants, a public prosecutor. "The monastery, instead of a place of asylum, of safety, became a deadly trap."

Instead of giving shelter to thousands of Tutsis in 1994, the two nuns drove them directly into the clutches of Hutu militiamen and stood by as they were slaughtered.

Sister Maria Kisito supplied petrol the militiamen used to set alight a locked garage in which 500 people sheltered. The court heard harrowing testimony from survivors and relatives of the victims.

Goreti Mbataye told how she had seen her sister flee the garage in flames. Domitille Mukambanza told the court that her child was killed while clinging to her back.

After the verdicts were handed down, relatives of the dead wept and hugged one another.

"They have given a human face to people who were killed like animals," said Marguerite Lens-Nyirajhninka, who lost all her family.

"Today we feel that our humanity has been recognised." But Hutu supporters of the defendants said the verdict was a travesty. "This is not justice, it is vengeance," said one.

The two nuns, in brown and beige habits, showed no emotion as the verdict was confirmed in the cavernous Palais de Justice.

"This is a big step forward for international justice," said Reed Brody of the US group Human Rights Watch.

"It shows that such a trial can be organised and that you can have a fair trial for events that happen on the other side of the world. The idea that justice has no borders has received a big boost here."



CNN

Welcome!

Newsletters
 Mail
 Calendar
 IM
 Search
 More from Netscape

CNN.com / WORLD

CNN Sites

- MAINPAGE
- WORLD
- U.S.
- WEATHER
- BUSINESS
- SPORTS
- POLITICS
- LAW
- SCI-TECH
- SPACE
- HEALTH
- ENTERTAINMENT
- TRAVEL
- EDUCATION
- CAREER
- LOCAL
- IN-DEPTH

ADVERTISEMENT



Nuns face Rwanda war crimes trial

April 17, 2001
 Web posted at: 9:54 AM EDT
 (1354 GMT)

BRUSSELS, Belgium -- Four Rwandans -- including two Roman Catholic nuns -- are set to go on trial for allegedly participating in the country's 1994 genocide.

Brussels court

The nuns face charges of murder and crimes against humanity

The landmark trial of two Benedictine nuns, a university professor and a presidential aide will focus on the killing of hundreds of Tutsis hiding at a Roman Catholic convent and health centre near the southern city of Butare.

The trial is due to begin on Tuesday in Belgium -- Rwanda's former colonial power -- under a 1993 Belgium law empowering Belgian criminal courts to hear cases of alleged human rights violations regardless of where the acts were committed.

An estimated 800,000 Tutsis and moderate Hutus were massacred in the 1994 killings by Hutu extremists. The three months of slaughter ended after Tutsi exiles invaded and took over the government.

Belgians jurors will be briefed on Rwanda's history from several witnesses, including journalists and human rights activists, before any evidence is heard.

Rubble

Alison Des Forges, an adviser to Human Rights Watch, said it is the first time a jury of ordinary people has been asked to judge ordinary people of another country who have been accused of such crimes.

An estimated 800,000 died in the genocide

"The jurors will have to surmount the barrier of cultural differences to

understand a context unlike any they have ever known.

"They will have to confront the horror and try to look into the hearts of people accused of behaviour that seems unimaginable," Forges said.

SEARCH

WORLD
 Milosevic move prompts aid pledges

Israel, Palestinians OK timetable for peace talks

U.S. troops questioned over Japan rape

N. Korean refugee family leaves Beijing

Blair's pledge for fresh NI talks

Colombian guerrillas free 242 war prisoners

(MORE)

CNN.com TOP STORIES
 Senate set to pass patients' rights bill

Aid talks open after Milosevic drama

U.S. attack helicopters grounded to check tail rotors

Retired grocery clerk wins \$141 million California lottery

(MORE)

CNN BUSINESS

Wall St. near halftime

U.S. growth revised down

No Microsoft breakup: court

(MORE)

MARKETS 4:36pm ET, 6/28

DJIA	↑ 131.40	10566.20
NAS	↑ 50.72	2125.46
S&P	↑ 15.16	1226.23

CNN Sports Illustrated SPORTS
 Lopez's slam lifts Braves to 6-2 victory against Mets

Padres' Gwynn to retire at end of season

Suns agree to trade Kidd to Nets for Marbury

(MORE)

→ All Scoreboards

WEATHER
 US Zip All cities

U.S.
 Senate set to pass patients' rights bill

ALLPOLITICS
 Senate set to pass patients' rights bill

LAW
 Supreme Court rules against states on tobacco ads

SCI-TECH



Click Here

EDITIONS:
 CNN.com Asia
 CNN.com Europe
 set default edition

MULTIMEDIA:
 video
 audio
 multimedia showcase
 more services

E-MAIL:
 Subscribe to one of our news e-mail lists.

Enter your address:

free address

DISCUSSION:
 message boards
 chat
 feedback

CNN WEB SITES:
 myCNN.com **CNN**
 allpolitics **CNN**
 Quick News
 CNNfy.com
 CNN.com Europe
 CNN.com Asia
 Spanish
 Portuguese
 German
 Italian
 Danish
 Japanese
 Korean Headlines

TIME INC. SITES:

CNN NETWORKS:
CNN
CNN INTERNATIONAL

CNN RADIO
CNN AIRPORT NETWORK
 studio tour
 CNN anchors
 transcripts

SITE INFO:
 ABOUT US
 search

WEB SERVICES:

STOCK \$14.99/month
 Unlimited trades!
BUYANDHOLD
 The online broker for long-term investors.

More than 170 witnesses are expected to be heard, including 50 from Rwanda who will be flown to Belgium to give evidence.

More than 100,000 genocide suspects are held in Rwandan jails, and courts there already have heard several hundred cases. Twenty-two people have been sentenced to death and executed for their role in planning and carrying out the massacres.

Sister Maria Kisito, 36, is charged with providing gasoline used to set fire to a building near her convent and health centre where 500 Tutsis were hiding.

Sister Gertrude, 42, faces charges of forcing hundreds of Tutsis hiding in her convent to leave, knowing they would be massacred. Some 600 were killed and on May 5, the prosecution alleges, Gertrude asked officials to remove the remaining 30 Tutsis, who were killed May 6.

Professor Vincent Ntezimana, 40, of the National University of Rwanda, is charged with the deaths of at least seven Tutsis, including a colleague and his wife, who were murdered by Hutu extremists.

Alphonse Higaniro, 52, owner of a match factory and an aide to former President Juvenal Habyarimana, is charged with inciting Hutus to murder and consorting with Hutu militiamen.

Habyarimana was killed on April 6, 1994 as his plane either crashed or was shot down at Kigali airport, setting off the mass killings.

[Consumer groups cite Microsoft ruling as victory](#)

ENTERTAINMENT
['A.I.': The view from our critics](#)

HEALTH
[Advisory committee recommends tighter restrictions on blood donors](#)

TRAVEL
[Syria seeks four million tourists by 2005](#)

CAREER
[It's the benefits, stupid](#)

[\(MORE HEADLINES\)](#)

RELATED STORIES:

- [Genocide warrant issued for ex-Rwanda PM](#)
April 9, 2001
- [Rwanda pledge on genocide suspects](#)
April 10, 2001
- [Warrant out for Rwandan ex-PM](#)
April 11, 2001
- [Rwanda survivors urge burials of genocide victims](#)
April 7, 2001
- [Rwanda starts weeklong commemoration of the 1994 genocide](#)
April 1, 2001
- [Rwandan president sees hope for Congo peace](#)
February 7, 2001

RELATED SITES:

- [UNDP](#)
- [CIA - The World Factbook 2000 - Rwanda](#)
- [U.N.](#)

Note: Pages will open in a new browser window
 External sites are not endorsed by CNN Interactive.

Search

Welcome!

Newsletters
 Mail
 Calendar
 IM
 Search
 [More from Netscape](#)

CNN.com / WORLD

CNN Sites

ADVERTISEMENT

SEARCH

- [MAINPAGE](#)
- [WORLD](#)
- [U.S.](#)
- [WEATHER](#)
- [BUSINESS](#)
- [SPORTS](#)
- [POLITICS](#)
- [LAW](#)
- [SCI-TECH](#)
- [SPACE](#)
- [HEALTH](#)
- [ENTERTAINMENT](#)
- [TRAVEL](#)
- [EDUCATION](#)
- [CAREER](#)
- [LOCAL](#)
- [IN-DEPTH](#)

health with **WebMD.com** *get the latest*
[info](#) [click here](#)

Four face Rwanda genocide charges

April 18, 2001
 Web posted at: 2:38 AM EDT
 (0638 GMT)

BRUSSELS, Belgium -- Four Rwandans, including two Roman Catholic nuns, will go on trial for allegedly participating in the country's 1994 genocide.

[Sister Gertrude](#)

Sister Gertrude appeared in court

The landmark trial of two Benedictine nuns, a university professor and a presidential aide will focus on the killing of hundreds of Tutsis hiding at a Roman Catholic convent and health centre near the southern city of Butare.

More than 100 prospective jurors were interviewed by defence and prosecution lawyers on Tuesday.

The judge postponed the reading of the charges against the four until Wednesday after a debate about evidence dragged late into the afternoon.

The trial is being held in Belgium -- Rwanda's former colonial power -- under a 1993 Belgium law empowering Belgian criminal courts to hear cases of alleged human rights violations regardless of where the acts were committed.

An estimated 800,000 Tutsis and moderate Hutus were massacred in the 1994 killings by Hutu extremists. The three months of slaughter ended after Tutsi exiles invaded and took over the government.

The Belgian jurors will be briefed on Rwanda's history from several witnesses, including journalists and human rights activists, before any evidence is heard.

100,000 genocide suspects

[burial](#)

Alison Des Forges, an adviser to Human Rights Watch, said it was the first time a jury of ordinary people had been asked to judge ordinary people

- WORLD**
- [Milosevic move prompts aid pledges](#)
 - [Israel, Palestinians OK timetable for peace talks](#)
 - [U.S. troops questioned over Japan rape](#)
 - [N. Korean refugee family leaves Beijing](#)
 - [Blair's pledge for fresh NI talks](#)
 - [Colombian guerrillas free 242 war prisoners](#)
- (MORE)

- CNN.com TOP STORIES**
- [Senate set to pass patients' rights bill](#)
 - [Aid talks open after Milosevic drama](#)
 - [U.S. attack helicopters grounded to check tail rotors](#)
 - [Retired grocery clerk wins \\$141 million California lottery](#)
- (MORE)

- CNN BUSINESS**
- [Wall St. near halftime](#)
 - [U.S. growth revised down](#)
 - [No Microsoft breakup: court](#)
- (MORE)

MARKETS 4:36pm ET, 6/28

DJIA	↑ 131.40	10566.20
NAS	↑ 50.72	2125.46
S&P	↑ 15.18	1228.23

[Get Quote](#)

- CNN Sports Illustrated SPORTS**
- [Lopez's slam lifts Braves to 6-2 victory against Mets](#)
 - [Padres' Gwynn to retire at end of season](#)
 - [Suns agree to trade Kidd to Nets for Marbury](#)
- (MORE)

[All Scoreboards](#)

WEATHER

US Zip [All cities](#)

- U.S.**
[Senate set to pass patients' rights bill](#)
- ALLPOLITICS**
[Senate set to pass patients' rights bill](#)
- LAW**
[Supreme Court rules against states on tobacco ads](#)
- SCI-TECH**

[Click Here](#)

EDITIONS:
[CNN.com Asia](#)
[CNN.com Europe](#)
[set default edition](#)

MULTIMEDIA:
[video](#)
[audio](#)
[multimedia showcase](#)
[more services](#)

E-MAIL:
 Subscribe to one of our news e-mail lists.

Enter your address:

[free address](#)

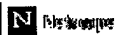
DISCUSSION:
[message boards](#)
[chat](#)
[feedback](#)

- CNN WEB SITES:**
- [myCNN.com](#)
 - [CNNi](#)
 - [allpolitics](#)
 - [CNNfn](#)
 - [Quick News](#)
 - [CNNfyi.com](#)
 - [CNN.com Europe](#)
 - [CNN.com Asia](#)
 - [Spanish](#)
 - [Portuguese](#)
 - [German](#)
 - [Italian](#)
 - [Danish](#)
 - [Japanese](#)
 - [Korean Headlines](#)

TIME INC. SITES:

CNN NETWORKS:
CNN INTERNATIONAL

Welcome!



More from Netscape

CNN.com / WORLD

SEARCH

CNN Sites

MAINPAGE

WORLD

U.S.

WEATHER

BUSINESS

SPORTS

POLITICS

LAW

SCI-TECH

SPACE

HEALTH

ENTERTAINMENT

TRAVEL

EDUCATION

CAREER

LOCAL

IN-DEPTH



Click Here

EDITIONS:

CNN.com Asia
CNN.com Europe
set default edition

MULTIMEDIA:

video
audio
multimedia showcase
more services

E-MAIL:

Subscribe to one of our
news e-mail lists.

Enter your address:

free address

DISCUSSION:

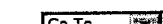
message boards
chat
feedback

CNN WEB SITES:

myCNN.com **CNN**
allpolitics **CNN**

Quick News
CNNfy.com
CNN.com Europe
CNN.com Asia
Spanish
Portuguese
German
Italian
Danish
Japanese
Korean Headlines

TIME INC. SITES:



ADVERTISEMENT



No two eyes see the same world.

Rwandans charged over massacre

April 18, 2001
Web posted at: 3:06 PM EDT
(1906 GMT)

Sister Gertrude

BRUSSELS, Belgium -- Belgian prosecutors took four hours to detail charges against four Rwandans relating to the 1994 massacre of 5,000 people.

Sister Gertrude: "A lot of trauma"

The prosecution laid out details of its case against two Benedictine nuns, Sister Gertrude and Sister Maria Kisito, university professor Vincent Ntezimana and businessman Alphonse Higaniro.

The nuns, born Consolata Mukangango and Julienne Mukabutera, who wore their brown and white habits in court, are charged under the Geneva Conventions with premeditated murder and crimes against humanity during the slaughter by Hutu extremists of about 800,000 ethnic Tutsis and moderate Hutus seven years ago.

They are alleged to have taken part in the killings of more than 5,000 people who had sought refuge at their convent outside Butare, a southern city in the former Belgian colony.

The nuns allegedly helped Hutu soldiers and militiamen slaughter the Tutsis and Hutu moderates.

The nuns, who are due to enter their formal pleas at a later date, told the court they themselves had been emotionally scarred by the massacres.

Sister Gertrude, who was mother superior at the convent near Butare when the massacres occurred, had previously directed the choir at the choir at Sovu, where she took her orders.

"Since the war, in all that I suffered, I don't know how to sing anymore," she told the court in a soft, steady voice.

"I still have a lot of trauma after all that happened," Sister Maria Kisito said, her voice wavering at times. "I still have nightmares."

WORLD
Milosevic move prompts aid pledges

Israel, Palestinians OK timetable for peace talks

U.S. troops questioned over Japan rape

N. Korean refugee family leaves Beijing

Blair's pledge for fresh NI talks

Colombian guerrillas free 242 war prisoners

(MORE)

CNN.com TOP STORIES
Senate set to pass patients' rights bill

Aid talks open after Milosevic drama

U.S. attack helicopters grounded to check tail rotors

Retired grocery clerk wins \$141 million California lottery

(MORE)

CNN Business

Wall St. near halftime

U.S. growth revised down

No Microsoft breakup: court

(MORE)

MARKETS	4:36pm ET, 6/28
DJIA	+ 131.40 10566.20
NAS	+ 50.72 2125.46
S&P	+ 15.16 1226.23

CNN Sports Illustrated SPORTS
Lopez's slam lifts Braves to 6-2 victory against Mets

Padres' Gwynn to retire at end of season

Suns agree to trade Kidd to Nets for Marbury

(MORE)

→ All Scoreboards

WEATHER

US Zip All cities

U.S.
Senate set to pass patients' rights bill

ALLPOLITICS
Senate set to pass patients' rights bill

CNN NETWORKS:

CNN
CNN INTERNATIONAL
CNN RADIO
CNN AIRPORT NETWORK
 studio tour
 CNN anchors
 transcripts

SITE INFO:

ABOUT US
 search

WEB SERVICES:

\$14.99/month
 Unlimited trades
BUYANDHOLD
 the online broker for long-term investors.

'Victims of quarrels'

Ntezimana and Higaniro are also charged with collaborating with the Hutu extremists in their hunt for Tutsis during the three months of carnage in the spring of 1994.

If convicted, the four accused could face life in prison.

[burial](#)

The two nuns have been living in a convent in the Belgian town of Maredret. Ntezimana and Higaniro also live in Belgium.

Defence lawyers say their clients are innocent.

More than 500,000 Tutsis and Hutus were slain

Serge Wahis, lawyer for the nuns, said the two women

were the victims of quarrels within their convent and the targets of revenge. He said witnesses to the massacre blamed the nuns because they the nuns were thought to have done nothing to help the victims.

"There are so many stories, old quarrels," Wahis told the court. "There are serious wounds, very strong resentments ... that they must find someone responsible."

Lawyers for Ntezimana and Higaniro said the case against the two men could not stand because it was previously rejected due to lack of evidence by the International Tribunal Court for Rwanda established in Tanzania in 1996.

"Vincent Ntezimana hopes the process will be an occasion to condemn the horrors of the genocide, while at the same time proving his innocence," lawyer Annable Belramri said.

The trial against the four defendants is the first such case to go to jury trial outside the central African country.

The suspects are the first to be charged under a relatively new Belgian law that allows individuals, including non-Belgians, to be tried in Belgium for war crimes committed elsewhere.

Reuters contributed to this report.

RELATED STORIES:

- [Genocide warrant issued for ex-Rwanda PM](#)
- [Rwanda pledge on genocide suspects](#)
- [Warrant out for Rwandan ex-PM](#)
- [Rwanda survivors urge burials of genocide victims](#)
- [Rwanda starts weeklong commemoration of the 1994 genocide](#)
- [Rwandan president sees hope for Congo peace](#)

RELATED SITES:

LAW
 Supreme Court rules against states on tobacco ads

SCI-TECH
 Consumer groups cite Microsoft ruling as victory

ENTERTAINMENT
 'A.I.': The view from our critics

HEALTH
 Advisory committee recommends tighter restrictions on blood donors

TRAVEL
 Syria seeks four million tourists by 2005

CAREER
 It's the benefits, stupid

[\(MORE HEADLINES\)](#)

CNN RADIO
CNN AIRPORT NETWORK
 studio tour
 CNN anchors
 transcripts

SITE INFO:
 ABOUT US
 search

WEB SERVICES:

FREE \$14.99/month
 Unlimited trades!
BUY AND HOLD
 The online broker for long-term investors.

asked to judge ordinary people of another country who have been accused of such crimes.

More than 500,000 Tutsis and Hutu victims were slain

"The jurors will have to surmount the barrier of cultural differences to understand a context unlike any they have ever known.

"They will have to confront the horror and try to look into the hearts of people accused of behaviour that seems unimaginable," Forges said.

More than 170 witnesses are expected to be heard, including 50 from Rwanda who will be flown to Belgium to give evidence.

More than 100,000 genocide suspects are held in Rwandan jails, and courts there already have heard several hundred cases. Twenty-two people have been sentenced to death and executed for their role in planning and carrying out the massacres.

Sister Maria Kisito, 36, is charged with providing petrol used to set fire to a building near her convent and health centre where 500 Tutsis were hiding.

Sister Gertrude, 42, faces charges of forcing hundreds of Tutsis hiding in her convent to leave, knowing they would be massacred. About 600 were killed and on May 5, the prosecution alleges, Gertrude asked officials to remove the remaining 30 Tutsis, who were killed on May 6.

Professor Vincent Ntezimana, 40, of the National University of Rwanda, is charged with the deaths of at least seven Tutsis, including a colleague and his wife, who were murdered by Hutu extremists.

Alphonse Higaniro, 52, owner of a match factory and an aide to former President Juvenal Habyarimana, is charged with inciting Hutus to murder and consorting with Hutu militiamen.

Habyarimana was killed on April 6, 1994 as his plane either crashed or was shot down at Kigali airport, setting off the mass killings.

The Associated Press & Reuters contributed to this report.

RELATED STORIES:

- [Genocide warrant issued for ex-Rwanda PM](#)
April 9, 2001
- [Rwanda pledge on genocide suspects](#)
April 10, 2001
- [Warrant out for Rwandan ex-PM](#)
April 11, 2001
- [Rwanda survivors urge burials of genocide victims](#)
April 7, 2001
- [Rwanda starts weeklong commemoration of the 1994](#)

[Consumer groups cite Microsoft ruling as victory](#)

ENTERTAINMENT
['A.I.': The view from our critics](#)

HEALTH
[Advisory committee recommends tighter restrictions on blood donors](#)

TRAVEL
[Syria seeks four million tourists by 2005](#)

CAREER
[It's the benefits, stupid](#)
 [\(MORE HEADLINES\)](#)

[CNN anchors transcripts](#)

SITE INFO:
[ABOUT US](#)
[search](#)

WEB SERVICES:

Their lawyers rejected that, claiming witnesses lied and insisted the nuns were innocent bystanders, unable to halt the slaughter.

The two male defendants -- university professor Vincent Ntezimana, 39, and factory owner Alphonse Higaniro, 52 -- also denied the charges.

CLICK \$14.99/month
Unlimited trades!

BUYANDHOLD
The online broker for long-term investors.

They were accused of being Hutu extremists who opposed proposals to share power with Tutsi rebels and responded by helping plan and carry out the genocide in their southern region.

More than 500,000 people were killed in 100 days of killing organized by the former Hutu government of Rwanda.

Tutsi-led rebels seized control of the country in July 1994.

The four fled to Belgium -- Rwanda's former colonial ruler -- after the rebels took control and put an end to the killings.

 [SAVE THIS](#)  [EMAIL THIS](#)  [PRINT THIS](#)

ADVERTISEMENT



No two eyes see the same world.

RELATED STORIES:

- [Nuns face Rwanda war crimes trial](#)
April 17, 2001
- [Nuns deny part in Rwandan massacre](#)
May 4, 2001

RELATED SITES:

[See related sites about World](#)
Note: Pages will open in a new browser window
External sites are not endorsed by CNN Interactive.

WORLD TOP STORIES:

- [Milosevic move prompts aid pledges](#)
- [Israel, Palestinians OK timetable for peace talks](#)
- [U.S. troops questioned over Japan rape](#)
- [N. Korean refugee family leaves Beijing](#)
- [Blair's pledge for fresh NI talks](#)

[\(More\)](#)

Search



[Back to the top](#)

© 2001 Cable News Network LP, LLLP.
An AOL Time Warner Company. All Rights Reserved.
Terms under which this service is provided to you.
[Read our privacy guidelines.](#)

Welcome!

Newsletters
 Mail
 Calendar
 IM
 Search

CNN.com / WORLD

CNN Sites

- [MAINPAGE](#)
- [WORLD](#)
- [U.S.](#)
- [WEATHER](#)
- [BUSINESS](#)
- [SPORTS](#)
- [POLITICS](#)
- [LAW](#)
- [SCI-TECH](#)
- [SPACE](#)
- [HEALTH](#)
- [ENTERTAINMENT](#)
- [TRAVEL](#)
- [EDUCATION](#)
- [CAREER](#)
- [LOCAL](#)
- [IN-DEPTH](#)



[Click Here](#)

EDITIONS:
[CNN.com Asia](#)
[CNN.com Europe](#)
[set default edition](#)

MULTIMEDIA:
[video](#)
[audio](#)
[multimedia showcase](#)
[more services](#)

E-MAIL:
 Subscribe to one of our
[news e-mail lists.](#)

Enter your address:

[free address](#)

DISCUSSION:
[message boards](#)
[chat](#)
[feedback](#)

CNN WEB SITES:

- [myCNN.com](#)
- [CNN](#)
- [allpolitics](#)
- [CNNfy.com](#)
- [CNN.com Europe](#)
- [CNN.com Asia](#)
- [Spanish](#)
- [Portuguese](#)
- [German](#)
- [Italian](#)
- [Danish](#)
- [Japanese](#)
- [Korean Headlines](#)

ADVERTISEMENT

Want to know the best way to **save & share** articles from CNN or any Web site? **SAVE THIS**

Nuns deny part in Rwandan massacre

Rwandan nuns

May 4, 2001
 Web posted at: 4:48 PM EDT
 (2048 GMT)

BRUSSELS, Belgium -- Two Rwandan nuns on trial for alleged complicity in the murder of thousands of Tutsis in the genocide that swept through their country told a court they were innocent bystanders.

The two Rwandan nuns face life if found guilty by a Belgian jury

Sister Gertrude and Sister Maria Kizito told the landmark trial in Brussels on Friday that they were powerless to protect the thousands of Tutsis attempting to take shelter at their convent in the southern city of Butare in Rwanda in April 1994.

Sister Gertrude, the mother superior at the convent, said: "I never wanted anybody to die.

"I suffered with the people. I am not a racist."

The Roman Catholic Benedictine nuns are among four Rwandans charged with multiple homicide and premeditated murder.

COUNTRY PROFILES
 At a glance: [Rwanda](#)

Provided by [CountryWatch.com](#)

The jury is hearing evidence on whether the two nuns collaborated with the Hutu mob which killed 7,000 Tutsis and moderate Hutus under a 1993 law which allows Belgian courts to judge people accused of war crimes abroad.

Prosecutors say that Sister Gertrude pleaded with local authorities to kick the refugees out of the convent grounds, even though she knew that would mean they would all be killed.

WORLD
[Milosevic move prompts aid pledges](#)

[Israel, Palestinians OK timetable for peace talks](#)

[U.S. troops questioned over Japan rape](#)

[N. Korean refugee family leaves Beijing](#)

[Blair's pledge for fresh NI talks](#)

[Colombian guerrillas free 242 war prisoners](#)

[\(MORE\)](#)

CNN.com TOP STORIES
[Senate set to pass patients' rights bill](#)

[Aid talks open after Milosevic drama](#)

[U.S. attack helicopters grounded to check tail rotors](#)

[Retired grocery clerk wins \\$141 million California lottery](#)

[\(MORE\)](#)

onf BUSINESS
[Wall St. near halftime](#)

[U.S. growth revised down](#)

[No Microsoft breakup: court](#)

[\(MORE\)](#)

MARKETS	4:36pm ET, 6/28
DJIA	↑ 131.40 10566.20
NAS	↑ 50.72 2125.46
S&P	↑ 15.16 1226.23

CNN Sports Illustrated SPORTS
[Lopez's slam lifts Braves to 6-2 victory against Mets](#)

[Padres' Gwynn to retire at end of season](#)

[Suns agree to trade Kidd to Nets for Marbury](#)


[\(MORE\)](#)

[→ All Scoreboards](#)

WEATHER
 US Zip All cities

U.S.
[Senate set to pass patients' rights bill](#)

TIME INC. SITES:

Go To ... 

CNN NETWORKS:

- CNN**
- CNN INTERNATIONAL**
- CNN RADIO**
- CNN AIRPORT NETWORK**
- studio tour
- CNN anchors
- transcripts

SITE INFO:

[ABOUT US](#)
[search](#)

WEB SERVICES:

 **\$14.99/month**
Unlimited trades!

 **BUYANDHOLD**
The online broker for long-term investors.

One victim was murdered by soldiers and militiamen who used machetes, guns, and grenades.

The two women belong to Rwanda's majority Hutu tribe.

Sister Maria Kizito is accused of supplying petrol to the militia as it prepared to burn down the convent's garage, where about 600 Tutsis were seeking safety.

She rejected all racial descriptions.

"I am not a Hutu, I am not Tutsi, I am a child of God."

Sister Gertrude said: "People were being killed before my eyes.

"I wanted to help but I couldn't. I was frozen."

The other defendants are university professor Vincent Ntezimana and businessmen Alphonse Higaniro who both fled to Belgium, a former colonial power, after the genocide.

All four face life sentences, if found guilty. They deny the charges.

The trial, which began on April 16, is scheduled to run until at least the end of May.

 [SAVE THIS](#)  [EMAIL THIS](#)  [PRINT THIS](#)

RELATED STORY:

[Nuns face Rwanda war crimes trial](#)
April 17, 2001

RELATED SITES:

[See related sites about Europe](#)
Note: Pages will open in a new browser window
External sites are not endorsed by CNN Interactive.

Search 

ALLPOLITICS
[Senate set to pass patients' rights bill](#)

LAW
[Supreme Court rules against states on tobacco ads](#)

SCI-TECH
[Consumer groups cite Microsoft ruling as victory](#)

ENTERTAINMENT
[A.I.: The view from our critics](#)

HEALTH
[Advisory committee recommends tighter restrictions on blood donors](#)

TRAVEL
[Syria seeks four million tourists by 2005](#)

CAREER
[It's the benefits, stupid](#)

 [\(MORE HEADLINES\)](#)

[Back to the top](#)

© 2001 Cable News Network LP, LLLP.
An AOL Time Warner Company. All Rights Reserved.
Terms under which this service is provided to you.
[Read our privacy guidelines.](#)

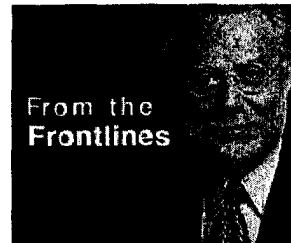
Welcome!

[N Newsletters](#) |
 [Mail](#) |
 [Calendar](#) |
 [IM](#) |
 [Search](#) |
 [More from Netscape](#)

CNN.com / WORLD




- [MAINPAGE](#)
- [WORLD](#)
- [U.S.](#)
- [WEATHER](#)
- [BUSINESS](#)
- [SPORTS](#)
- [POLITICS](#)
- [LAW](#)
- [SCI-TECH](#)
- [SPACE](#)
- [HEALTH](#)
- [ENTERTAINMENT](#)
- [TRAVEL](#)
- [EDUCATION](#)
- [CAREER](#)
- [LOCAL](#)
- [IN-DEPTH](#)

SEARCH



Rwandan nuns await sentencing

June 8, 2001 Posted: 5:19 AM EDT (0919 GMT)




BRUSSELS, Belgium -- Two Rwandan nuns found guilty of war crimes during the 1994 genocide are awaiting sentencing.

The defendants are scheduled to be sentenced in court on Friday. They face a maximum of life imprisonment.

In a landmark trial in Belgium, a 12-member-jury found the two Catholic nuns, a university professor and a former government minister, guilty early on Friday of helping Hutu militia massacre thousands of Tutsi refugees.

The trial, which lasted almost eight weeks, was the first in which a jury of ordinary citizens had sat in judgment of war crimes committed in another country.

A 1993 Belgian law gives Belgian courts jurisdiction over violations of the Geneva Convention on war crimes, no matter where they were committed.

Reed Brody, advocacy director of Human Rights Watch, told the Associated Press: "This is a big step forward for international justice.

"It shows that such a trial can be organized, that you can have a fair trial for events that happen on the other side of the world."

A group of Hutu youths present at the hearing were angry at the guilty verdicts, but relatives of the genocide victims hugged, smiled or sobbed.

Margeritte Lens-Nyirajhinka, who said she had lost all of her family in the Rwandan genocide, told AP: "They have given a human face to people that were killed like animals.

"Today, we can feel our humanity has been recognized."

The charges against the two Hutu nuns -- Consolata Mukangango (Sister Gertrude), 42, and Julienne Mukabutera (Sister Maria Kisito), 36 -- stemmed from attacks by militia mobs in April and May 1994 on their convent at Sovu in which up to 7,000 Tutsis are estimated to have perished.

The prosecution claimed the two encouraged and collaborated with the killers, even supplying them with gasoline to burn a garage where some 500 people were hiding, according to the Associated Press.



[Click Here](#)

EDITIONS:

- [CNN.com Asia](#)
- [CNN.com Europe](#)
- [set default edition](#)

MULTIMEDIA:

- [video](#)
- [audio](#)
- [multimedia showcase](#)
- [more services](#)

E-MAIL:

Subscribe to one of our news e-mail lists.

Enter your address:

[free address](#)

DISCUSSION:

- [message boards](#)
- [chat](#)
- [feedback](#)

CNN WEB SITES:

- [myON.com](#)
- [ONE](#)
- [allpolitics](#)
- [ONfr](#)
- [Quick News](#)
- [CNNfy.com](#)
- [CNN.com Europe](#)
- [CNN.com Asia](#)
- [Spanish](#)
- [Portuguese](#)
- [German](#)
- [Italian](#)
- [Danish](#)
- [Japanese](#)
- [Korean Headlines](#)

TIME INC. SITES:

Go To ...

CNN NETWORKS:

- [ON](#)
- [ON INTERNATIONAL](#)
- [ON RADIO](#)
- [ON AIRPORT NETWORK](#)
- [studio tour](#)

Welcome!

[News](#)
[Mail](#)
[Calendar](#)
[IM](#)
[Search](#)

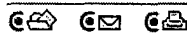
More from Netscape

CNN.com / WORLD

- MAINPAGE
- WORLD**
- U.S.
- WEATHER
- BUSINESS
- SPORTS
- POLITICS
- LAW
- SCI-TECH
- SPACE
- HEALTH
- ENTERTAINMENT
- TRAVEL
- EDUCATION
- CAREER
- LOCAL
- IN-DEPTH

Rwandan nuns jailed for 1994 massacre

June 8, 2001 Posted: 1:42 PM EDT (1742 GMT)



BRUSSELS, Belgium -- Two Rwandan nuns have received long prison sentences in Belgium for their part in the 1994 genocide.

Benedictine Sister Gertrude, a former Mother Superior at a convent in Rwanda where thousands of Tutsi refugees were slaughtered, was sentenced to 15 years in a Belgian jail.

Sister Maria Kisito, also convicted of war crimes by the Belgian jury earlier on Friday, was sentenced to 12 years.

Alphonse Higaniro, a 52-year-old businessman, received a 20-year sentence for his part in the genocide in which hundreds of thousands of Tutsis and moderate Hutus were massacred. University professor Vincent Ntezimana, 39, was jailed for 12 years.

The prosecution had sought life sentences for the four defendants, who all denied the charges.

Ntezimana sobbed and wiped his eyes with a handkerchief as the sentences were imposed. The others showed no emotion.

In a landmark trial, a 12-member-jury found the two Catholic nuns, a university professor and a former government minister, guilty earlier on Friday of helping Hutu militia massacre thousands of Tutsi refugees.

The trial, which lasted almost eight weeks, was the first in which a jury of ordinary citizens had sat in judgment of war crimes committed in another country.

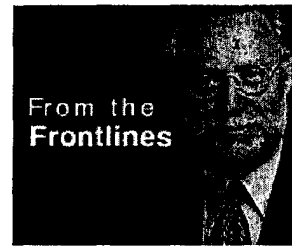
A 1993 Belgian law gives Belgian courts jurisdiction over violations of the Geneva Convention on war crimes, no matter where they were committed.

Anger outside court

Reed Brody, advocacy director of Human Rights Watch, told the Associated Press: "This is a big step forward for international justice.

"It shows that such a trial can be organised, that you can have

SEARCH FIND



Click Here

EDITIONS:
[CNN.com Asia](#)
[CNN.com Europe](#)
[set default edition](#)

MULTIMEDIA:
[video](#)
[audio](#)
[multimedia showcase](#)
[more services](#)

E-MAIL:
Subscribe to one of our [news e-mail lists](#).
Enter your address:

free address

DISCUSSION:
[message boards](#)
[chat](#)
[feedback](#)

CNN WEB SITES:
[myCNN.com](#) **CNN**
[allpolitics](#) **CNN**
Quick News
[CNNfyi.com](#)
[CNN.com Europe](#)
[CNN.com Asia](#)
Spanish
Portuguese
German
Italian
Danish
Japanese
Korean Headlines

TIME INC. SITES:
 Go To ...

CNN NETWORKS:
CNN
CNN INTERNATIONAL
CNN RADIO
CNN AIRPORT NETWORK

COUNTRY PROFILE
At a glance: [Rwanda](#)

Provided by
[CountryWatch.com](#)

studio tour
CNN anchors
transcripts

a fair trial for events that happen on the other side of the world."

SITE INFO:
ABOUT US
search

A group of Hutu youths present at the hearing were angry at the guilty verdicts, but relatives of the genocide victims hugged, smiled or sobbed.

WEB SERVICES:

Margeritte Lens-Nyirajhninka, who said she had lost all of her family in the Rwandan genocide, told AP: "They have given a human face to people that were killed like animals.



"Today, we can feel our humanity has been recognised."

The charges against the two Hutu nuns -- Consolata Mukangango (Sister Gertrude), 42, and Julienne Mukabutera (Sister Maria Kisito), 36 -- stemmed from attacks by militia mobs in April and May 1994 on their convent at Sovu in which up to 7,000 Tutsis are estimated to have perished.

The prosecution claimed the two encouraged and collaborated with the killers, even supplying them with petrol to burn a garage where some 500 people were hiding, according to the Associated Press.

Their lawyers rejected that, claiming witnesses lied and insisted the nuns were innocent bystanders, unable to halt the slaughter.

They were accused of being Hutu extremists who opposed proposals to share power with Tutsi rebels and responded by helping plan and carry out the genocide in their southern region.

More than 500,000 people were killed in 100 days of killing organised by the former Hutu government of Rwanda.

Tutsi-led rebels seized control of the country in July 1994.

The four fled to Belgium -- Rwanda's former colonial ruler -- after the rebels took control and put an end to the killings.

[SAVE THIS](#) [EMAIL THIS](#) [PRINT THIS](#)

ADVERTISEMENT

We're eagerly awaiting your comments.

RELATED STORIES:

- [Nuns deny part in Rwandan massacre](#)
May 4, 2001
- [Nuns face Rwanda war crimes trial](#)
April 17, 2001

RELATED SITES:

[See related sites about World](#)
Note: Pages will open in a new browser window
External sites are not endorsed by CNN Interactive.

WORLD TOP STORIES:

- [Talks on aid to Yugoslavia begin after Milosevic drama](#)
- [Israel, Palestinians OK timetable for peace talks](#)
- [U.S. troops questioned over Japan rape](#)
- [N. Korean refugee family leaves Beijing](#)
- [Blair's pledge for fresh NI talks](#)

(More)

Search

CNN.com

Find

[Back to the top](#)

© 2001 Cable News Network LP, LLLP.
An AOL Time Warner Company. All Rights Reserved.
[Terms](#) under which this service is provided to you.
[Read our privacy guidelines.](#)

Welcome!

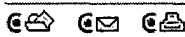
[N Netscape](#)
[Mail](#)
[Calendar](#)
[iM](#)
[Search](#)
[More from Netscape](#)

CNN.com / WORLD

- MAINPAGE
- WORLD
- U.S.
- WEATHER
- BUSINESS
- SPORTS
- POLITICS
- LAW
- SCI-TECH
- SPACE
- HEALTH
- ENTERTAINMENT
- TRAVEL
- EDUCATION
- CAREER
- LOCAL
- IN-DEPTH

Vatican silent on Rwandan nuns

June 9, 2001 Posted: 11:48 AM EDT (1548 GMT)



BRUSSELS, Belgium -- The Vatican has remained restrained in its comments on the imprisonment of two Rwandan nuns in Belgium for their part in the 1994 genocide.

Benedictine Sister Gertrude, a former Mother Superior at a convent in Rwanda where thousands of Tutsi refugees were slaughtered, was sentenced to 15 years in a Belgian jail.

Sister Maria Kisito, also convicted of war crimes by the Belgian jury earlier on Friday, was sentenced to 12 years.

The Vatican insisted that the Roman Catholic church is not responsible for the misdeeds of its members, the Associated Press said.

Vatican spokesman Joaquin Navarro-Valls added in a statement: "The Holy See cannot but express a certain surprise at seeing the grave responsibility of so many people and groups involved in this tremendous genocide in the heart of Africa heaped on so few people."

Alphonse Higaniro, a 52-year-old businessman, received a 20-year sentence for his part in the genocide in which hundreds of thousands of Tutsis and moderate Hutus were massacred. University professor Vincent Ntezimana, 39, was jailed for 12 years.

The prosecution had sought life sentences for the four defendants in the landmark trial which ended with the guilty verdicts on Friday.

All four had denied the charges.

Ntezimana sobbed and wiped his eyes with a handkerchief as the sentences were imposed. The others showed no emotion.

The trial, which lasted almost eight weeks, was the first in which a jury of 12 ordinary citizens had sat in judgment of war crimes committed in another country.

A 1993 Belgian law gives Belgian courts jurisdiction over violations of the Geneva Convention on war crimes, no matter where they were committed.

Anger outside court

Reed Brody, advocacy director of Human Rights Watch, told

SEARCH



[Click Here](#)

EDITIONS:
[CNN.com Asia](#)
[CNN.com Europe](#)
[set default edition](#)

MULTIMEDIA:
[video](#)
[audio](#)
[multimedia showcase](#)
[more services](#)

E-MAIL:
 Subscribe to one of our [news e-mail lists](#).
 Enter your address:
 free address

DISCUSSION:
[message boards](#)
[chat](#)
[feedback](#)

CNN WEB SITES:
[myCNN.com](#) **CNN**
[allpolitics](#) **CNN**
[Quick News](#)
[CNNfyi.com](#)
[CNN.com Europe](#)
[CNN.com Asia](#)
[Spanish](#)
[Portuguese](#)
[German](#)
[Italian](#)
[Danish](#)
[Japanese](#)
[Korean Headlines](#)

TIME INC. SITES:

CNN NETWORKS:
CNN
CNN INTERNATIONAL
CNN RADIO
CNN AIRPORT

NEWS NETWORK
 studio tour
 CNN anchors
 transcripts

the Associated Press: "This is a big step forward for international justice.

SITE INFO:
 ABOUT US
 search

"It shows that such a trial can be organised, that you can have a fair trial for events that happen on the other side of the world."

WEB SERVICES:

A group of Hutu youths present at the hearing were angry at the guilty verdicts, but relatives of the genocide victims hugged, smiled or sobbed.

ETIPS \$14.99/month
 Unlimited trades
BUYANDHOLD
 The online broker for long-term investors.

Margeritte Lens-Nyirajhninka, who said she had lost all of her family in the Rwandan genocide, told AP: "They have given a human face to people that were killed like animals.

"Today, we can feel our humanity has been recognised."

The charges against the two Hutu nuns -- Consolata Mukangango (Sister Gertrude), 42, and Julienne Mukabutera (Sister Maria Kisito), 36 -- stemmed from attacks by militia mobs in April and May 1994 on their convent at Sovu in which up to 7,000 Tutsis are estimated to have perished.

The two were found to have encouraged and collaborated with the killers, even supplying them with petrol to burn a garage where some 500 people were hiding.

Their lawyers rejected that, saying witnesses had lied and insisted the nuns were innocent bystanders, unable to halt the slaughter.

They were accused of being Hutu extremists who opposed proposals to share power with Tutsi rebels and responded by helping plan and carry out the genocide in their southern region.

More than 500,000 people were killed in 100 days of killing organised by the former Hutu government of Rwanda.

Tutsi-led rebels seized control of the country in July 1994.

The four fled to Belgium -- Rwanda's former colonial ruler -- after the rebels took control and put an end to the killings.

 [SAVE THIS](#)  [EMAIL THIS](#)  [PRINT THIS](#)

ADVERTISEMENT



No two eyes see the same world.

B.B.C NEWS

You are in: World: **Europe**
 Tuesday, 17 April, 2001, 14:44 GMT 15:44 UK



- Front Page
- World
- Africa
- Americas
- Asia-Pacific
- Europe
- Middle East
- South Asia
-
- From Our Own Correspondent
-
- Letter From America
- UK
- UK Politics
- Business
- Sci/Tech
- Health
- Education
- Entertainment
- Talking Point
- In Depth
- AudioVideo

Rwanda nuns in genocide trial



The two nuns are accused with helping Hutu soldiers

Two Roman Catholic nuns from Rwanda have gone on trial in Belgium charged with aiding and abetting the murder of Tutsis as part of the genocide that swept the Central African nation in 1994.

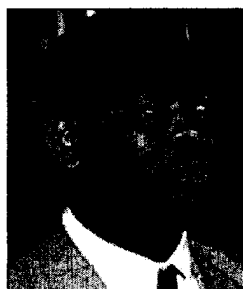
BBC SPORT
BBC Weather

The women, along with two men, are being tried under a law which empowers Belgian courts to try human rights violations wherever they may have been committed.

► **The BBC's Janet Bania**
 "This is a highly unusual trial"
 real 56k

► **Giles Castangley from Reuters**
 "There is also a charge that shows them being more than complicit in some of the deaths"
 real 28k

The two nuns, Consolata Mukangango, or Sister Gertrude, and Julienne Mukabutera, known as Sister Julienne Kisito, are expected to plead not guilty to charges of helping Hutu soldiers to massacre 6,000 Tutsis.



Vincent Ntezimana is accused of inciting and organising mass slaughter

The Tutsis had sought refuge at their convent near the southern town of Butare in late April 1994.

The two men on trial are accused of inciting and organising the killing of Tutsis.

They are Vincent Ntezimana, a university professor, and Alphonse Higaniro, a former government minister and member of the inner circle of the late Rwandan President,

> **Search BBC News Online**

Advanced search options

Launch console for latest audio/video

- 📻 **BBC RADIO NEWS**
- 📺 **BBC ONE TV NEWS**
- 📻 **WORLD NEWS SUMMARY**
- 📺 **BBC NEWS 24 BULLETIN**
- ▶ **PROGRAMMES GUIDE**

See also:

- 17 Jul 00 | Africa
Rwanda counts its dead
- 05 Jul 00 | Africa
UN general's Rwandan nightmares
- 22 Jan 00 | Africa
Rwanda updates genocide list
- 16 Dec 99 | Africa
UN admits failure in Rwanda
- 31 Mar 99 | Africa
Rwanda slaughter 'could have been prevented'

Internet links:

- OAU
- United Nations
- Amnesty International:
- Rwanda Report
- Rwanda Tribunal
- Rwanda Government

The BBC is not responsible for the content of external internet sites

Top Europe stories now:

- Bush faces EU challenge
- UN bid to salvage Kyoto
- Europe criticises McVeigh execution
- Attack threatens Macedonia truce
- Unilever chief warns of euro 'indecision'
- Berlusconi takes power
- EU 'to proceed with enlargement'
- Turkish opposition faces ban

Links to more Europe stories are

Juvenal Habyarimana.

at the foot of the
page.

A BBC correspondent in Brussels says Belgium's eagerness to stage the trial comes in part from its concerns that it did not do enough to stop the genocide in Rwanda as the region's former colonial power.

Charges
Sister Maria provided gasoline to torch a building where Tutsis were hiding
Sister Gertrude forced hundreds of Tutsis hiding in the convent to leave knowing they would be massacred
Vincent Ntezimana was responsible for the deaths of at least seven Tutsis
Alphonse Higaniro incited Hutus to murder Tutsis

All four defendants sat quietly in court on Tuesday at the start of proceedings which are expected to last six weeks.

During that time they will not be held in custody.

Relatives of victims of Rwanda's genocide - in which at least half a million people are estimated to have been killed - attended the opening day.

After 12 jurors had been selected, they heard the charges against the defendants read out.

It is the first time a civil court outside Rwanda has tried suspects of the genocide.

Apology

More than 170 witnesses are to be heard, including 50 from Rwanda, who will be flown to Belgium.

The jury will be given a short course in Rwanda's history in order to put the alleged crimes into context.

Last year Belgium's Prime Minister Guy Verhofstadt visited Rwanda and formally apologised to its citizens.

You are in: World: Europe
Thursday, 7 June, 2001, 11:43 GMT 12:43 UK

Front Page
World



- Africa
- Americas
- Asia-Pacific
- Europe
- Middle East
- South Asia

From Our Own
Correspondent

Letter From
America

UK

UK Politics

Business

Sci/Tech

Health

Education

Entertainment

Talking Point

In Depth

AudioVideo

Rwanda nuns await genocide verdict



The two nuns are accused with helping Hutu soldiers

A Belgian jury has retired to consider its verdict on Thursday in the ground-breaking trial of two Roman Catholic nuns accused of complicity in the genocide in Rwanda in 1994.

The two women are accused of delivering to their killers thousands of people who had sought refuge in their convent.

The nuns, Sister Maria Kisito Mukabutera and Sister Gertrude Mukangango, and two co-defendants, who face similar charges, have pleaded innocent. If found guilty, they could face life in prison.

The Belgian trial is taking place outside the United Nations Rwanda tribunal process in Arusha, Tanzania.

The Arusha court on Wednesday announced its first not guilty verdict.

It is the first time Belgium has made use of a law passed seven years ago, allowing its courts to hear cases of alleged human rights violations even if they were committed abroad.

The prosecution has alleged that the



It is not known exactly how many people died in the genocide

Search BBC News Online

Advanced search options

Launch console for latest audio/video

BBC RADIO NEWS

BBC ONE TV NEWS

WORLD NEWS

SUMMARY

BBC NEWS 24 BULLETIN

PROGRAMMES GUIDE

RWANDA GENOCIDE

Key stories

- How it happened
- A survivor's story
- Scene of terror
- Rwanda's slow justice
- A forlorn anniversary

Background

- Country profile
- Rwanda timeline
- Kagame profile
- Belgian soul searching

See also:

- 07 Jun 01 | Africa
Rwanda shocked at Arusha acquittal
- 17 Apr 01 | Europe
Rwanda nuns in genocide trial
- 17 Jul 00 | Africa
Rwanda counts its dead
- 05 Jul 00 | Africa
UN general's Rwandan nightmares
- 22 Jan 00 | Africa
Rwanda updates genocide list
- 16 Dec 99 | Africa
UN admits failure in Rwanda
- 31 Mar 99 | Africa
Rwanda slaughter 'could have been prevented'
- 07 Jun 01 | Africa
Visiting the scene of genocide

Internet links:

- Amnesty
- International: Rwanda Report
- Rwanda Tribunal

BBC SPORT

BBC Weather

The BBC's Janet Darric
"If found guilty the defendants could face life imprisonment"
real 28k

two women enthusiastically embraced genocide when they handed over up to 7,000 Tutsis sheltering in the convent in southern Rwanda.

In the two months that the trial has lasted, the jury has heard evidence from many survivors of the Rwandan genocide, that claimed as many as 800,000 lives.

Conspiracy allegations

The defendants have maintained their innocence, and their lawyers have argued that they are the victims of a conspiracy.

Human-rights groups hope the trial will set a precedent and make it harder for war criminals to seek sanctuary abroad.

Belgium is the former colonial power in Rwanda, and its willingness to stage this trial may come in part from concerns here that it did not do enough to stop the genocide.

In Arusha, the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR) acquitted former mayor Ignace Bagilshema of all genocide charges against him.

He was accused of being involved in the murder of 45,000 Tutsis in the region where he was mayor.

The judges said the prosecution had failed to prove its case.

Since starting proceedings in 1994 the ICTR has found eight people of genocide.

Rwanda Government

The BBC is not responsible for the content of external internet sites

Top Europe stories now:

Bush faces EU challenge
UN bid to salvage Kyoto
Europe criticises McVeigh execution
Attack threatens Macedonia truce
Unilever chief warns of euro 'indecision'
Berlusconi takes power
EU 'to proceed with enlargement'
Turkish opposition faces ban

Links to more Europe stories are at the foot of the page.

Links to more Europe stories

In This Section



BBC NEWS

You are in: World: **Europe**
 Thursday, 7 June, 2001, 13:55 GMT 14:55 UK

Front Page
 World



- Africa
- Americas
- Asia-Pacific
- Europe
- Middle East
- South Asia

From Our Own
 Correspondent

Letter From
 America
 UK

UK Politics
 Business
 Sci/Tech
 Health

Education
 Entertainment
 Talking Point
 In Depth
 AudioVideo

BBC SPORT
BBC Weather

Rwanda trial opens Belgians' eyes



The two nuns are accused with helping Hutu soldiers

By Colette Braeckman

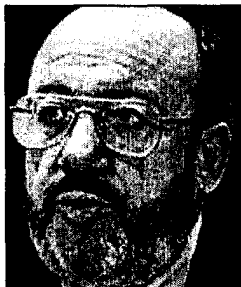
The Belgian public has been captivated by the trial of four Rwandans - two nuns, a professor and a businessman - who have been found guilty of taking part in the genocide in Rwanda in 1994.

The eight-week trial has focused on the four individuals, but it has also exposed the genocide itself.

At a deeper level, it has raised questions in Belgium about the former colonial power's responsibility for later atrocities.

An opinion poll published by the daily *Le Soir* shows that almost half of Belgians do not begrudge the trial taking place at the country's expense.

More importantly, the poll shows that more than ever, Belgians support sending out troops to intervene in cases of massive violations of human rights.



Mr Michel: An active supporter of holding the Rwanda trial in Belgium

Forty-two percent of the respondents criticised Belgium's decision to pull out of Rwanda in the early days of the genocide - a decision that consequently paralysed

Search BBC News Online

Advanced search options

Launch console for latest audio/video

- BBC RADIO NEWS**
- BBC ONE TV NEWS**
- WORLD NEWS SUMMARY**
- BBC NEWS 24 BULLETIN**
- PROGRAMMES GUIDE**



Key stories

- How it happened
- A survivor's story
- Scene of terror
- Rwanda's slow justice
- A forlorn anniversary

Background

- Country profile
- Rwanda timeline
- Kagame profile
- Belgian soul searching

See also:

- 07 Jun 01 | Europe
Rwanda nuns await genocide verdict
- 17 Apr 01 | Europe
Rwanda nuns in genocide trial
- 17 Jul 00 | Africa
Rwanda counts its dead
- 05 Jul 00 | Africa
UN general's Rwandan nightmares
- 22 Jan 00 | Africa
Rwanda updates genocide list
- 16 Dec 99 | Africa
UN admits failure in Rwanda
- 31 Mar 99 | Africa
Rwanda slaughter 'could have been prevented'
- 07 Jun 01 | Africa
Visiting the scene of genocide

Internet links:

- Amnesty International: Rwanda Report
- Rwanda Tribunal
- Rwanda Government

decision that consequently paralysed the UN operation - and 69% think Belgian courts have the right, if not the duty, to prosecute perpetrators of crimes against humanity or genocide.

Belgian Foreign Minister Louis Michel has been an active supporter of holding the Rwanda trial in Belgium and won the approval of 85% of those questioned.

Betrayal

Could this remarkable change in Belgian public opinion be connected to guilt over 80 years of Belgian colonialism ?

It seems more likely that that the highly publicised and much analysed story of Belgium's failure in Rwanda in 1994 has created more guilt than the country's colonial past.

Everybody remembers that the assassination of 10 Belgian UN soldiers, just as the genocide began, triggered the pullout of the entire UN mission.

This is now seen by many Belgians as a betrayal of the Rwandan people.

This sense of guilt has been nurtured by an eight-month commission, during which Belgian parliamentarians examined the country's responsibility and the events before and during the genocide.

Last year, Belgian Prime Minister Guy Verhofstadt went to Kigali himself to deliver a public apology to the Rwandans for having abandoned them.



It is not known exactly how many people died in the genocide

The parliamentary commission on Rwanda and the trial have exposed the deep connections that were formed after the end of the colonial rule between Rwanda and major power groups in Belgium including

The BBC is not responsible for the content of external internet sites

Top Europe stories now:

Bush faces EU challenge
UN bid to salvage Kyoto
Europe criticises McVeigh execution
Attack threatens Macedonia truce
Unilever chief warns of euro 'indecision'
Berlusconi takes power
EU 'to proceed with enlargement'
Turkish opposition faces ban

Links to more Europe stories are at the foot of the page.

the Catholic Church, the Christian Social Democratic party, the army and some intellectuals.

The trial has demonstrated how, and to what great extent, the nuns on trial were protected and supported by these groups.

It was a growing public awareness of the issues that finally led to the trial.

The trial was made possible by a law passed in 1993 and never before implemented.

It allows Belgian courts to try suspected perpetrators of crimes against humanity, even if the crimes were committed in other countries.

Colonial past

The public has indeed become sensitive to Belgium's failures and responsibility in the Rwandan genocide.

It might now be ready to tackle the older issue of colonisation, as a parliamentary commission is appointed to examine Belgium's role in the 1960 assassination of the former Congolese prime minister, Patrice Lumumba.

Initial inquiry results show that both Belgium's government and its royal palace wanted Lumumba ousted, and even funded opposition forces that were determined to eliminate the elected leader.

Links to more Europe stories

In This Section



© BBC ^^ Back to top

[News Front Page](#) | [World](#) | [UK](#) | [UK Politics](#) | [Business](#) | [Sci/Tech](#) | [Health](#) | [Education](#) | [Entertainment](#) | [Talking Point](#) | [In Depth](#) | [AudioVideo](#)

[To BBC Sport>>](#) | [To BBC Weather>>](#) | [To BBC Vote2001>>](#)

[News Sources](#)

BBC NEWS

You are in: World: Europe
 Friday, 8 June, 2001, 17:20 GMT 18:20 UK



Front Page
 World

Nuns jailed for genocide role



- Africa
- Americas
- Asia-Pacific
- Europe
- Middle East
- South Asia
-
- From Our Own Correspondent
-
- Letter From America
- UK
- UK Politics
- Business
- Sci/Tech
- Health
- Education
- Entertainment
- Talking Point
- In Depth
- AudioVideo

BBC SPORT
BBC Weather

▶ **TheBBC's Janet Bamble**
 "War criminals can flee their countries but they can't flee justice"
 real 56k

▶ **TheBBC's Keith Adams**
 "Those killed were Tutsis, who had arrived at their convent seeking protection"
 real 28k

The two nuns handed over refugees to their killers

A court in Belgium has sentenced two nuns to 12 and 15 years in prison for their part in the Rwanda genocide seven years ago.

The Rwandan nuns were found guilty of homicide on Friday.

Sister Gertrude Mukangango received a 15-year sentence for her role in the

massacre of some 7,000 people seeking refuge at her convent in southern Rwanda. Sister Maria Kisito Mukabutera received a 12-year sentence.

Two men accused of helping plan and carry out the killings received 20 years and 12 years respectively.

The prosecution in the war crimes trial had called for all four defendants to receive life sentences.

They were being tried for their complicity in the 13-week genocide in 1994 that resulted in the death of 800,000 Tutsis and moderate Hutus.

Rwanda's Government welcomed the guilty verdict.

"It is highly positive that Belgium, a foreign country, pursues and punishes crimes against humanity committed in Rwanda," Rwandan Justice Minister Jean de Dieu Mucyo

“ I ask you, did the victims receive any gestures of clemency or pity? ”

Prosecutor

> Search BBC News Online

Advanced search options

Launch console for latest audio/video

- 4) **BBC RADIO NEWS**
- 4) **BBC ONE TV NEWS**
- 4) **WORLD NEWS SUMMARY**
- 4) **BBC NEWS 24 BULLETIN**
- ▶ **PROGRAMMES GUIDE**

RWANDA GENOCIDE

Key stories

- How it happened
- A survivor's story
- Scene of terror
- Rwanda's slow justice
- A forlorn anniversary

Background

- Country profile
- Rwanda timeline
- Kagame profile
- Belgian soul searching

See also:

- 07 Jun 01 | Europe
Rwanda trial opens Belgians' eyes
- 07 Jun 01 | Africa
Rwanda shocked at Arusha acquittal
- 17 Apr 01 | Europe
Rwanda nuns in genocide trial
- 17 Jul 00 | Africa
Rwanda counts its dead
- 05 Jul 00 | Africa
UN general's Rwandan nightmares
- 22 Jan 00 | Africa
Rwanda updates genocide list
- 16 Dec 99 | Africa
UN admits failure in Rwanda
- 31 Mar 99 | Africa
Rwanda slaughter 'could have been prevented'
- 07 Jun 01 | Africa
Visiting the scene of genocide

Internet links:

- Amnesty International:

Justice Minister Jean-Louis Michel told the Reuters news agency.

"Other countries should follow this example."

A lawyer for the victims of the genocide also expressed his satisfaction with the convictions.

"We are obviously very satisfied. I think the jury's verdict is balanced, even if it might seem severe on the whole for the four defendants, of course. So it is balanced and it recognises, I think, everybody's guilt," said the lawyer, Eric Gilet.

Landmark trial

The 12 jury members reached their decision after deliberating into the early hours of Friday morning. They are the first civilians to have judged war crimes suspects from another country.

The court heard how the two nuns handed over thousands of people who had sought refuge in their convent.

They even supplied cans of petrol to the Hutu militias, who set fire to a garage sheltering some 500 refugees.

Two other defendants - former university professor Vincent Ntezimana and former Transport Minister Alphonse Higaniro - were also found guilty.



It is not known exactly how many people died in the genocide

The Belgian trial took place outside the United Nations Rwanda tribunal process in Arusha, Tanzania.

It was the first time Belgium had used a law passed seven years ago, allowing its courts to hear cases of alleged human rights violations even

Rwanda Report
Rwanda Government
Rwanda Tribunal

The BBC is not responsible for the content of external internet sites

Top Europe stories now:

Bush faces EU challenge
UN bid to salvage Kyoto
Europe criticises McVeigh execution
Attack threatens Macedonia truce
Unilever chief warns of euro 'indecision'
Berlusconi takes power
EU 'to proceed with enlargement'
Turkish opposition faces ban

Links to more Europe stories are at the foot of the page.

if they were committed abroad.

The court heard how the two nuns enthusiastically embraced genocide when they handed over up to 7,000 Tutsis sheltering in the convent in southern Rwanda.

Survivors' testimony

In the two months that the trial has lasted, the jury has heard evidence from many survivors of the Rwandan genocide.

The defendants, who all now live in Belgium, had maintained their innocence throughout the trial. Their lawyers claimed they were the victims of a conspiracy.

Human-rights groups hope the trial will set a precedent and make it harder for war criminals to seek sanctuary abroad.

Belgium is the former colonial power in Rwanda, and its willingness to stage the trial may come in part from concerns here that it did not do enough to stop the genocide.

Links to more Europe stories

In This Section  

 ^^ Back to top

[News Front Page](#) | [World](#) | [UK](#) | [UK Politics](#) | [Business](#) | [Sci/Tech](#) | [Health](#) | [Education](#) | [Entertainment](#) | [Talking Point](#) | [In Depth](#) | [AudioVideo](#)

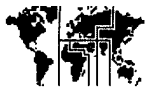
[To BBC Sport>>](#) | [To BBC Weather>>](#) | [To BBC Vote2001>>](#)

[News Sources](#)

BBC HOMEPAGE | WORLD SERVICE | EDUCATION

low graphics version | feedback | help

BBC NEWS

You are in: World: Europe
Saturday, 9 June, 2001, 17:49 GMT 18:49 UK

Front Page
World

Africa
Americas
Asia-Pacific
Europe
Middle East
South Asia

From Our Own
Correspondent

Letter From
America
UK
UK Politics
Business
Sci/Tech
Health
Education
Entertainment
Talking Point
In Depth
AudioVideo

Vatican 'surprise' at Rwanda verdicts



The two nuns handed over refugees to their killers

The Vatican says it is surprised that two Rwandan nuns convicted of war crimes should have been singled out for blame when so many people were responsible for the genocide there in 1994.

BBC SPORT
BBC Weather

In a formal statement, the Vatican referred to a letter from Pope John Paul to Rwandans in 1996, saying that the church could not be held responsible for the misdeeds of individual members.

“The Holy See cannot but express a certain surprise at seeing the grave responsibility of so many people and groups involved in this tremendous genocide in the heart of Africa heaped on so few people”

Vatican spokesman

A court in Belgium on Friday sentenced the two nuns to 12 and 15 years in prison for their part in the genocide.

They were found guilty of homicide.

'Grave responsibility'

"The Holy See cannot but express a certain surprise at seeing the grave responsibility of so many people and groups involved in this tremendous genocide in the heart of Africa heaped on so few people," a statement by Vatican spokesman Joaquin Navarro-Valls said.

Sister Gertrude Mukangango

Search BBC News Online

Advanced search options

Launch console
for latest audio/video

BBC RADIO NEWS
BBC ONE TV NEWS
WORLD NEWS
SUMMARY
BBC NEWS 24 BULLETIN
PROGRAMMES GUIDE

RWANDA
GENOCIDE

Key stories

How it happened
A survivor's story
Scene of terror
Rwanda's slow justice
A forlorn anniversary

Background

Country profile
Rwanda timeline
Kagame profile
Belgian soul searching

See also:

08 Jun 01 | Europe
Nuns jailed for genocide role
08 Jun 01 | Europe
Rwanda nuns guilty of genocide
07 Jun 01 | Africa
Rwanda shocked at Arusha acquittal
17 Apr 01 | Europe
Rwanda nuns in genocide trial
17 Jul 00 | Africa
Rwanda counts its dead
05 Jul 00 | Africa
UN general's Rwandan nightmares
22 Jan 00 | Africa
Rwanda updates genocide list
16 Dec 99 | Africa
UN admits failure in Rwanda
31 Mar 99 | Africa
Rwanda slaughter 'could have been prevented'
07 Jun 01 | Africa
Visiting the scene of genocide

Internet links:

received a 15-year sentence for her role in the massacre of some 7,000 people seeking refuge at her convent in southern Rwanda. Sister Maria Kisito Mukabutera received a 12-year sentence.

Two men accused of helping plan and carry out the killings received 20 years and 12 years respectively.

The prosecution in the war crimes trial had called for all four defendants to receive life sentences.



It is not known exactly how many people died in the genocide

They were being tried for their complicity in the 13-week genocide in 1994 that resulted in the death of 800,000 Tutsis and moderate Hutus.

The defendants, who all now live in Belgium, had maintained their innocence throughout the trial. Their lawyers claimed they were the victims of a conspiracy.

Landmark trial

The Belgian trial took place outside the United Nations Rwanda tribunal process in Arusha, Tanzania.

It was the first time Belgium had used a law passed seven years ago, allowing its courts to hear cases of alleged human rights violations even if they were committed abroad. It is not known exactly how many people died in the genocide

Human-rights groups hope the trial will set a precedent and make it harder for war criminals to seek sanctuary abroad.

Belgium is the former colonial power in Rwanda, and its willingness to stage the trial may come in part from concerns here that it did not do enough to stop the genocide.

Amnesty
International:
Rwanda Report
Rwanda Government
Rwanda Tribunal

The BBC is not responsible for the content of external internet sites

Top Europe stories now:

- Bush faces EU challenge
- UN bid to salvage Kyoto
- Europe criticises McVeigh execution
- Attack threatens Macedonia truce
- Unilever chief warns of euro 'indecision'
- Berlusconi takes power
- EU 'to proceed with enlargement'
- Turkish opposition faces ban

Links to more Europe stories are at the foot of the page.

Catholic authorities to respond has left us to conclude that its own role in facilitating the escape of many of the clergy in question, and in harbouring them outside Rwanda, has paralysed the institution.

This latest report provides insight into just how compromised the Church has been by the Rwandese tragedy. At the heart of the Catholic church in Belgium are clergy prepared not only to tolerate genocide suspects, but to work alongside them, and even to do all in their power to cover up for them. Most of them may have acted more out of blind faith in a colleague than out of any understanding of what happened in Sovu, but the consequence has been the same. Catholic orders?the Benedictines and the White Fathers?have conspired to obstruct justice and, for too long, the Belgian judicial authorities have stood aside.

Denying Shelter

When people first realised their lives were at risk in April 1994, often their first thought was that they would find safety in a church and support from the clergy. This was the case in Sovu, as it was all over Rwanda. But when they reached the Benedictine monastery, the refugees faced a situation they could never have imagined. They were denied entry by the very person they expected would protect them. The Mother Superior, Sr. Gertrude Mukangango, spoke of the refugees as an irritation, "rubbish" which was soiling the church and should be "disposed of." She demonstrated clearly her own ethnic prejudice, and found an ally in Sr. Kizito who assisted her in her many attempts to remove the Tutsis from the monastery.

Sr. Gertrude called the communal police to evict those who had forced their way into the church buildings in desperation, but she was unable to get them to leave the health centre attached to the monastery. There, the refugees were extremely vulnerable; they stood in the pouring rain as there was inadequate shelter and they were cold and hungry. They were deprived of food and medical care. Most of the nuns felt pity at the plight of the refugees and knew that there was plenty of room inside the monastery buildings, but because of the attitude of the Mother Superior, they were powerless to assist them.

Annonciata Mukagasana was considering becoming a nun and was living at the monastery; today she works as a nurse at a hospital in Butare. She described Sr. Gertrude as "heartless" and said: "Many of the Sisters were shocked by such behaviour."

Collaborating with the Militia

Warrant Officer Emmanuel Rekeraho, the leader of the Sovu militia, and other self-confessed killers say Gertrude and Kizito provided them with vehicles, information and support. Rekeraho discovered just how sympathetic Sr. Gertrude had become to the militiamen's cause when he met with the nuns at the home of an assistant bourgmestre, Gaspard Rusanganwa.

We began talking about Habyarimana's death. I didn't like Habyarimana, although I didn't want him to die. We were sad that Habyarimana had been shot down by the Inyenzi [Rwandese Patriotic Front].

Sr. Gertrude then said we must avenge his death.

She said she was surprised that the Hutus had not killed the large number of Tutsis in the monastery. She criticised the residents of Butare, with the exception of the people of Maraba. She also said that she was afraid of being killed by the Tutsi nuns in her monastery, and said that she thought there were too many of them. She told us: "You see all these Tutsis who are at the monastery? If you don't do anything, they could kill me. It is possible that you will not even get to see my corpse!" She asked us to follow the example of the people of Maraba who had already started to kill the Tutsis and to eat their cows.

During that evening, the two nuns suggested giving me the minibus, the beige-coloured Hiace, so that I could ensure their security. They also offered Gaspard Rusanganwa a Volkswagen, and promised to supply all the petrol I needed, so that I could drive around freely.

Rekeraho's conversation with Gertrude and Kizito on 20 April was the turning point in their relationship. It was, he said, "on 20 April 1994 that I became intimate with the nuns, that I exchanged confidences with them."

Sr. Kizito in particular became virtually inseparable from Rekeraho, as her older brother Tharcisse Ngoboka, 45, testifies. He comes from cellule Kigarama in Sovu. He was a watchman in 1994 and was unemployed at the time of the interview.

I saw Rekeraho on more than one occasion with my younger sister, Sr. Kizito. I think he was helping her get provisions, even if one might think something else. There wasn't a day when I didn't see them in town together. Even people from Sovu had told me that Rekeraho was with my sister all the time, accompanied by Sr. Gertrude.

Rekeraho was an evil man who hated Tutsis. My sister and he were hardly ever apart during the genocide. They were always together in the beige-coloured ambulance, or at the monastery. They had become almost like man and wife. They had not been so close before Habyarimana's death. Even if my sister did not kill anyone, she was certainly aware of everything Rekeraho was doing. He acted like a real leader and used to tour all the sectors, and even the nearby communes, organising the interahamwe.

Lucie Mugorewase, a young peasant who lived in nearby Kigarama, said:

Sr. Gertrude and Sr. Kizito collaborated with some of the leading génocidaires in Huye. When the interahamwe came, they initially addressed Kizito. They called her their representative, saying that she was a real "Sister" who would not tolerate Inyenzi in her monastery.

The Massacre of 22 April 1994

There were between 5,000-6,000 Tutsis at the health centre by 22 April. Around 8:00 a.m., the monastery was surrounded by interahamwe, soldiers, communal policemen, and local civilians. The gendarmes who had been sent to protect the monastery joined the attackers, leaving the refugees with no defences. Men, women and children were stoned, hacked and burned to death? Sr. Kizito is said to have taken part in the killings.

Juliette Mukangango was a refugee at the health centre. She described the attack.

We heard whistles, drumming and chanting. The girls and women were in front. We began to pray; and they began their "work." They shot, stabbed and stoned us without mercy. They even threw pepper [tear gas] at us. They went to see the nuns afterwards, and then came back with them. I heard Rekeraho tell the militia that their Sisters were coming to help them (Bashiki bacu baratugo boste). He also said, "Kill them all, every last one, so that we will forget what the Tutsis ever looked like." I hid in a bush and pretended to be dead. Before they died, I heard Tutsis screaming: "We're being exterminated."

Some 700 men, women and children were crammed inside the garage at the health centre, which has a staircase leading to a cellar. Surrounded by armed attackers, they locked themselves in, certain that it was their only hope of survival. First the militia tried to force all the refugees out; then they decided to burn down the garage. They locked the door with a padlock so no one could escape and then doused the building in petrol. Testimonies from witnesses emphasise the key role of Sr. Kizito in ensuring that the garage became a death trap. It was she, the refugees say, who provided the petrol with which the militia burned many of the refugees alive.

Two of Vénérande Mukankusi's daughters were inside the garage. Both somehow managed to avoid the flames and the subsequent machete attack by the militia, but they were among the few who survived. Having already lost all her other children in the massacre, Vénérande watched as the preparations to burn down the garage got underway. She said Sr. Kizito was closely involved with the killings.

I was neither among the killers nor among the victims. I just watched. I saw Sr. Kizito with seven litre jerrycans full of petrol. She distributed them to the criminals. Since the refugees were not in the courtyard, but had locked themselves inside the building, they poured the petrol on the building and set it alight. Sr. Kizito was still there and she gave them several jerrycans of petrol.

Statements from both militiamen and survivors suggest that Sr. Gertrude was also complicit in the terrible violence of

22 April. Another nun, Marie-Bernard Kayitesi, remembered the Mother Superior's words on the evening of the massacre.

In the evening, Gertrude told us that the murderers had informed her that it would be the nuns' turn next day. She said: "Those of you who are going to die, prepare yourselves. Put on your habits. This is how it is in life. It's only natural that the refugees at the health centre have been killed. They had been digging graves for the Hutus."

Betraying the Tutsis in the Monastery

Very early on the morning of 23 April, Sr. Gertrude insisted that all the nuns leave the monastery, telling them that it would otherwise be "their turn to be killed." They spent one night at a nearby parish, then the following day, Gertrude decided they should return to Sovu. When they arrived, they found the militia waiting for them, but it soon became clear that the threat was not to the nuns' lives, but to those of around 100 Tutsis who had managed to hide inside the monastery. Among them were some survivors of the massacre of 22 April; the relatives of the Tutsi nuns; the Tutsis who had come to Sovu for a training course and Tutsis who worked at the monastery.

With the help of Sr. Gertrude and Sr. Kizito, the militiamen forced the refugees out of the building on 25 April; they then killed them near the monastery. But Rekeraho decided that he would exempt the nuns' relatives from the slaughter, a decision which, the nuns say, Sr. Gertrude made plain she did not agree with. She and Sr. Kizito repeatedly insisted that the nuns should make their relatives leave, but they refused. Gertrude summoned the local civilian and military authorities, who were orchestrating the genocide in the region, to remove the refugees. African Rights has a copy of the letter in which she asks them: "to order all these people to return to their homes or elsewhere because we cannot keep them in our monastery."

On 6 May, Sr. Gertrude gave up waiting for assistance and left the monastery in a rage. She returned with the forces of the genocide and that day the last of the refugees at the monastery were killed. In the words of Marie-Bernard:

No one knew where she had gone. At about 3:00 p.m., the interahamwe surrounded the monastery. After a moment, there was bourgmestre Ruremesha's car parked with some policemen. We saw the arrival of Rusanganwa and Gertrude who had gone to call them. They made all the refugees leave. The policemen forced them out and robbed them.

The refugees from Sovu and Maraba were forced to return to their homes. The interahamwe killed them once they had left the establishment. Others were shot by the policeman, Xavier, who was guarding the place. Ruremesha drove those who had come from other places away in his van. We don't know where they were killed.

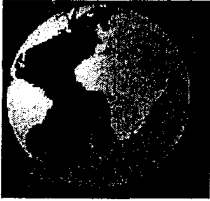
Régine Niyonsaba was a novice at the monastery; she described the role Sr. Kizito played in finding the victims.

Ruremesha, the bourgmestre of Huye, arrived with two policemen. He and Kizito forced our relatives out of the hostelry. Kizito showed them the bedrooms where our relatives were hiding. First they were lined up outside the main entrance; then the bourgmestre asked them to go home. If they were too frightened to do so, he said he would take them to the office of the préfecture. Some of them got in a van; I don't know where they went

Several Tutsi nuns pleaded with Sr. Gertrude to spare their loved ones, but she showed no mercy. Régine's mother had been hiding at the monastery. Régine watched helplessly as she was murdered along with the sisters of a fellow nun, Sr. Fortunata.

Mother and Fortunata's two younger sisters were afraid to get in the van, and walked around the monastery, heading for the banana grove. Fortunata and I followed them. We asked the policeman to kill us together with our relatives. He replied that he had not received permission to kill nuns. Mother and Fortunata's sisters begged him to kill them, so that they would be spared the torture of the

AFRICAN RIGHTS



African Rights New Publications

Working for Justice
Africa's problems seen
from an African
perspective

More on African Rights
Publications

Press Release: A new 62-page Report from African Rights ^{NEW}
february 2000

29

Obstruction of Justice The Nuns of Sovu in Belgium

In a convent in Belgium live two Benedictine Sisters accused of participation in the 1994 genocide in Rwanda. Nuns, militiamen, witnesses and survivors of the genocide say that Sister Gertrude Mukangango and Sister Julienne Kizito instigated killings at the monastery of Sovu, commune Huye in Butare, as well as assisting the militia. It is now almost five years since the accusations were first made public. In that time, some Belgian priests and nuns have made every effort to shield the Sisters from prosecution.

With the strength of the evidence now available about the killings in Sovu, it is inconceivable that the nuns could continue to evade trial; it is to be hoped that action will soon be taken to bring them before the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR). However, in the light of this case, it is important to make certain that Belgium is not now and never again shall be a haven for genocide suspects. As African Rights' new report *Obstruction of Justice: The Nuns of Sovu in Belgium* shows, members of the Belgian Catholic clergy have sought to interfere with the process of justice. Only a firm stand by the Belgian judicial authorities can make it clear that obstruction of justice is unacceptable; we believe that there are sufficient grounds for an official inquiry.

Obstruction of Justice is the most extensive account to date of Sister Gertrude's and Sister Kizito's individual responsibilities for the deaths of between 5,000-6,000 Tutsis in Sovu. The report also reveals the nature of the relationship between the nuns and the militia. Now imprisoned in Rwanda, the leader of the Sovu militia, Warrant Officer Emmanuel Rekeraho, has given a frank and detailed testimony—which he agreed to sign—admitting his own role in the genocide and confirming that the two Sisters were deeply involved. He also agreed to be photographed for this report. In his statement, Rekeraho said:

*Although they did not use weapons to kill people, Sr. Gertrude and Sr. Kizito got the Tutsis out of their hiding places and handed them over to us. Those two nuns collaborated with us in everything we did. They shared our hatred for the Tutsis. I did not do anything without first discussing it with Kizito and Gertrude. They handed over innocent people, without being threatened in any way, and without us having to use force. They will never be able to prove that they handed people over because they feared for their lives. In our culture, when a hunted animal seeks refuge in the village, it can no longer be killed. But the nuns handed over innocent people who had sought refuge with them. Every time that I went to ask Gertrude and Kizito to give me Tutsis to deliver to the militia, they did it without hesitating for a single second. And yet they were not under threat. They handed over most of the Tutsi workers of the monastery themselves. There are many rooms in the monastery; there is the enclosure and there are the bushes. Why didn't these two nuns hide anyone?
I have heard that the nuns are denying responsibility. I'm ashamed for them. If God let me meet them face to face, I'd see whether they could deny what happened at Sovu.*

The evidence against these two nuns subverts all our preconceived ideas about the victims and perpetrators of genocide, but its significance does not end there. Since the genocide, survivors have accused a number of individual priests, nuns, monks and bishops of taking part. Catholics, and above all members of the Rwandese Catholic clergy, have also been forthright in their condemnation of the crimes of individual churchpeople and of the Church's history of involvement in ethnic politics in Rwanda. A few of the accused have been arrested, but most remain outside Rwanda and are still working within the Church. African Rights has documented several of these cases, but the failure of the

Catholic authorities to respond has left us to conclude that its own role in facilitating the escape of many of the clergy in question, and in harbouring them outside Rwanda, has paralysed the institution.

This latest report provides insight into just how compromised the Church has been by the Rwandese tragedy. At the heart of the Catholic church in Belgium are clergy prepared not only to tolerate genocide suspects, but to work alongside them, and even to do all in their power to cover up for them. Most of them may have acted more out of blind faith in a colleague than out of any understanding of what happened in Sovu, but the consequence has been the same. Catholic orders?the Benedictines and the White Fathers?have conspired to obstruct justice and, for too long, the Belgian judicial authorities have stood aside.

Denying Shelter

When people first realised their lives were at risk in April 1994, often their first thought was that they would find safety in a church and support from the clergy. This was the case in Sovu, as it was all over Rwanda. But when they reached the Benedictine monastery, the refugees faced a situation they could never have imagined. They were denied entry by the very person they expected would protect them. The Mother Superior, Sr. Gertrude Mukangango, spoke of the refugees as an irritation, "rubbish" which was soiling the church and should be "disposed of." She demonstrated clearly her own ethnic prejudice, and found an ally in Sr. Kizito who assisted her in her many attempts to remove the Tutsis from the monastery.

Sr. Gertrude called the communal police to evict those who had forced their way into the church buildings in desperation, but she was unable to get them to leave the health centre attached to the monastery. There, the refugees were extremely vulnerable; they stood in the pouring rain as there was inadequate shelter and they were cold and hungry. They were deprived of food and medical care. Most of the nuns felt pity at the plight of the refugees and knew that there was plenty of room inside the monastery buildings, but because of the attitude of the Mother Superior, they were powerless to assist them.

Annonciata Mukagasana was considering becoming a nun and was living at the monastery; today she works as a nurse at a hospital in Butare. She described Sr. Gertrude as "heartless" and said: "Many of the Sisters were shocked by such behaviour."

Collaborating with the Militia

Warrant Officer Emmanuel Rekeraho, the leader of the Sovu militia, and other self-confessed killers say Gertrude and Kizito provided them with vehicles, information and support. Rekeraho discovered just how sympathetic Sr. Gertrude had become to the militiamen's cause when he met with the nuns at the home of an assistant bourgmestre, Gaspard Rusanganwa.

We began talking about Habyarimana's death. I didn't like Habyarimana, although I didn't want him to die. We were sad that Habyarimana had been shot down by the Inyenzi [Rwandese Patriotic Front].

Sr. Gertrude then said we must avenge his death.

She said she was surprised that the Hutus had not killed the large number of Tutsis in the monastery. She criticised the residents of Butare, with the exception of the people of Maraba. She also said that she was afraid of being killed by the Tutsi nuns in her monastery, and said that she thought there were too many of them. She told us: "You see all these Tutsis who are at the monastery? If you don't do anything, they could kill me. It is possible that you will not even get to see my corpse!" She asked us to follow the example of the people of Maraba who had already started to kill the Tutsis and to eat their cows.

During that evening, the two nuns suggested giving me the minibus, the beige-coloured Hiace, so that I could ensure their security. They also offered Gaspard Rusanganwa a Volkswagen, and promised to supply all the petrol I needed, so that I could drive around freely.

Rekeraho's conversation with Gertrude and Kizito on 20 April was the turning point in their relationship. It was, he said, "on 20 April 1994 that I became intimate with the nuns, that I exchanged confidences with them."

Sr. Kizito in particular became virtually inseparable from Rekeraho, as her older brother Tharcisse Ngoboka, 45, testifies. He comes from cellule Kigarama in Sovu. He was a watchman in 1994 and was unemployed at the time of the interview.

I saw Rekeraho on more than one occasion with my younger sister, Sr. Kizito. I think he was helping her get provisions, even if one might think something else. There wasn't a day when I didn't see them in town together. Even people from Sovu had told me that Rekeraho was with my sister all the time, accompanied by Sr. Gertrude.

Rekeraho was an evil man who hated Tutsis. My sister and he were hardly ever apart during the genocide. They were always together in the beige-coloured ambulance, or at the monastery. They had become almost like man and wife. They had not been so close before Habyarimana's death. Even if my sister did not kill anyone, she was certainly aware of everything Rekeraho was doing. He acted like a real leader and used to tour all the sectors, and even the nearby communes, organising the interahamwe.

Lucie Mugorewase, a young peasant who lived in nearby Kigarama, said:

Sr. Gertrude and Sr. Kizito collaborated with some of the leading génocidaires in Huye. When the interahamwe came, they initially addressed Kizito. They called her their representative, saying that she was a real "Sister" who would not tolerate Inyenzi in her monastery.

The Massacre of 22 April 1994

There were between 5,000-6,000 Tutsis at the health centre by 22 April. Around 8:00 a.m., the monastery was surrounded by interahamwe, soldiers, communal policemen, and local civilians. The gendarmes who had been sent to protect the monastery joined the attackers, leaving the refugees with no defences. Men, women and children were stoned, hacked and burned to death? Sr. Kizito is said to have taken part in the killings.

Juliette Mukangango was a refugee at the health centre. She described the attack.

We heard whistles, drumming and chanting. The girls and women were in front. We began to pray; and they began their "work." They shot, stabbed and stoned us without mercy. They even threw pepper [tear gas] at us. They went to see the nuns afterwards, and then came back with them. I heard Rekeraho tell the militia that their Sisters were coming to help them (Bashiki bacu baratugo boste). He also said, "Kill them all, every last one, so that we will forget what the Tutsis ever looked like." I hid in a bush and pretended to be dead. Before they died, I heard Tutsis screaming: "We're being exterminated."

Some 700 men, women and children were crammed inside the garage at the health centre, which has a staircase leading to a cellar. Surrounded by armed attackers, they locked themselves in, certain that it was their only hope of survival. First the militia tried to force all the refugees out; then they decided to burn down the garage. They locked the door with a padlock so no one could escape and then doused the building in petrol. Testimonies from witnesses emphasise the key role of Sr. Kizito in ensuring that the garage became a death trap. It was she, the refugees say, who provided the petrol with which the militia burned many of the refugees alive.

Two of Vénérande Mukankusi's daughters were inside the garage. Both somehow managed to avoid the flames and the subsequent machete attack by the militia, but they were among the few who survived. Having already lost all her other children in the massacre, Vénérande watched as the preparations to burn down the garage got underway. She said Sr. Kizito was closely involved with the killings.

I was neither among the killers nor among the victims. I just watched. I saw Sr. Kizito with seven litre jerrycans full of petrol. She distributed them to the criminals. Since the refugees were not in the courtyard, but had locked themselves inside the building, they poured the petrol on the building and set it alight. Sr. Kizito was still there and she gave them several jerrycans of petrol.

Statements from both militiamen and survivors suggest that Sr. Gertrude was also complicit in the terrible violence of

22 April. Another nun, Marie-Bernard Kayitesi, remembered the Mother Superior's words on the evening of the massacre.

In the evening, Gertrude told us that the murderers had informed her that it would be the nuns' turn next day. She said: "Those of you who are going to die, prepare yourselves. Put on your habits. This is how it is in life. It's only natural that the refugees at the health centre have been killed. They had been digging graves for the Hutus."

Betraying the Tutsis in the Monastery

Very early on the morning of 23 April, Sr. Gertrude insisted that all the nuns leave the monastery, telling them that it would otherwise be "their turn to be killed." They spent one night at a nearby parish, then the following day, Gertrude decided they should return to Sovu. When they arrived, they found the militia waiting for them, but it soon became clear that the threat was not to the nuns' lives, but to those of around 100 Tutsis who had managed to hide inside the monastery. Among them were some survivors of the massacre of 22 April; the relatives of the Tutsi nuns; the Tutsis who had come to Sovu for a training course and Tutsis who worked at the monastery.

With the help of Sr. Gertrude and Sr. Kizito, the militiamen forced the refugees out of the building on 25 April; they then killed them near the monastery. But Rekeraho decided that he would exempt the nuns' relatives from the slaughter, a decision which, the nuns say, Sr. Gertrude made plain she did not agree with. She and Sr. Kizito repeatedly insisted that the nuns should make their relatives leave, but they refused. Gertrude summoned the local civilian and military authorities, who were orchestrating the genocide in the region, to remove the refugees. African Rights has a copy of the letter in which she asks them: "to order all these people to return to their homes or elsewhere because we cannot keep them in our monastery."

On 6 May, Sr. Gertrude gave up waiting for assistance and left the monastery in a rage. She returned with the forces of the genocide and that day the last of the refugees at the monastery were killed. In the words of Marie-Bernard:

No one knew where she had gone. At about 3:00 p.m., the interahamwe surrounded the monastery. After a moment, there was bourgmestre Ruremesha's car parked with some policemen. We saw the arrival of Rusanganwa and Gertrude who had gone to call them. They made all the refugees leave. The policemen forced them out and robbed them.

The refugees from Sovu and Maraba were forced to return to their homes. The interahamwe killed them once they had left the establishment. Others were shot by the policeman, Xavier, who was guarding the place. Ruremesha drove those who had come from other places away in his van. We don't know where they were killed.

Régine Niyonsaba was a novice at the monastery; she described the role Sr. Kizito played in finding the victims.

Ruremesha, the bourgmestre of Huye, arrived with two policemen. He and Kizito forced our relatives out of the hostelry. Kizito showed them the bedrooms where our relatives were hiding. First they were lined up outside the main entrance; then the bourgmestre asked them to go home. If they were too frightened to do so, he said he would take them to the office of the préfecture. Some of them got in a van; I don't know where they went

Several Tutsi nuns pleaded with Sr. Gertrude to spare their loved ones, but she showed no mercy. Régine's mother had been hiding at the monastery. Régine watched helplessly as she was murdered along with the sisters of a fellow nun, Sr. Fortunata.

Mother and Fortunata's two younger sisters were afraid to get in the van, and walked around the monastery, heading for the banana grove. Fortunata and I followed them. We asked the policeman to kill us together with our relatives. He replied that he had not received permission to kill nuns. Mother and Fortunata's sisters begged him to kill them, so that they would be spared the torture of the

interahamwe. The policeman then asked for money. One of Fortunata's sisters paid him. He then shot them. I saw them die. They immediately ordered us back to the monastery, because he was going to call the militia to make sure that he really had killed them.

The Catholic Church in Belgium: A Haven for Genocide Suspects?

Most of the Sovu nuns left Rwanda at the beginning of July, but nine of them were killed by the militia as they began their journey to the former Zaire. After travelling through the Central African Republic and France, they were taken in August 1994 by the Benedictine order in Belgium, in Maredret, the principal Benedictine abbey in Belgium. There the divisions within the Sovu community soon became apparent. Most of the Sisters were very angry and upset; some had witnessed the murders of members of their own families and they were prepared to testify about Sr. Gertrude's and Sr. Kizito's part in the killings. In Rwanda, the nuns had been powerless against the alliance between Sr. Gertrude, Sr. Kizito and the militia. In Belgium, they tried to speak of their experiences in Sovu, but they found that Sr. Gertrude's hold over the community had only strengthened.

The Church immediately embraced Sr. Gertrude as the head of the Sovu community, and placed its fate entirely in her hands. Without passports of their own, and in a strange country, the other nuns were dependent on their Mother Superior, even to get medical treatment. Sr. Gertrude exploited her position to prevent the nuns from talking to outsiders about the genocide and even tried to prevent them discussing it amongst themselves. After two weeks, she decided to separate the nuns, sending them to different Benedictine convents in Belgium.

There was never any thought on the part of the Belgian clergy of the needs of the other nuns, as survivors of a terrible trauma. One of the nuns, Mélanie (a pseudonym), described their attitude and the tensions at Maredret.

The religious authorities in Belgium did not even take the trouble to establish the truth about what happened in Sovu. They simply wanted to cover up for the Church and protected the individual without knowing her.

The atmosphere was bad since some of the Sisters in our community didn't want to live with Sr. Gertrude unless she was accused, and if possible, asked forgiveness for all the bad things she did during the genocide. We really wanted to denounce her bad behaviour. But no-one was interested in asking us about it. On the contrary, we saw that the religious authorities were supporting Sr. Gertrude, to such an extent that they told her that she could even set up our community in another African country instead of letting us return to Rwanda.

Undue Pressure

Sr. Scholastique and Sr. Marie Bernard Kayitesi were deeply affected by the events of April 1994. Both of them had hidden family members at the monastery only to lose them to the militia, summoned by Sr. Gertrude. They found living under the authority of Sr. Gertrude unbearable and they wanted to return home to look after the few surviving members of their families and to help rebuild their Church. They made their wishes clear from the outset, but the Benedictine hierarchy argued that the situation in Rwanda was unsafe, unstable and that the Hutu nuns were likely to be arrested simply because of their ethnicity. The head of the Benedictine order, an Irishman based in Ireland, Abbot Celestine Cullen, met with them in Belgium. He laid down certain conditions for their return, including that they should "have permission" from their Mother Superior, Sr. Gertrude. Knowing Gertrude would refuse to allow them to leave, Scholastique and Marie-Bernard managed to organise their trip home in December 1994, with the help of friends. They informed the nuns in Maredret of their decision just as they were about to board the aeroplane. The Benedictines' response was to send the police to try to stop them, but they were too late.

The sudden departure of Sr. Marie-Bernard and Sr. Scholastique forced the Benedictine community in Belgium to address the ongoing conflicts within the Sovu community. Fr. André Comblin, a White Father who had lived in Rwanda, attempted to defuse the situation by calling a meeting of all the Sovu nuns and giving each of them an opportunity to speak freely about the divisions. One of the nuns who took part described the exchange.

We noted that there was no division in the community, [but] rather that the problem lay in the refusal of certain Sisters, who had conducted themselves badly in the genocide, to return to Rwanda.

Further criticisms emerged about Sr. Gertrude's involvement in the genocide, but the Mother Superior simply denied them. Fr. Comblin and Fr. Nicholas Dayez, a Benedictine priest from Maredous, then arranged a second

meeting for the nuns. The priests took advantage of the confusion and insecurity felt by the nuns. The threat of expulsion hung over Sr. Scholastique and Sr. Marie Bernard because they had spoken out against the Mother Superior, and the rest of the nuns were made to feel it was their duty to support her. Pressurising the nuns in this manner was more than just meddling on the part of the Church, given the serious nature of the charges; it amounts to obstruction of justice. Mélanie said:

Fr. Comblin began the retreat by telling us that the two disobedient Sisters, Marie-Bernard and Scholastique, had before they left accused their colleague, Sr. Gertrude, of participating in the genocide. Fr. Comblin said that it was necessary to neutralise these false accusations by giving positive testimonies absolving Sr. Gertrude.

After they had said this, we saw that nearly all the Sisters were shocked because not one of us knew anything about it. He went on to regroup the Sisters in small numbers, to control them better, I think, and to force them to give the testimonies he mentioned. He did this step by step. Sr. Liberata Nirere refused to comply. Liberata said that it was, instead, Sr. Gertrude that should ask for pardon for her bad behaviour during the genocide... He simply cut her off from speaking. Solange also refused to testify on behalf of Gertrude. She said that it wouldn't be of any use to say good things about Sr. Gertrude, without also talking about her inhumane behaviour. She added that she hadn't seen her good side. Comblin handed out pieces of paper so that the Sisters could write their testimonies on her behalf.

One of the nuns pressured into writing a false testimony recalled the order they were given.

One day all the nuns and novices of Sovu were obliged to give written testimonies saying that Sr. Gertrude had behaved well during the genocide. We were asked to say all the good acts of Gertrude during the genocide.

This obligation came from a nun, Löise, originally Swiss, and mother superior of the Benedictine Sisters of Ermeton. All the Sisters and novices wrote about the good acts of Gertrude, except Libérata and Solange who refused.

She highlighted the considerable influence which the Benedictines were able to exploit in favour of Sr. Gertrude and Sr. Kizito.

Some Sisters like Löise have acquaintances everywhere. Löise knows a woman who works in the judicial system in Belgium. It is this woman who helps her in camouflaging the nasty role of Kizito and Gertrude. This woman works in Brussels. Löise has also given her all the false texts in order to support Gertrude. There is a letter that Fr. Nicholas demanded that Gertrude write to the secretary of the King of Belgium.

Although some nuns were persuaded to testify on her behalf, Sr. Gertrude resigned because they would not agree to the expulsion of Sr. Scholastique and Sr. Marie Bernard from the order.

Sr. Gertrude spoke to RTBF Belgian television station the day of her resignation. In an effort to counteract the negative press reports, she sought to present her own version of what happened in Sovu during the genocide. She tried to represent herself and the other nuns as among the primary targets of the militiamen and to claim that her own life was constantly under threat during the genocide. She argued that rather than turning refugees away from the monastery, she was hoping they would escape. Fr. Martin Neyt, a representative of the Benedictine Order in Belgium, also spoke. He said that he had "seven written statements" from other nuns which "confirm the truth" of Sr. Gertrude's story. He commented:

All the younger ones have testified that not only has Sr. Gertrude done nothing to merit any of the criticism made against her, but on the contrary, she gave people food and helped them. She even helped some people escape. She did everything to help both her community and the refugees...

The dead have an important place in these communities, and so one can understand how some Sisters were traumatised by the deaths of their loved ones and over-reacted a bit. But our Order is paying no

attention to these reactions, whereas the written and signed statements by the Sisters are being taken seriously, and can be brought in to confirm the truth of the Sister's own statement.

In Pursuit of Lies

The Benedictines continued their efforts to suppress the truth about the genocide in Sovu by pursuing Sr. Scholastique and Sr. Marie Bernard to Rwanda. They blamed the two nuns for informing the media in Belgium, and the government in Rwanda, about the role of Sr. Gertrude and Sr. Kizito in the genocide. The Church put intense pressure upon them to deny their stories and, when this failed, it treated them as outcasts. After Marie-Bernard and Scholastique arrived in Rwanda, they were obliged to settle at the bishopric in Butare because of an order from Maredret that banned them from entering the monastery in Sovu. The Vatican put its weight behind this decision. In a letter to the Bishop of Butare, Secretary Francisco Javier Errazuriz Ossa wrote: "With regard to Sisters Scholastique and Marie-Bernard, it seems to us very important for the diocese to give its support to the legitimate superiors of the monastery."

Having failed to expel Sr. Scholastique and Sr. Marie-Bernard from the order, the Church leaders made another attempt to convince them to withdraw their claims about what had taken place in Sovu during the genocide. In August 1995, Fr. André Comblin visited Rwanda with the specific purpose of "encouraging" Marie-Bernard and Scholastique to give written statements, absolving Sr. Gertrude and Sr. Kizito of any involvement in the genocide. Marie-Bernard gave the following account of his visit.

Fr. Comblin himself came to harass us and to make us sign statements confirming the innocence of Gertrude and Kizito. We categorically refused to comply.

We told Comblin that he was not a magistrate and that he could not impose such conditions upon us. I asked him why he had not spoken out on behalf of the Tutsis during the genocide. He told me, to my face, that the Tutsis had had to die. That outraged me even more, because he was trying to stop us thinking about our loved ones who had died in the genocide. In the end, I wondered what had happened to the Gospel I had followed when I entered the community of nuns in 1984 and when I had taken my final vows in 1990.

In his report of the August visit, Fr. Comblin wrote of his meetings with Scholastique and Marie-Bernard. He described them as "hospitable" and suggested they had "acknowledged their fault." Although the two nuns expressed regret "for the situation provoked by our return to Rwanda", they have in fact never acknowledged having committed a fault against Sr. Gertrude. Saying that he wanted "to facilitate the road towards reconciliation," Fr. Comblin noted the conditions he had given the nuns for their full re-integration into the monastery at Sovu.

I propose to the Sisters that they write and sign a paper where they make it known explicitly that they dissociate themselves from the rumours according to which Mother Gertrude is a criminal with all the consequences that this implies.

Sr. Scholastique said that she is in agreement with the content of the proposal but that she could not write it since I had not brought a written mandate. But that she would sign at the request of the Abbot or his substitute.

Sr. Marie-Bernard believes that she could not sign anything without first having a dialogue with the community, either in Belgium or in Sovu.

Fr. Comblin's mission to convince Scholastique and Marie-Bernard to remain silent about the genocide in Sovu was undertaken with the knowledge and blessing of his order. In a letter written in February 1996, Fr. Jan Lenssen, the regional superior of the White Fathers in Rwanda, described Fr. Comblin's mission as "personal and eminently pastoral...aimed at helping to rebuild unity within a religious community."

The Benedictine order in Belgium did not think that Fr. Comblin's visit sufficient. In a joint letter, Abbot Cullen; Sr. Anastasie Mukamusoni, the new Mother Superior of Sovu who had replaced Sr. Gertrude, and Fr. Nicholas Dayez, wrote to Fr. Comblin to respond to his recommendations.

If the Sisters really are innocent, they should come to Belgium to prove their innocence. From our

point of view, there is no other means of getting out of the current deadlock.

Abbot Cullen issued a press release in response to a programme broadcast on Belgian television on 30 August. He wrote:

The truth is that Sr. Gertrude personally opened the monastery to welcome the refugees. With other Sisters, she took care to ensure that they were given food and treatment. She even helped some of them to escape. At the risk of her life, she did everything, not only for the refugees who were in her monastery, but also for the members of her community, by talking with the militiamen, by giving them money.

On Behalf of Witnesses and Survivors

Despite the efforts of the Belgian clergy, the case against the Sisters of Sovu was given widespread publicity by the media in Belgium, and in Britain in mid-1995. In August, African Rights also published a book entitled *Rwanda: Not So Innocent; When Women Become Killers* which devoted a chapter to the accusations against Sr. Gertrude and Sr. Kizito. But even in the face of consistent and chilling accounts of the nuns' involvement in the genocide, the Benedictines remained defensive.

Many of the Sovu nuns have been intimidated by the unwavering support given to Gertrude and Kizito. Several of those whose testimonies are included in the report requested anonymity, and others have simply chosen silence. Moreover, the suffering Sr. Scholastique and Sr. Marie-Bernard experienced as a result of the genocide, has been deepened by the treatment they received from the Church. Marie Bernard decided to leave the order in December 1995 and has since been released from her vows.

Belgium has already opened a file on Sr. Gertrude, file number 62/95. Ultimately Gertrude's Belgian supporters are unlikely to succeed in preventing the case against Sr. Gertrude and Sr. Kizito from coming to court. Militiamen, residents of Sovu who witnessed the genocide and survivors—including nuns—have expressed their willingness to testify. However, such efforts to hinder the process of justice should not go unchecked. Firm action to discourage and punish obstruction of justice is necessary, given the fact that other members of the Rwandese clergy accused of genocide are living elsewhere in Europe—in France and especially in Italy—while in Belgium today there are a substantial number of well-known génocidaires. A number of men accused of playing a prominent role in the genocide are living in Belgium. Those accused of playing a significant role include Vincent Ntezimana, an academic at the University of Butare, and Raymond Mugabo, a pupil in Butare during the genocide who is now a university student. It is important to explore every possible avenue to advance the course of justice, either by bringing prosecutions in Belgium, or by handing suspects over to the ICTR. The background of the suspect, and the nature and level of political support they enjoy in Belgium, should not be a deterrent to investigations and prosecutions. Belgium has already co-operated with the ICTR. On 29 January 2000, Belgian authorities arrested Major-General Augustin Ndindiliyimana for extradition to the ICTR. Ndindiliyimana occupied one of the most senior positions in the government that planned and implemented the genocide. He was chief of staff of the national gendarmerie, a force responsible for the deaths of hundreds of thousands of people. Earlier, the government sent investigators to Rwanda to examine the evidence against Joseph Kanyabashi, the bourgmestre of the town of Butare; he was subsequently extradited to the detention facilities of the ICTR in Arusha. It is necessary to show the same political resolve with respect to all the other cases—including the nuns of Sovu—to ensure that Belgium does not become a sanctuary for Rwandese génocidaires.

Order Form

[Back to Homepage](#)